MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION
DES
ARCHIVES DIPLOMATIQUES

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1970

TOME II

(1er JUILLET – 31 DÉCEMBRE)

P.I.E. Peter Lang

2014

Imperceptiblement, les années 1960 s'éloignent et le décor des années 1970 est déjà planté dans ce second semestre : en Europe, la détente se substitue à la guerre froide ; à la confrontation Est/Ouest succèdent les tensions entre le Nord et le Sud. Le représentant français à l'ONU note très justement « que la 25e session de l'ONU a été marquée par une révolte des petits contre les grands ». Les pays du Sud découvrent rapidement la force de l'action solidaire.

Une autre caractéristique des années 1970, déjà présente à cette période, est la violence qui se manifeste sous la forme du terrorisme au Québec, dont le retentissement en France est énorme, et de la révolte des Palestiniens de Jordanie, réprimée par le roi Hussein.

Dans ce contexte international renouvelé ou en voie de l'être, comment la diplomatie française se situe-t-elle ?

En Europe, elle est confrontée à un double défi : le premier est le succès de l'Ostpolitik du chancelier W. Brandt. Le deuxième défi est celui de l'élargissement de la Communauté économique européenne.

Dans le monde, le représentant français à l'ONU a beau estimer que la France a une « position morale exceptionnelle », une « audience non négligeable », la réalité telle qu'elle ressort des télégrammes des postes est plus nuancée.

En Afrique sub-saharienne, la France est malmenée par ses anciennes colonies ou considérée comme une simple pourvoyeuse de crédits.

Au Moyen-Orient, bien que le retrait britannique à l'est d'Aden ouvre un espace à la France, qui en profite pour s'implanter dans la région, la diplomatie française est surtout spectatrice.

En Asie, la France ne peut que déplorer l'impasse des négociations américano-vietnamiennes, la poursuite de la guerre, la reprise des bombardements américains sur le Nord Vietnam, et même l'extension du conflit au Cambodge.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1970

TOME II

(1er JUILLET – 31 DÉCEMBRE)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION
DES
ARCHIVES DIPLOMATIQUES

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1970

TOME II

(1er JUILLET – 31 DÉCEMBRE)

P.I.E. Peter Lang
Bruxelles · Bern · Berlin · Frankfurt am Main · New York · Oxford · Wien
2014

Tous droits réservés pour tous pays. Toute reproduction, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des documents publiés dans le présent ouvrage est interdite, sauf avec l'autorisation du ministère des Affaires étrangères. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

© Ministère des Affaires étrangères. Paris, 2014

Éditeur : P.I.E. Peter Lang S.A.
Éditions scientifiques internationales
Bruxelles, 2014
1 avenue Maurice, B-1050 Bruxelles, Belgique
info@peterlang.com ; www.peterlang.com

ISSN 1377-8773
ISBN 978-2-87574-152-3
eISBN 978-3-0352-6404-3
D/2014/5678/16

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES[1]

Présidents

Le ministre des Affaires étrangères.

Mme Hélène Carrère d'Encausse, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Vice-présidents

Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères.

Le directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères.

M. François Plaisant, ambassadeur de France.

Membres

Le directeur des systèmes d'information du ministère des Affaires étrangères.

L'adjoint au directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Le directeur chargé des Archives au sein de la direction générale des Patrimoines du ministère chargé de la Culture.

Le directeur de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives du ministère de la Défense.

Mme Laurence Badel, professeur des universités.

M. Lucien Bély, professeur des universités.

M. Frédéric Bozo, professeur des universités.

M. Jérôme Clément, président du théâtre du Châtelet.

M. Alain Dejammet, ambassadeur de France.

Mme Catherine Dhérent, conservateur général du Patrimoine.

M. Robert Frank, professeur émérite des universités.

M. Loïc Hennekinne, ambassadeur de France.

M. Stanislas Jeannesson, professeur des universités.

M. Laurent Joffrin, journaliste.

[1] La commission des archives diplomatiques et la commission de publication des Documents diplomatiques français ont été fusionnées par décret n° 2004-1358 du 9 décembre 2004.

M. André Kaspi, professeur émérite des universités.
M. Henri Laurens, professeur au Collège de France.
M^me^ Agnès Magnien, conservatrice générale du Patrimoine.
M^me^ Chantal Metzger, professeur des universités.
M^me^ Hélène Miard-Delacroix, professeur des universités.
M. Olivier Pétré-Grenouilleau, professeur des universités.
M^me^ Marie-Pierre Rey, professeur des universités.
M. Georges-Henri Soutou, professeur émérite des universités.
M. Hugues Tertrais, professeur des universités.
M. Maurice Vaïsse, professeur émérite des universités.
M. Jean-Claude Waquet, professeur des universités.

Ont collaboré à la préparation de ce volume
établi sous la direction de
M. Maurice Vaïsse :

M^me^ Colette Barbier, docteur en histoire.

M. Michel Barcellino, secrétaire de la Commission.

M. Antoine Daveau, diplômé d'études supérieures.

M. Philippe Husson, ministre plénipotentiaire.

M^me^ Françoise Pequin, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Les cartes figurant dans ce volume ont été réalisées par la division géographique de la Direction des Archives du ministère des Affaires étrangères.

AVERTISSEMENT

Imperceptiblement, les années 1960 s'éloignent et le décor des années 1970 est déjà planté dans ce second semestre : en Europe, la détente se substitue à la guerre froide ; à la confrontation Est/Ouest succèdent les tensions entre le Nord et le Sud. Le représentant français à l'ONU note très justement (doc. 288) « que la 25e session de l'ONU a été marquée par une révolte des petits contre les grands ». L'émergence de la République populaire de Chine est notable : de session en session, le principe de son admission au sein des Nations unies est de moins en moins contesté. Les pays du Sud manifestent leur volonté de devenir maîtres de leurs ressources naturelles et d'en tirer le meilleur profit : c'est le cas de l'Algérie de Boumediene, qui accepte la coopération de la France, mais pour autant que ce ne soit pas une aumône ou une aide, car « l'Algérie est majeure » (doc. 207). Les nationalisations des terres et des mines en sont l'illustration, mais la France s'inquiète pour le pétrole, car Boumediene le répète : « le pétrole est algérien » (doc. 290). C'est aussi le cas de l'Irak, dont le vice-président annonce son intention de mieux contrôler les ressources de son pays en mettant fin aux monopoles étrangers, notamment en matière de fixation des prix et des livraisons de pétrole (doc. 203).

Les pays du Sud découvrent rapidement la force de l'action solidaire : avant d'être 77, les non-alignés et les membres de l'OUA ont l'occasion de le manifester auprès du président Pompidou en déclarant dans un premier temps que la France a vocation à faire partie des non-alignés et ensuite en lui demandant fermement de cesser toute aide à la République sud-africaine, et au Portugal dans la construction du barrage de Cabora Bassa (doc. 183). En réponse, le président Pompidou affirme que la France est tout le contraire d'un pays raciste et condamne l'*apartheid*. Mais ce qu'il ne dit pas, c'est que la France est bien décidée à poursuivre ses ventes d'armes, malgré les récriminations des pays africains.

Une autre caractéristique des années 1970, déjà présente à cette période, est la violence qui se manifeste sous la forme du terrorisme au Québec (doc. 166 et 213), dont le retentissement en France est énorme, et de la révolte des Palestiniens de Jordanie, réprimée par le roi Hussein (doc. 110 et 122).

Dans ce contexte international renouvelé ou en voie de l'être, comment la diplomatie française se situe-t-elle ?

En Europe, elle est confrontée à un double défi : le premier est le succès de l'*Ostpolitik* du chancelier W. Brandt, non que la France soit hostile à la détente avec l'Est (De Gaulle en avait été le promoteur), mais elle redoute de perdre l'initiative diplomatique au profit de la République fédérale, suite à la normalisation instaurée par les traités germano-soviétique (août 1970) et germano-polonais (doc. 76 et 156), et la puissance économique de cette Allemagne de l'Ouest, par contraste, éclate aux yeux des observateurs français présents en RDA (doc. 111). Certes, Andreï Gromyko cherche à

rassurer les Français sur la pérennité des liens entre Moscou et Paris et il affirme que dans le traité germano-soviétique « tout le monde y a gagné » (doc. 86). La signature d'un protocole qui institue des consultations périodiques entre les deux pays est le principal résultat des entretiens à Moscou avec les dirigeants soviétiques (6-13 octobre), le président Pompidou recherche les moyens de relancer la coopération franco-soviétique, dans ses aspects les plus concrets : les échanges commerciaux et scientifiques (doc. 157, 161, 167). De leur côté, les pays du pacte de Varsovie célèbrent la détente et la confirmation du *statu quo* territorial (doc. 258).

Le deuxième défi est celui de l'élargissement de la Communauté économique européenne. Les négociations avec le Royaume-Uni ont commencé le 30 juin ; la question la plus délicate à résoudre concerne le règlement agricole dans ses aspects financiers car les Britanniques demandent des mesures transitoires (doc. 26), ce qui fait craindre une bataille de procédure (doc. 51), dans laquelle la France s'estime menacée, même si le gouvernement Heath semble favorable à la coopération franco-britannique (doc. 40) y compris dans le domaine de la défense (doc. 219).

Dans le monde, le représentant français à l'ONU a beau estimer que la France a une « position morale exceptionnelle », une « audience non négligeable » (doc. 288), la réalité telle qu'elle ressort des télégrammes des postes est plus nuancée. Il est vrai que, de la Chine au Moyen-Orient, on rend hommage à la politique du général de Gaulle. En Chine, particulièrement lors d'une visite de longue durée, du 7 au 21 juillet, du ministre délégué au Plan, mais qui est en fait l'homme de confiance du président Pompidou. André Bettencourt rencontre Mao, Chou, le prince Sihanouk, et se rend en province. L'accueil est partout cordial, même si les Chinois ne se privent pas de manifester leur désaccord sur certains points (doc. 28, 29, 30, 33, 39, 64, 144).

En Afrique sub-saharienne, la France est malmenée par ses anciennes colonies ou considérée comme une simple pourvoyeuse de crédits. Ainsi, le président de la République centrafricaine, sous prétexte de déclarations désobligeantes de l'ambassadeur de France lors de la fête du 14 juillet (qui avait devant les membres de la colonie française rappelé les différentes formes de l'aide française à la RCA), retire son agrément à M. de Schonen (doc. 50). À la suite de l'entretien entre le président Pompidou et le colonel Bokassa, l'ambassadeur rentre à Bangui, mais est remplacé à la fin de l'année 1970. De retour d'un séjour aux États-Unis, le président Mobutu fait comprendre à l'ambassadeur de France que le Congo-Kinshasa tient à son indépendance (doc. 115). Le président du Gabon multiplie les demandes d'aide (doc. 25). Selon le président Tombalbaye, le colonel Kadhafi exige le retrait des troupes françaises comme une condition pour la normalisation des relations avec le Tchad, et les incursions libyennes menacent l'équilibre fragile du pays soutenu par la France qui, néanmoins, arme le colonel Kadhafi.

Au Moyen-Orient, bien que le retrait britannique à l'est d'Aden ouvre un espace à la France, qui en profite pour s'implanter dans la région (doc. 268),

la diplomatie française est surtout spectatrice. Les dirigeants arabes font un vif éloge de la politique française d'indépendance nationale, de son impartialité et de sa neutralité dans le conflit israélo-arabe, et le vice-président de la République d'Irak déclare même que la France est « un partenaire d'élection », mais les initiatives françaises de concertation à Quatre n'aboutissent pas davantage que la mission Jarring. Le roi Hussein vient dire au président Pompidou sa crainte d'une « explosion possible » dans la région (doc. 280).

En Asie, la France ne peut que déplorer l'impasse des négociations américano-vietnamiennes (doc. 256 et 277), la poursuite de la guerre, la reprise des bombardements américains sur le Nord-Vietnam, et même son extension au Cambodge (doc. 21 et 120). Le directeur d'Asie estime que la situation n'encourage guère à l'optimisme (doc. 256 et 277).

Avec les États-Unis, les discussions concernent surtout la situation au Moyen-Orient (doc. 114 et 221) et en Indochine : les points de vue sont loin de concorder et la concertation franco-américaine laisse à désirer (doc. 192) ; en revanche, sur un plan plus technique, une coopération existe dans la lutte contre le trafic de stupéfiants (doc. 112), dans les affaires monétaires (doc. 212) et les problèmes agricoles internationaux.

Bref, la seule vraie raison de se réjouir en cette fin d'année 1970 est la libération, en Bolivie, le 23 décembre, de Régis Debray (doc. 296), détenu depuis le 20 avril 1967, par le biais d'une grâce présidentielle. Elle avait été précédée, à la mi-septembre, par celle du Père Venet, prêtre catholique français, retenu au Cambodge pendant dix semaines par les troupes nord-vietnamiennes (doc. 120).

Maurice Vaïsse

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. Le principe adopté pour l'établissement de cette liste est le suivant[1] :
– tous les documents concernant les questions dont l'importance est particulièrement dominante sont classés sous les rubriques de ces diverses questions ;
– les autres documents sont classés sous de grandes rubriques géographiques.

I. – QUESTIONS MULTILATÉRALES

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A) NATIONS UNIES (ONU)		
1970				
21 sept.	New York à Paris	Appréciations sur le discours prononcé par M. Maurice Schumann le 18 septembre 1970.	T.	124
24 oct.	*Idem*	Entretien du Ministre, Maurice Schumann, avec M. Gromyko.	T.	189
18 déc.	*Idem*	La XXV^e^ session de l'Assemblée générale des Nations unies.	T.	288
		B) DÉSARMEMENT ET SÉCURITÉ		
21 juil.	Paris à Repan Bruxelles	Réduction mutuelle et équilibrée des forces.	T.	45
24 nov.	Paris à différents représentants diplomatiques de la France à l'étranger, ainsi qu'à Washington	Proposition finlandaise de réunion d'une conférence sur la sécurité européenne à Helsinki.	T.C.	241
		C) QUESTIONS ATOMIQUES		
nov.	Paris	De l'avenir de l'Euratom.	N.	205
10 déc.	*Idem*	Terrain offert par la France pour la construction du nouvel accélérateur 300 GEV du CERN.	L.	271

1 Les lettres D., L., N., A.M., T., C.R., P.V désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un aide-mémoire, un télégramme, un compte rendu, un procès-verbal officiel.

La mention Paris (Repan) figurant dans la colonne « Provenance et destination » indique que le document analysé émane du représentant permanent de la France au Conseil de l'OTAN, ou qu'il lui est adressé ; la mention Bruxelles-Delfra que le document provient du chef de la délégation française auprès des Communautés européennes, à Bruxelles, ou qu'il lui est destiné.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		D) AFFAIRES SPATIALES		
5 oct.	Paris	Coopération spatiale avec l'Argentine.	N.	155
		E) AFFAIRES AÉRONAUTIQUES		
18 déc.	Paris à New York	La décision de ne pas lancer dans l'immédiat la fabrication de nouveaux prototypes *Concorde* s'explique par des considérations financières.	T.	287
		F) OTAN		
22 sept.	Paris aux 14 pays de l'OTAN, Moscou et Helsinki	Conférence sur la sécurité européenne. Position de la France en vue de la réunion préparatoire du 23 septembre.	T.C.	129

II. – L'EUROPE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A) L'EUROPE DE L'OUEST		
		1) Les Communautés européennes		
1970				
1er juil.	Paris à Rome	Accord avec les Italiens sur la création à Florence d'une institution universitaire européenne.	T.	2
7 juil.	Paris à Bruxelles-Delfra	Instructions du Département à la délégation française auprès des Communautés européennes au sujet de l'organisation de la négociation sur l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE.	T.	16
8 juil.	Bruxelles-Delfra à Paris	La nouvelle Commission des Communautés européennes semble nous être plus favorable que la précédente.	T.	17
8 juil.	Paris	Position des Six au sujet des négociations d'adhésion aux Communautés européennes.	N.	22

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
10 juil.	*Idem*	Pourquoi devrions-nous refuser de concéder aux Britanniques des périodes de transition de durée différente pour l'agriculture et l'industrie.	N.	26
16 juil.	*Idem*	Note du Premier ministre au Président de la République, à propos de la stratégie à adopter en ce qui concerne les négociations d'élargissement des Communautés européennes.	N.	35
23 juil.	Bruxelles-Delfra à Paris	Les résultats de la conférence du 21 juillet entre les Six et les Britanniques sur l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE nous donnent satisfaction.	T.	51
27 août	Paris	Conséquences d'une adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes.	N.	89
24 sept.	Paris	Compte rendu de l'entretien entre M. Pompidou et M. Malfatti, président de la Commission des Communautés européennes, à Paris.	C.R.	132
12 oct.	Bruxelles-Delfra à Paris	Discussions des représentants permanents sur la poursuite des négociations d'adhésion de la Grande-Bretagne.	T.	165
17 déc.	*Idem*	Absence d'accord sur le projet de plan par étapes pour la réalisation d'une union économique et monétaire.	T.	285
		2) La République fédérale d'Allemagne		
3 juil.	Bonn	Tête à tête entre le Président de la République et le Chancelier Willy Brandt.	C.R.	10
3 juil.	*Idem*	Tête à tête entre le Président de la République et le Chancelier Willy Brandt.	C.R.	11
11 août	Paris	Réponse du gouvernement français à la note du gouvernement fédéral.	N.	76
5 oct.	Bonn à Paris	Lettre du chancelier Brandt au président Pompidou.	L.	156
30 oct.	Paris	Liens entre Berlin et la RFA.	N.	197
4 déc.	*Idem*	Position de la France vis-à-vis de l'*Ostpolitik* du gouvernement fédéral.	N.	260
10 déc.	*Idem*	Dîner quadripartite du 2 décembre 1970 sur l'Allemagne et Berlin.	C.R.	269
		3) La Belgique		
2 oct.	Paris	Entretien du Ministre avec M. Rothschild, ambassadeur de Belgique à Paris.	C.R.	152

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		4) Chypre		
9 juil.	Ankara à Paris	Chypre et la Turquie.	D.	23
16 juil.	Paris	Rapports franco-chypriotes.	N.	36
		5) L'Espagne		
27 nov.	Madrid à Paris	Du procès des autonomistes basques.	D.	251
31 déc.	Barcelone à Paris	L'amnistie accordée par le général Franco aux condamnés de Burgos.	T.	299
		6) La Grande-Bretagne		
17 juil.	Paris à différents représentants diplomatiques de la France à l'étranger.	Entretiens du 16 juillet entre le secrétaire au *Foreign Office* et le ministre français des Affaires étrangères.	T.C.	40
27 juil.	Londres à Paris	Perspectives sur le retrait militaire du Golfe persique à la fin de 1971.	T.	56
10 août	Dublin à Paris	Les vues du nouvel ambassadeur britannique à Dublin sur le problème irlandais.	D.	74
5 sept.	Londres à Paris	Entretien entre le Secrétaire général du Département et le chancelier du duché de Lancastre.	T.	103
1er oct.	*Idem*	Lors du congrès travailliste les partisans de l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes l'ont emporté de justesse.	T.	149
6 nov.	Paris	Le point sur les relations franco-britanniques dans les domaines politique, militaire, économique et industriel.	N.	219
19 nov.	Londres à Paris	Hommages et commentaires britanniques après la mort de général de Gaulle.	D.	239
		7) La Grèce		
6 nov.	Paris	Relations franco-grecques.	N.	220
		8) L'Italie		
8 juil.	Rome à Paris	De la crise gouvernementale à la crise du système.	T.	19

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
11 juil.	Paris à différents représentants diplomatiques de la France à l'étranger.	Au sujet du procédé SECAM.	T.C.	27
22 sept.	Rome à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France à Rome-Quirinal, M. Burin des Roziers, et le nouveau président du Conseil des ministres italien, M. Emilio Colombo.	T.	127
30 sept.	*Idem*	Entretien entre M. Maurice Schumann et M. Malfatti, ambassadeur d'Italie à Paris.	C.R.	142
16 nov.	Paris à Rome	Entretien entre M. Alphand et M. Malfatti, ambassadeur d'Italie à Paris.	C.R.	233
		9) La Norvège		
10 déc.	Paris	Entretien du Ministre avec M. Stray, ministre des Affaires étrangères de Norvège.	C.R.	270
		10) La Turquie		
2 juil.	Ankara à Paris	Visite à Istanbul de six navires de guerre français.	D.	7
30 juil.	*Idem*	La guerre de l'opium : la polémique qui oppose les Turcs aux Américains.	D.	63
8 août	*Idem*	Visite du nouvel ambassadeur de France en Turquie, Arnauld Wapler, au patriarche Athenagoras.	D.	72
23 sept.	Paris à Ankara	Signature à Paris, le 16 septembre 1970, du protocole financier d'aide française à la Turquie pour 1970.	T.	130
7 oct.	Ankara à Paris	La Turquie et les armements nucléaires.	D.	160
8 oct.	*Idem*	La visite à Ankara de M. Melvin Laird, secrétaire d'État américain à la Défense.	D.	162
15 oct.	*Idem*	Situation des travailleurs turcs en France.	D.	173
		B) L'EUROPE DE L'EST		
		1) Pacte de Varsovie		
3 déc.	Moscou à Paris	Réunion à Berlin des pays du pacte de Varsovie, le 2 décembre 1970.	T.	258

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		2) L'URSS		
16 juil.	Moscou à Paris	Entretien de l'ambassadeur de France à Moscou avec M. Gromyko : Moyen-Orient, Indochine, Chine, Allemagne.	T.	34
30 juil.	Paris à Moscou	Entretien entre le chargé d'Affaires d'URSS et le Secrétaire général.	T.	62
26 août	Moscou à Paris	Entretien de l'ambassadeur de France à Moscou avec M. Gromyko sur le traité germano-soviétique.	T.	86
31 août	*Idem*	Portée du traité du 12 août pour l'Union soviétique.	T.	93
31 août	*Idem*	Portée du traité du 12 août pour l'Union soviétique (relation avec la France).	T.	94
8 sept.	Paris	Échange de messages dans la perspective de la préparation de la visite du président Pompidou en URSS en octobre 1970.	C.R.	106
17 sept.	Moscou à Paris	Entretien de l'ambassadeur de France à Moscou avec M. Gvichiani.	T.	116
29 sept.	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur de France à Moscou avec MM. Kapitsa et Nemtchina sur l'Extrême-Orient.	T.	140
29 sept.	*Idem*	Situation de l'économie soviétique.	T.	141
30 sept.	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur de France à Moscou avec M. Kovalev.	T.	143
1er oct.	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur de France avec M. Gromyko concernant le Moyen-Orient.	T.	147
6 oct.	Moscou	Entretien entre le président Pompidou et les dirigeants soviétiques Brejnev, Kossyguine, Podgorny, Gromyko.	C.R.	157
7 oct.	*Idem*	Entretien du 7 octobre, au Kremlin, entre le président Pompidou et les dirigeants soviétiques.	C.R.	161
12 oct.	*Idem*	Entretien entre le président Pompidou et les dirigeants soviétiques, dans les environs de Moscou.	C.R.	167
20 oct.	Moscou à Paris	Entretien de l'ambassadeur de France à Moscou avec M. Kozyrev.	T.	181
31 oct.	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur de France à Moscou avec M. Patolitchev.	T.	200
4 nov.	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur de France à Moscou avec M. Kozyrev au sujet de Berlin.	T.	211
15 nov.	*Idem*	L'hommage au général de Gaulle et les relations franco-soviétiques.	T.	232
8 déc.	*Idem*	Session du Conseil atlantique.	T.	263

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
11 déc.	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur de France à Moscou avec M. Faline.	T.	273
		3) La Bulgarie		
2 juil.	Sofia à Paris	Lutte contre le « courant gris » dans les arts et la littérature et la nécessité de le combattre.	D.	6
		4) La Hongrie		
13 août	Budapest à Paris	La France vue par la presse hongroise.	D.	78
3 sept.	Paris	Relations culturelles entre la France et la Hongrie.	N.	101
5 nov.	Budapest à Paris	La Hongrie et les deux Allemagne.	D.	216
8 déc.	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur de France, Raymond Gastambide, avec M. Peter, ministre des Affaires étrangères de Hongrie.	T.	262
		5) La Pologne		
9 nov.	Paris	Situation intérieure de la Pologne.	N.	223
1er déc.	Paris à différents représentants diplomatiques de la France à l'étranger	Relation du voyage officiel effectué en Pologne par le Premier ministre, Jacques Chaban-Delmas, accompagné du ministre des Affaires étrangères, Maurice Schumann, du 26 au 28 novembre 1970.	T.C.	255
21 déc.	Varsovie à Paris	Départ de M. Gomulka et nomination de M. Gierek.	T.	293
31 déc.	*Idem*	Bilan approximatif des troubles qui ont affecté les villes du nord de la Pologne pendant la semaine du 14 au 19 décembre.	T.	300
		6) La République démocratique Allemande		
15 juil.	Paris	Office des relations économiques extérieures de la RDA.	N.	31
15 sept.	Berlin à Paris	Récit du séjour à Leipzig de deux agents du Département à l'occasion de la foire d'automne (30 août-2 septembre).	D.	111
17 oct.	Paris	La France et la RDA depuis 1954.	N.	178

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		7) La Roumanie		
31 août	Paris	Compte rendu de l'audience accordée par le Secrétaire général du Département à M. Flitan, ambassadeur de Roumanie à Paris.	C.R.	95
30 oct.	*Idem*	Les relations franco-roumaines, leur situation actuelle : impression de malaise du côté roumain.	N.	198
11 déc.	*Idem*	Audience accordée par Maurice Schumann à l'ambassadeur de Roumanie à Paris.	N.	274
		8) La Tchécoslovaquie		
26 août	Prague à Paris	Perspectives d'une négociation entre la Tchécoslovaquie et la RFA.	T.	87
9 oct.	Paris	Entretien entre un diplomate tchécoslovaque et un agent de la sous-direction d'Europe orientale.	N.	164
4 déc.	Prague à Paris	Conversation entre l'ambassadeur de France et le vice-ministre des Affaires étrangères, Jan Busniak.	T.	260
		9) La Yougoslavie		
14 oct.	Belgrade à Paris	Les dilemmes yougoslaves. Premières impressions de Yougoslavie : relation faite par le nouvel ambassadeur de France à Belgrade, Pierre Sebilleau.	D.	169
16 oct.	Paris	La situation intérieure yougoslave.	N.	176
23 oct.	*Idem*	Compte rendu de l'entretien du président de la République et du maréchal Tito.	C.R.	188
2 nov.	*Idem*	Après la visite du maréchal Tito à Paris, le 23 octobre, quelques réflexions sur la Yougoslavie et l'Occident.	N.	208
26 nov.	Belgrade à Paris	Visite officielle à Zagreb, du 18 au 21 novembre, de l'ambassadeur de France, Pierre Sebilleau.	D.	247

III. – L'AFRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A) GÉNÉRALITÉS		
1970				
29 juil.	Paris	Sur la prochaine session de l'OUA et les problèmes qu'elle soulève.	N.	61
13 sept.	*Idem*	Conférence de l'OUA	N.	109
		B) LE MAGHREB		
		1) L'Algérie		
1er juillet	Paris	Compte rendu de l'entretien tenu entre M. Yves Barbier, sous directeur Algérie, et M. Bencheikh, secrétaire de l'ambassade d'Algérie à Paris, le 1er juillet 1970.	N.	3
19 août	Alger à Paris	Rapports franco-algériens : transfert des sociétés pétrolières. Point de la situation.	T.	79
24 août	*Idem*	Accord sur la coopération technique et culturelle du 22 août 1970 vu d'Alger.	T.	83
25 août	*Idem*	Base de Bou Sfer.	T.	84
29 août	*Idem*	Voyage à Alger de M. Ortoli, ministre du Développement industriel et scientifique, du 27 au 30 août, venu participer aux négociations franco-algériennes sur les relations économique et financières entre les deux pays.	T.	91
30 août	*Idem*	Mission de M. François Ortoli, ministre du Développement industriel et scientifique, à Alger du 27 au 30 août 1970, poursuite des entretiens sur les relations économiques et financières entre Paris et Alger.	T.	92
2 nov.	*Idem*	Le président Boumediene et les relations franco-algériennes.	T.	207
11 déc.	*Idem*	Les relations franco-algériennes, point de la question à la veille de la quatrième phase des négociations qui doivent se tenir à Alger du 16 au 31 décembre, en présence de M. Ortoli, ministre du Développement industriel et scientifique et de M. Bouteflika, ministre algérien des Affaires étrangères.	T.	272
19 déc.	*Idem*	Réflexions sur le déroulement des négociations économiques franco-algériennes, par M. Jean-Pierre Cabouat.	T.	290

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		2) La Libye		
8 juil.	Tripoli à Paris	Relations franco-libyennes en matière d'armement.	T.	20
20 juil.	Paris	Entrevue entre le Ministre et le major Jelloud, vice-président du Conseil de Libye.	C.R.	44
27 nov.	*Idem*	De la coopération technique militaire avec la Libye.	N.	252
		3) Le Maroc		
22 déc.	Paris	Voyage du Ministre au Maroc.	N.	294
		C) AFRIQUE SUBSAHARIENNE		
		1) Aden		
17 sept.	Paris	Relations avec la France, situation politique, relations avec la Chine, URSS, pays arabes.	N.	119
		2) L'Afrique du Sud		
19 juil.	New York (ONU) à Paris.	Débat du Conseil de sécurité sur les ventes d'armes à l'Afrique du Sud.	T.	43
1er août	Paris	Entretien entre le Secrétaire général du Département et l'ambassadeur d'Afrique du Sud.	C.R.	68
7 oct.	Le Cap à Paris	« Terroristes » en Afrique du Sud.	D.	158
		3) L'Angola		
11 août	Luanda à Paris	La disparition du président Salazar.	D.	75
17 sept.	Lisbonne à Paris	Situation militaire en Angola.	D.	117
		4) Le Burundi		
29 juil.	Bujumbura à Paris	Pénétration soviétique en Afrique noire.	D.	58
26 sept.	Paris	Évolution interne du Burundi depuis l'automne 1969.	N.	137

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		5) Le Congo (Brazzaville)		
19 nov.	Paris	Les relations franco-congolaises, à la suite de la nationalisation des sociétés sucrières.	N.	240
8 déc.	*Idem*	Principaux points évoqués par le commandant Raoul, vice-président du Conseil d'État de la République populaire du Congo au cours de son entretien avec M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, en présence de M. Bonnefous, ambassadeur de France à Brazzaville, à Paris, le 8 décembre 1970.	C.R.	265
		6) Le Congo (Kinshasa)		
4 juil.	Kinshasa à Paris	Le cardinal Malula et le pouvoir.	D.	13
25 août	*Idem*	Voyage du général Mobutu aux États-Unis.	D.	85
17 sept.	*Idem*	Audience de départ accordée par le président Mobutu à l'ambassadeur de France, M. Tanguy de Courson de la Villeneuve, qui rompt son établissement.	T.	115
23 sept.	Paris	Situation interne et externe du Congo-Kinshasa.	N.	131
18 nov.	*Idem*	Instructions pour M. Claude Chayet, ambassadeur de France au Congo-Kinshasa.	N.	237
		7) La Côte d'Ivoire		
28 juil.	Abidjan à Paris	Interview du président Houphouët-Boigny donnée à l'occasion de la célébration du X^{e} anniversaire de l'indépendance de la Côte d'Ivoire.	D.	57
16 déc.	Paris	Politique extérieure de la Côte d'Ivoire depuis l'accession à l'indépendance.	N.	283
18 déc.	*Idem*	Les troubles survenus à l'université d'Abidjan et le renvoi des étudiants africains non ivoiriens dans leurs pays respectifs.	N.	289
		8) Le Dahomey		
29 juil.	Paris	Situation politique du Dahomey après la grave crise de ces derniers mois.	N.	60
2 sept.	*Idem*	La politique extérieure du Dahomey depuis l'indépendance.	N.	99

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
9 sept.	*Idem*	Compte rendu de l'entretien entre le Ministre et le Président Maga, chef de l'État du Dahomey, le 8 septembre, à onze heures, à l'ambassade du Dahomey, à Paris.	C.R.	107
		9) L'Éthiopie		
1er oct.	Addis-Abeba à Paris	Situation politique de l'Éthiopie.	D.	150
8 déc.	*Idem*	Situation intérieure en Érythrée.	T.	264
17 déc.	*Idem*	État de siège en Érythrée.	T.	284
		10) Le Gabon		
10 juil.	Paris	Compte rendu des entretiens entre le président Pompidou et le président du Gabon, Albert-Bernard Bongo, le mardi 7 juillet 1970.	C.R.	25
18 juil.	Libreville à Paris	Retour de Paris du Président et de Madame Bongo.	T.	41
26 août	*Idem*	L'Islam au Gabon.	D.	88
22 oct.	Paris	Les relations franco-gabonaises	N.	187
16 déc.	*Idem*	L'armée gabonaise.	N.	282
		11) Le Ghana		
13 août	Accra à Paris	Attaque du représentant du Ghana à l'ONU contre les ventes d'armes par la France à l'Afrique du Sud.	T.	77
		12) La Haute-Volta		
15 oct.	Ouagadougou à Paris	Visite du général Lamizana à Paris.	T.	172
19 oct.	Paris	Position internationale de la Haute-Volta.	N.	180
		13) l'île Maurice		
23 juil.	Paris à Port-Louis	Débat sur la livraison d'armes à l'Afrique du Sud, au Conseil de sécurité.	D.	52

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		14) Le Kenya		
novembre	Paris	La France et le Kenya.	N.	204
		15) Le Mali		
16 juil.	Paris	Lettre du ministre des Affaires étrangères, Maurice Schumann, au ministre de l'Économie et des Finances, Valéry Giscard d'Estaing, au sujet des relations franco-maliennes.	L.	38
13 nov.	Paris	Compte rendu de l'entretien tenu entre M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, et le président du Mali, M. Moussa Traoré, à Paris, à l'ambassade du Mali.	C.R.	228
		16) Le Niger		
4 juil.	Niamey à Paris	Du développement économique du Niger, les investissements canadiens dans le pays.	T.	12
24 juil.	Paris à Niamey	Lettre du président Pompidou au président du Niger Hamani Diori au sujet de la coopération minière.	L.	54
6 nov.	Niamey à Paris	Regroupement des États francophones voisins du Nigéria.	T.	218
		17) Le Nigeria		
21 juil.	Lagos à Paris	Situation dans l'Est du Nigeria.	T.	47
16 sept.	Paris	Entretien entre M. Schumann et l'ambassadeur du Nigeria à Paris.	N.	113
19 déc.	*Idem*	Pétrole nigérian.	N.	292
		18) La Rhodésie		
30 nov.	Paris	Résolution n° 253 des Nations unies sur les sanctions.	N.	254
		19) La République centrafricaine		
1er juil.	Paris	Compte rendu des travaux du comité mixte franco-centrafricain réuni à Bangui du 24 au 27 juin.	C.R.	4

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
22 juil.	Bangui à Paris	Les suites du 14 juillet.	T.	48
22 juil.	*Idem*	Le dernier épisode du discours du 14 juillet à Bangui.	L.	50
30 juil.	Paris	Situation financière de la République centrafricaine.	N.	65
26 sept.	*Idem*	Les relations franco-centrafricaines.	N.	138
9 oct.	Paris à New York	Lettre personnelle de M. Jacques Foccart au général Bokassa.	T.	163
22 oct.	New York à Paris	Audience accordée par le président de la République centrafricaine au Ministre, Maurice Schumann, et au secrétaire d'État, M. Yvon Bourges.	T.	186
5 nov.	Bangui à Paris	Audience accordée par le général Bokassa à M. Merlot, chargé d'Affaires de France à Bangui.	T.	215
14 nov.	Paris	Compte rendu de l'entretien tenu à Paris, le 14 novembre 1970 entre le général Bokassa, président de la République centrafricaine, et le secrétaire d'État aux Affaires étrangères.	N.	230
3 déc.	Bangui à Paris	Reprise de la coopération franco-centrafricaine.	T.	259
14 déc.	Paris	Au sujet de M. de Schonen, ambassadeur de France et haut-représentant de la République en République centrafricaine.	N.	279
		20) Le Rwanda		
28 août	Kigali à Paris	De quelques réflexions confiées à l'attaché culturel français par des boursiers rwandais en France.	D.	90
7 oct.	*Idem*	Lettre pastorale de l'archevêque de Kabgayi, Mgr Perraudin, Père Blanc de nationalité suisse, arrivé au Rwanda en 1950.	D.	159
17 déc.	*Idem*	Coopération politique entre la France et le Rwanda.	D.	286
		21) Le Sénégal		
7 sept.	Paris	Politique intérieure.	N.	104
7 sept.	*Idem*	Politique extérieure.	N.	105
26 nov.	Dakar à Paris	Entretiens entre le président Pompidou et le président Senghor.	D.	248

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		22) La Somalie		
8 août	Paris	Coopération avec la Somalie.	N.	73
30 oct.	*Idem*	Relations avec la Somalie.	N.	199
		23) Le Soudan		
18 juil.	Khartoum à Paris	Célébration du 14 juillet à Khartoum – Aspect politique.	D.	42
		24) La Tanzanie		
4 juil.	Paris	Les relations franco-tanzaniennes.	N.	14
		25) Le Tchad		
21 août	Paris	Panorama de la politique extérieure du Tchad depuis 1960.	N.	82
2 oct.	*Idem*	Situation au Tchad.	N.	151
17 oct.	Fort-Lamy à Paris	Détérioration sans précédent de la situation dans le BET, dans le nord du Tchad où onze militaires français ont trouvé la mort.	T.	177
17 nov.	Paris	Conclusions à tirer des exposés faits par les ambassadeurs de France à Fort-Lamy et à Tripoli lors d'une réunion tenue le 16 novembre pour résoudre le problème tchadien.	N.	236
1er déc.	*Idem*	Relations tchado-libyennes.	N.	257
9 déc.	*Idem*	Des cadres de l'armée tchadienne : attitude et sentiments des cadres tchadiens à l'égard des coopérants militaires français.	N.	267
24 déc.	Paris à Tripoli et à Fort-Lamy	Conditions posées par le colonel Khadafi à une normalisation des relations entre son pays et le Tchad.	T.	295
		26) La Zambie		
1er juil.	Lusaka à Paris	Mission de M. Carraud, sous-directeur d'Afrique.	T.	1
2 juil.	Paris	Visite de M. Carraud au président Kaunda.	N.	8
21 oct.	*Idem*	Entretien en tête-à-tête entre le président de la République française et une délégation de l'OUA conduite par le président de la République de Zambie.	C.R.	183

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
21 oct.	*Idem*	Entretien du président de la République et de M. Kaunda.	C.R.	184
21 oct.	*Idem*	En marge de la visite du président Kaunda.	N.	185

IV. - LE PROCHE-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		1) LA CRISE DU PROCHE-ORIENT		
1970				
17 sept.	Jérusalem à Paris	Implantation juive en secteur arabe de Jérusalem et dans les territoires occupés.	D.	118
26 sept.	New York à Paris	Suite de l'affaire jordanienne, découragement de M. Jarring.	T.	136
25 oct.	*Idem*	Dîner des Quatre.	T.	191
		2) L'ARABIE SAOUDITE		
21 juil.	Djeddah à Paris	Entretien de l'ambassadeur de France avec le roi Fayçal.	T.	46
		3) L'IRAK		
2 sept.	Paris à Bagdad	Paris demande à son ambassadeur à Bagdad d'effectuer une démarche auprès du ministre des Affaires étrangères en vue d'arrêter le soutien irakien en faveur des *fedayin* que combat le roi Hussein de Jordanie.	T.	97
4 sept.	Bagdad à Paris	Démarche prescrite par le gouvernement français auprès du gouvernement irakien.	T.	102
21 sept.	Paris à Bagdad	Le Secrétaire général du Département reçoit le chargé d'Affaires d'Irak.	T.	126
31 oct.	Bagdad à Paris	Entretien de l'ambassadeur avec le vice-président de la République d'Irak.	T.	201
31 oct.	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur avec le vice-président de la République d'Irak.	T.	202
31 oct.	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur avec le vice-président de la République d'Irak.	T.	203

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		4) L'Iran		
26 sept.	Téhéran à Paris	Vente à l'Iran de 24 *Fouga Super Magister*.	T.	135
26 oct.	Paris	Coopération franco-iranienne dans le domaine nucléaire.	N.	193
17 nov.	Téhéran à Paris	Négociations entre le consortium et la NIOC : accord du 15 novembre.	T.	234
28 déc.	Paris	Vente d'armements à l'Iran.	N.	297
		5) Israël		
9 juil.	Paris	Entretien de M. de Lipkowski avec l'ambassadeur d'Israël, le 7 juillet.	N.	24
16 juil.	*Idem*	Questions nucléaires intéressant Israël.	N.	37
18 nov.	*Idem*	Commentaire israélien sur la politique française à l'égard de Tel-Aviv après la mort du général de Gaulle.	N.	238
24 nov.	*Idem*	Entretien de M. de Lipkowski avec l'ambassadeur d'Israël.	N.	242
		6) La Jordanie		
14 sept.	Amman à Paris	Situation en Jordanie.	T.	110
19 sept.	*Idem*	Conversation de l'ambassadeur de France avec le roi de Jordanie après les combats à Amman.	T.	122
21 sept.	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur de France avec le roi Hussein.	T.	125
25 sept.	*Idem*	Secours français à la Jordanie.	T.	133
19 oct.	*Idem*	Propos du roi Hussein tenus à M. Mérillon.	T.	179
6 nov.	*Idem*	Propos du roi Hussein tenus à M. Mérillon.	T.	217
14 déc.	Paris	Entretien entre le président Pompidou et le roi Hussein de Jordanie.	C.R.	280
16 déc.	Amman à Paris	Rapports entre le pouvoir hachémite et la résistance palestinienne.	T.	281
29 déc.	Paris	Visite à Paris du roi Hussein.	N.	298
		7) Le Liban		
31 juil.	Paris	Relations franco-libanaises.	N.	66

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
2 sept.	Beyrouth à Paris	Audience du président Frangie accordée à l'ambassadeur de France.	T.	98
9 nov.	Paris à Beyrouth	Lettre du Ministre au ministre libanais des Affaires étrangères.	D.	222
17 nov.	*Idem*	Audience du président Pompidou accordée à M. Frangie venu à Paris pour les obsèques du général de Gaulle.	T.	235
		8) Les Pays du golfe persique		
10 déc.	Koweït à Paris	Fédération des Émirats du Golfe.	T.	268
		9) La République arabe unie (RAU)		
25 sept.	Le Caire à Paris	Métro du Caire : le contrat a été signé le 21 septembre 1970 par la société française SOFRETU.	D.	134
27 oct.	Paris	Entretien entre M. de Lipkowski et l'ambassadeur de la RAU au sujet du projet de résolution préparé par son gouvernement au sujet du Moyen-Orient.	N.	194
12 nov.	*Idem*	Entretien entre M. Chaban-Delmas, Premier ministre, et M. Fawzi, Premier ministre égyptien.	C.R.	225
25 nov.	*Idem*	Politique extérieure de la RAU, relations avec la France.	N.	245
		10) La Syrie		
31 juil.	Paris	Politique intérieure et extérieure de la Syrie.	N.	67
24 nov.	*Idem*	Crise politique en Syrie.	N.	243
		11) Le Yémen		
24 oct.	Paris	Relations franco-yéménites.	N.	190
27 oct.	*Idem*	Entretien du Premier ministre, M. Chaban-Delmas, avec M. Mohsin Al Aini, Premier ministre de la République arabe du Yémen.	C.R.	195

V. – L'ASIE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A) L'ASIE OCCIDENTALE		
		1) L'Inde		
1970				
1er sept.	New Delhi à Paris	Lettre d'une université indienne au président Pompidou.	L.	96
5 oct.	Paris	Coopération spatiale avec l'Inde.	N.	154
		2) Le Pakistan		
21 août	Islamabad à Paris	Demande de secours du gouvernement pakistanais au gouvernement français.	D.	81
28 oct.	Paris à Islamabad	Entretien entre le Président de la République française et le général Yahya Khan, chef de l'État pakistanais.	T.	196
13 nov.	Paris	Compte rendu de l'audience accordée par le Président de la République au général Mohamed Yahya Khan.	C.R.	229
		B) L'ASIE DU SUD-EST		
		1) Le Cambodge		
8 juil.	Phnom Penh à Paris	L'intervention militaire américaine au Cambodge a porté des coups sévères aux forces communistes vietnamiennes.	D.	21
18 sept.	*Idem*	Le témoignage d'un prêtre français sur les forces nord-vietnamiennes qui l'ont détenu au Cambodge.	D.	120
20 oct.	Paris	Le point sur nos rapports, depuis le 18 mars, avec le gouvernement Lon Nol, ainsi qu'avec le prince Sihanouk et son entourage.	N.	182
		2) L'Indonésie		
1er oct.	Djakarta à Paris	Vente éventuelle de *Mirage* à l'Indonésie.	T.	146
		3) Le Laos		
26 nov.	Vientiane à Paris	Les vues du roi du Laos sur la reprise des pourparlers entre les deux camps laotiens, la politique des Nord-Vietnamiens, les relations entre les Chinois et les Américains.	T.	246

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		4) Généralités Vietnam		
27 juil.	Washington à Paris	Pour les Américains la « vietnamisation » est la seule issue possible du conflit vietnamien.	T.	55
7 août	*Idem*	Entretien entre l'ambassadeur de France à Washington et le Dr Kissinger.	T.	70
1er déc.	Paris	Américains et Nord-Vietnamiens ne semblent pas prêts à négocier.	N.	256
12 déc.	Washington à Paris	Entretien entre le Secrétaire général du Département et le Dr Kissinger sur la situation au Vietnam.	T.	277
		5) Le Nord-Vietnam		
22 sept.	Hanoï à Paris	Entretien entre le délégué général de France au Nord-Vietnam et le vice-ministre des Affaires étrangères nord-vietnamien.	T.	128
5 oct.	*Idem*	Le Nord-Vietnam survit économiquement grâce à l'aide des pays socialistes et à la production privée des familles paysannes.	T.	153
		6) Le Sud-Vietnam		
3 juil.	Paris	Ce que le Vietcong représente militairement et politiquement.	N.	9
		C) L'EXTRÊME-ORIENT		
		1) La République populaire de Chine		
12 juil.	Pékin à Paris	Visite officielle en Chine de M. Bettencourt, ministre chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire, du 7 au 21 juillet 1970.	T.	28
12 juil.	*Idem*	Commentaires de l'ambassadeur de France sur la conversation tenue entre M. Bettencourt et M. Chou En-laï, le 10 juillet.	T.	29
13 juil.	*Idem*	Compte rendu *in extenso* de la réunion tenue du 13 juillet 1970 au Palais du peuple avec Mao Tsé-toung.	C.R.	30
16 juil.	*Idem*	Observations de l'ambassadeur de France au sujet de l'entretien de Mao Tsé-toung avec M. Bettencourt.	T.	33

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
17 juil.	*Idem*	Entretien, à Pékin, entre M. Bettencourt et le prince Sihanouk, le 11 juillet.	T.	39
30 juil.	*Idem*	Visite en province de la délégation gouvernementale française conduite par M. Bettencourt.	D.	64
30 sept.	Paris	Analyse des conversations de M. Bettencourt avec les dirigeants chinois.	N.	144
14 oct.	Pékin à Paris	Rencontre entre M. Chou En-laï et M. Couve de Murville.	T.	168
15 oct.	*Idem*	Compte rendu de l'entretien tenu le 15 octobre 1970 entre M. Couve de Murville et le président Mao Tsé-toung.	T.	171
15 oct.	*Idem*	Conversation entre M. Chou En-laï et M. Couve de Murville.	C.R.	174
3 nov.	*Idem*	La Chine et l'ONU.	T.	209
3 nov.	*Idem*	Action culturelle de la France en Chine.	L.	210
		2) Le Japon		
14 oct.	Paris	8e session des consultations ministérielles franco-japonaises.	T.C.	170
15 oct.	*Idem*	Fourniture de matières fissiles au Japon, accord de la France.	N.	175

VI. - L'AMÉRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A) L'AMÉRIQUE DU NORD		
		1) Le Canada		
1970				
8 juil.	Ottawa à Paris	Relations franco-québécoises	T.	18
4 août	Paris	Voyage de M. Malaud à Québec.	N.	69
3 sept.	Ottawa à Paris	Visite de M. Malaud à Ottawa.	T.	100
12 oct.	Ottawa à Paris	Enlèvement de MM. Cross et Laporte.	T.	166
4 nov.	Québec à Paris	Les relations franco-québécoises et les récents événements au Québec.	D.	213

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
24 nov.	Paris	Les relations franco-québécoises au cours des mois d'octobre et de novembre 1970.	N.	244
		2) Les États-Unis		
2 juil.	Washington à Paris	Les résultats de la conférence de Budapest d'après le Département d'État.	T.	5
7 juil.	Paris à Washington	Réponse du ministère à la lettre en date du 25 juin 1970 du secrétaire d'État Rogers relative à l'initiative américaine du 20 juin sur le conflit israélo-arabe.	T.	15
16 juil.	*Idem*	Entretien du 16 juillet entre M. Hillenbrand, sous-secrétaire d'État chargé des Affaires d'Europe, et M. Arnaud, directeur d'Europe.	T.	32
7 août	Washington à Paris	Entretien avec M. Sisco. Satisfaction à Washington après l'acceptation des propositions américaines pour un cessez-le-feu par l'Égypte, la Jordanie et Israël.	T.	71
16 sept.	*Idem*	Coopération franco-américaine dans la lutte contre les stupéfiants.	T.	112
17 sept.	*Idem*	Compte rendu par le Ministre de son entretien avec le secrétaire d'État à Washington au sujet de la régularité et de la substance des consultations franco-américaines.	T.	114
20 sept.	Paris à Washington	Directives données à l'ambassade au sujet de l'attitude que la France croit nécessaire d'observer devant la crise jordanienne.	T.	123
28 sept.	*Idem*	Premières conclusions du gouvernement français sur l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient.	T.	139
1er oct.	Washington à Paris	De la complexité des rapports américano-soviétiques.	T.	148
26 oct.	*Idem*	Entretien de M. Lucet et du secrétaire d'État Rogers, au sujet des consultations franco-américaines périodiques.	T.	192
2 nov.	Paris à Washington	Entretien entre M. Schumann et le ministre ouest-allemand, Scheel.	T.	206
4 nov.	Washington à Paris	Entretien entre le conseiller financier de l'ambassade de France et M. Paul Volcker, secrétaire adjoint au Trésor pour les Affaires monétaires internationales.	T.	212
6 nov.	Paris	Entretien entre le Ministre et M. Watson, ambassadeur des États-Unis. Il est question du Moyen-Orient.	C.R.	221
9 nov.	*Idem*	Entretien entre le Président de la République et le sénateur américain Charles Percy.	C.R.	224

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
13 nov.	Washington à Paris	La situation politique aux États-Unis à la suite des élections législatives à mi-parcours du mandat présidentiel.	T.	226
29 nov.	*Idem*	Relations américano-canadiennes.	T.	253
9 déc.	Paris à Washington	Réunion franco-américaine à Paris sur les problèmes agricoles internationaux et surtout ceux posés par le contrôle de la production des céréales.	T.	266
12 déc.	Washington à Paris	Entretien à Washington du Secrétaire général M. Alphand avec M. Dobrynine, ambassadeur de l'URSS aux États-Unis.	T.	276
12 déc.	*Idem*	Entretien entre M. Alphand et l'ambassadeur soviétique à Washington.	T.	278
		B) L'AMÉRIQUE LATINE		
		1) L'Argentine		
18 sept.	Paris	Relations économiques avec la France.	N.	121
15 nov.	*Idem*	Entretien entre M. Schumann et M. Pablo Pardo.	C.R.	231
		2) La Bolivie		
24 juil.	La Paz à Paris	État de siège et guérilla en Bolivie.	D.	53
19 août	Paris	Affaire Régis Debray.	N.	80
octobre	*Idem*	Visite du chargé d'Affaires de Bolivie.	N.	145
26 nov.	*Idem*	Amnistie et libération éventuelle de Régis Debray.	N.	249
28 déc.	*Idem*	Audience accordée par le Ministre au chargé d'Affaires de Bolivie.	N.	296
		3) Le Brésil		
29 juil.	Paris	Relations franco-brésiliennes.	N.	59
5 nov.	Rio de Janeiro à Paris	Vente éventuelle de *Mystère* 20.	T.	214
		4) Le Chili		
12 sept.	Paris	Entretien de l'ambassadeur du Chili avec le Secrétaire général.	N.	108
13 nov.	Santiago à Paris	Décès du général de Gaulle.	D.	227

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		5) La Colombie		
12 déc.	Bogota à Paris	Avions pour les forces aériennes colombiennes.	T.	275
		6) Le Mexique		
26 nov.	Paris	Relations économiques et financières entre la France et le Mexique.	N.	250
19 déc.	*Idem*	Le Mexique et les relations franco-mexicaines.	N.	291
		7) Le Pérou		
22 juil.	Lima à Paris	Aide française au Pérou et relations avec ce pays.	D.	49

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS
1970

TOME II

(1er JUILLET – 31 DÉCEMBRE)

1

M. Hutte, Ambassadeur de France en Zambie,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères

T. nos 165 à 169. *Lusaka, 1er juillet 1970.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : 10 h. 53).

La visite de M. Carraud[1] à Lusaka ne devait pas être terminée après l'entrevue avec le président Kaunda[2], au cours de laquelle celui-ci avait exposé ses sentiments à l'égard de nos livraisons d'armes à l'Afrique du Sud et de notre participation à Cabora Bassa, avec des propos certes très fermes, mais exposés sur un ton modéré et avec un sourire aimable.

En effet M. Mark Chona[3] nous invitait hier soir M. Carraud et moi[4] à un cocktail qui, à notre surprise, était une sorte de séminaire auquel il avait convoqué six secrétaires permanents (2 n'avaient pas pu venir) et quelques hauts fonctionnaires.

La France fut prise à partie d'une façon très directe, quoique toujours courtoise, pour les livraisons d'armes. Cabora Bassa ne fut même pas évoqué. Au cours de ces discussions – dont j'ai malheureusement des

[1] Pierre Carraud, conseiller des Affaires étrangères, est envoyé en mission auprès du président Kaunda pour lui exposer la politique de la France vis-à-vis des pays du sud de l'Afrique (Afrique du Sud, Rhodésie). Sa venue est annoncée par le président Pompidou dans sa lettre du 24 juin 1970 ; voir *D.D.F.* 1970-I le télégramme de Lusaka du 29 juin.

[2] Le Dr Kenneth David Kaunda est président de la République de Zambie depuis le 24 octobre 1964.

[3] Mark Chona, secrétaire permanent du ministère des Affaires étrangères de Zambie depuis 1965, est nommé le 18 février 1969 assistant spécial du président pour les Affaires étrangères.

[4] Édouard Hutte, conseiller des Affaires étrangères, est ambassadeur de France à Lusaka depuis le 18 juillet 1969.

expériences répétées et toujours aussi désagréables – les accusations contre la France furent cependant portées avec une nuance de retenue devant le porteur du message du président Pompidou, retenue que ces interlocuteurs n'ont généralement pas pour moi. C'est ainsi qu'ils ont évité de dire crûment que si la France ne décrétait pas l'embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud, c'était autant dans un but lucratif que pour des raisons de haute stratégie. Mais dans l'ensemble la politique de notre pays en la matière ne fut pas ménagée.

Par rapport aux discussions du passé, je relève deux éléments nouveaux. Tout d'abord, aucune différence n'est plus faite entre armes défensives et offensives. Même les hélicoptères ne furent cités qu'incidemment. Cela peut tenir à ce que la Zambie considère que la différence est trop difficile à établir et que cela permet de jouer sur les mots. Cela tient aussi, selon une allusion de M. Chona, qu'une action préventive ou une réaction contre un « droit de suite » pourrait être envisagée par la Zambie. Mais il est possible aussi que l'on considère ici qu'une Afrique du Sud bien armée deviendrait sur le plan stratégique un élément important qui amènerait l'Occident à l'admettre comme une alliée indispensable.

Autre élément nouveau : le gouvernement conservateur britannique ne voudra pas résister à ses industriels et suivra l'exemple de la France qui sera ainsi à l'origine d'une véritable compétition pour armer l'Afrique du Sud aux meilleures conditions.

M. Chona a conclu ces débats en déclarant – comme l'avait fait le ministre des Finances, dont j'ai retransmis les paroles au Département dans ma dépêche n° 565/AL du 18 novembre 1969[1] – que l'administration zambienne conclura difficilement des contrats intéressants avec la France tant que celle-ci continuera ses livraisons d'armes à l'Afrique du Sud.

Il n'y a aucun doute sur le fait que ce « séminaire » a été organisé avec l'accord de M. Kaunda, sinon même sur son instigation. Il révèle une répartition des rôles, le président se limitant à des considérations générales, et M. Chona, avec ou sans compères, procédant aux discussions de détail et au « corps à corps ».

(Afrique. Levant – Afrique - Zambie 1966-1970
Relations politiques avec la France – ZA 6-3)

[1] La dépêche de Lusaka n° 565/AL du 18 novembre 1969 est intitulée : « Entrevue avec M. Mudenda, ministre des Finances ». Au cours de l'entretien E.N.K Mudenda, ministre des Finances de Zambie depuis novembre 1967, entreprend l'ambassadeur de France, Édouard Hutte, sur la question de la livraison d'armes à l'Afrique du Sud et sur le barrage de Cabora Bassa ; il manifeste de l'intérêt pour le charbon de la mine de Maamba, et se montre agacé lorsque l'ambassadeur lui parle de la construction du chemin de fer *Tanzam* par les Chinois.

2

M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Burin des roziers, Ambassadeur de France à Rome.

T. nos 581 et 582[1]. *Paris, 1er juillet 1970, 14 h. 23.*

Création à Florence d'une institution universitaire européenne

À la suite des récentes conversations franco-italiennes, un accord paraît se dégager sur le schéma que nous avions proposé à nos interlocuteurs en ce qui concerne le projet d'une institution universitaire européenne[2].

Il s'agirait de créer à Florence un établissement de recherche et d'enseignement au niveau le plus élevé, qui porterait le nom d'institut d'études supérieures universitaires. Les premiers groupes de disciplines retenues seraient, comme nous le souhaitions, les disciplines historiques et divers aspects de droit communautaire.

Des liens contractuels pourraient être établis avec bon nombre d'universités nationales parmi lesquelles, bien entendu, celle de Florence.

La mission de l'institut tiendrait compte également du rôle assigné au futur institut de Milan pour la gestion de la technologie[3].

La procédure pourrait désormais se dérouler de la manière suivante : le projet remanié serait adressé aux six États de la Communauté par le gouvernement italien en vue d'une conférence d'experts prévue au mois de septembre prochain à Florence.

Les conclusions des travaux des experts seraient soumises à l'approbation des ministres, dont la réunion couronnerait celle des experts.

L'institut pourrait commencer à fonctionner au début de l'année universitaire 1971/1972, compte tenu des mesures pratiques à adopter et des travaux à effectuer qui occuperaient la prochaine année universitaire.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1970*)

[1] Ce télégramme est adressé à Étienne Burin des Roziers, ambassadeur de France à Rome depuis le 4 juillet 1967.

[2] Sur l'origine de ce projet voir : *D.D.F.* 1960-II, no 250 et *D.D.F.* 1961-II, nos 30 et 47. La convention relative à la création d'un institut universitaire européen est signée à Florence le 19 avril 1972. Il commence à assurer des cours en 1976.

[3] Fondé sur une initiative de l'OCDE, l'institut international de gestion de la technologie de Milan est destiné à donner une formation avancée sur les nouvelles méthodes de gestion des systèmes technologiques complexes.

3

Note
de la sous-direction Algérie

Visite de M. Bencheikh de l'ambassade d'Algérie

N. nº 269. *Paris, 1er juillet 1970.*

Le sous-directeur d'Algérie[1] a reçu le 1er juillet, sur sa demande, M. Bencheikh, secrétaire de l'ambassade d'Algérie[2].

1°) *Grande Commission*.

Il s'agissait d'une visite de routine, mais très rapidement, M. Bencheikh en est venu à notre proposition de tenir le 27 juillet la première réunion de la grande commission franco-algérienne[3]. Il a, tout d'abord, demandé où en était l'élaboration de l'ordre du jour que la partie française devait soumettre à la partie algérienne. Il lui a été répondu que ce projet était prêt, en ce qui concerne le Département, et qu'il était actuellement soumis à l'approbation des différents ministres concernés.

M. Bencheikh a ensuite exposé les préoccupations de son gouvernement qui, sous réserve de l'examen de notre projet d'ordre du jour, voulait avoir l'assurance que les ministres réunis au sein de la grande commission auraient des pouvoirs de décision, de telle sorte que, à défaut de solutions immédiates, il soit au moins possible de dégager les principes essentiels de règlement des principaux problèmes pendant entre les deux pays. Du point de vue du gouvernement algérien, les dossiers étaient suffisamment connus sur le plan technique pour être désormais traités à l'échelon politique, sans nouveau renvoi aux travaux d'experts, sinon pour la mise en forme des décisions arrêtées par les ministres.

Bien entendu, le problème des hydrocarbures se trouvait au centre du débat. Il convenait toutefois de prendre en considération l'ensemble des échanges commerciaux entre la France et l'Algérie, ce que ce dernier pays demandait en vain depuis 1968. C'est la raison pour laquelle le gouvernement d'Alger était convaincu de la nécessité de « globaliser » la négociation, de telle sorte qu'un équilibre satisfaisant puisse être trouvé entre les intérêts des deux parties.

En d'autres termes, on s'interrogeait du côté algérien sur le sens et la portée que nous entendions donner à l'éventuelle réunion de la grande

[1] Cette note porte la signature de M. Yves Barbier, conseiller des Affaires étrangères, délégué dans les fonctions de sous-directeur Algérie au Département, depuis septembre 1966.

[2] Mourad Bencheikh est deuxième secrétaire de l'ambassade d'Algérie à Paris depuis 1970.

[3] Une grande commission mixte franco-algérienne est constituée, à l'échelon ministériel, au terme de la visite en Algérie de M. Schumann, ministre des Affaires étrangères, du 2 au 4 octobre 1969. Cette commission a pour mission de préparer l'avenir des relations de toute nature entre les deux pays. Le projet d'ordre du jour de la réunion de la grande commission franco-algérienne, proposé au gouvernement algérien, est transmis par le télégramme de Paris à Alger nos 673 et 674 du 4 juillet 1970, non publié. Le télégramme d'Alger nos 2033 à 2035 du 16 juillet fait part de l'ajournement de cette réunion.

commission avant la fin du mois. On craignait qu'il ne s'agisse que d'une mesure pour rien, d'un rideau de fumée qui traduirait en fait un constat d'échec. Les conséquences en seraient très graves pour l'avenir des relations bilatérales et, par contrecoup, pour le parallélisme heureusement constaté depuis plusieurs années dans les grandes orientations des deux pays sur le plan international. La question se posait donc de savoir si l'on considérait, du côté français, que les problèmes avaient suffisamment mûri pour que les ministres s'en saisissent le 27 juillet et soient en mesure de les régler, au moins dans leurs grandes lignes.

M. Barbier a répondu à son interlocuteur qu'il ne lui appartenait pas de s'engager sur les problèmes économiques et commerciaux qui n'étaient pas de sa compétence. Quant à la question de l'opportunité de réunir la grande commission, il semblait à la partie française qu'il convenait d'enrayer le processus de dégradation constaté ces dernières semaines et d'éviter l'escalade des mesures unilatérales[1]. C'est d'ailleurs dans cet esprit que les deux gouvernements étaient convenus d'instituer la grande commission et le moment paraissait venu de la réunir. Au demeurant, M. Malek[2] avait eu tout récemment l'occasion d'exposer au Secrétaire général du Département les préoccupations de son gouvernement à ce sujet et M. Alphand[3] lui avait exposé le point de vue du gouvernement français. Il n'y avait rien, pour l'instant, qui puisse y être ajouté.

M. Bencheikh en est convenu. Il tenait cependant à préciser que l'incertitude dans laquelle se trouvait son gouvernement quant aux finalités que nous assignions à la réunion proposée était telle qu'il avait prescrit à son ambassade à Paris de poser le problème à tous les échelons. Il lui importait, en effet, qu'il n'y ait aucun doute chez le partenaire français sur le point de vue des dirigeants d'Alger, pour lesquels la réunion de la grande commission ne se justifiait que si elle offrait un espoir sérieux de dégager la solution des principaux problèmes en instance. On pouvait, dans cet esprit, se demander si un délai supplémentaire de réflexion et de préparation ne serait pas nécessaire, l'essentiel étant de ne pas risquer un échec.

2°) *Relations franco-espagnoles.*

M. Bencheikh a ensuite abordé le problème des relations franco-espagnoles et demandé quelques explications sur la genèse et la portée de l'accord de coopération militaire signé à Madrid[4]. Après lui avoir précisé que notre ambassadeur à Alger avait pris l'initiative, sur instruction du Département, de donner toutes indications utiles à ce sujet au ministère

[1] Toutes les sociétés pétrolières françaises titulaires de concessions en Algérie ont reçu, le 25 juin 1970, une lettre du ministre algérien de l'Industrie et de l'Énergie, M. Belaïd Abdesselam, leur prescrivant de rapatrier désormais en Algérie la contre-valeur de 1,80 dollar par baril de pétrole et de condensat exporté, ce qui représente environ 90 à 95 % de leurs recettes en devises. Se reporter aux télégrammes d'Alger nos 1811 à 1814 et 1815 à 1823 du 25 juin 1970, non publiés.

[2] M. Redha Malek est ambassadeur d'Algérie à Paris depuis le 3 juillet 1965.

[3] M. Hervé Alphand est Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[4] L'accord de coopération militaire franco-espagnol est signé à Madrid le 22 juin 1970. Il entre en vigueur à la signature.

algérien des Affaires étrangères, M. Barbier a rapidement résumé les éléments d'information qui avaient été donnés par le Département à nos ambassadeurs en Afrique du Sud.

3°) *Statut de la Mosquée de Paris*[1].

Le diplomate algérien a ensuite indiqué que les trois ambassades du Maghreb à Paris, de plus en plus préoccupées par la situation juridique et les méthodes de gestion de la mosquée de Paris, avaient décidé d'en saisir à nouveau le Département par une démarche conjointe. À cet effet, une note était en cours d'élaboration qui serait prochainement remise à la Direction d'Afrique du Nord, sans doute dès la semaine prochaine.

4°) *Incidents de Belleville*[2].

M. Bencheikh a rappelé la note verbale que son ambassade avait remise le 23 juin au Département au sujet des récents incidents survenus dans le quartier de Belleville entre Nord-Africains musulmans et Israélites. Le fait que seuls des musulmans aient été arrêtés et que seuls des Algériens aient été jusqu'ici condamnés avait suscité une très vive émotion, tant dans les milieux gouvernementaux – M. Kaïd Ahmed[3], de passage à Paris il y a trois jours, s'en était fait l'écho auprès de l'ambassade en termes très sévères – qu'au sein de la colonie algérienne. Celle-ci acceptait les condamnations, sans doute justifiées, ressentait avec beaucoup d'amertume l'impunité dont bénéficiaient les manifestants de confession israélite et le déni de justice qui en résultait.

M. Bencheikh avait pour instruction de rappeler la note verbale précitée et plus précisément les demandes instantes de son gouvernement tendant :

– d'une part, à ce que l'enquête soit poursuivie, les manifestants israélites coupables de violences arrêtés et déférés devant les tribunaux (deux ressortissants algériens, en particulier, avaient été très grièvement blessés à la gorge par des coups de rasoir) ;

[1] La décision de construire la Mosquée de Paris, première mosquée construite en France métropolitaine, se concrétise après la Première Guerre mondiale pour rendre hommage aux morts de confession musulmane qui ont combattu pour la France. La société des Habous, association créée spécialement à cet effet en 1917, est chargée de construire la mosquée. Financée par la France (loi du 19 août 1920) qui accorde un crédit de 500 000 F pour la construction d'un Institut musulman regroupant une mosquée, une bibliothèque et une salle d'étude et de conférences, elle est inaugurée le 16 juillet 1926. Le 18 mai 1957, par arrêté publié au *Journal Officiel de la République française* du 21 mai, Guy Mollet, président du Conseil, prend une « décision portant agrément de M. Boubakeur Hamza Ben Kaddour en qualité de directeur de l'*Institut musulman de la Mosquée de Paris* ». C'est un coup de force imposé par les circonstances mais qui place directement cet établissement sous l'autorité de la France. Les justifications mentionnées dans l'arrêté « agréant » M. Boubakeur (sans qu'aucune autre instance n'ait proposé sa nomination) indiquent la complexité de la situation juridique de la Mosquée de Paris. L'*Institut musulman* est rattaché administrativement, le 24 septembre 1957, au ministère de l'Intérieur, en remplacement du ministère des Affaires étrangères.

[2] Le 15 juin 1970, de violentes échauffourées éclatent dans le quartier de Belleville à Paris, opposant juifs et musulmans, suscitant une forte émotion dans l'opinion, apeurée par d'hypothétiques affrontements communautaires ou interethniques.

[3] M. Kaïd Ahmed (commandant Slimane) est membre du Conseil de la Révolution (constitué le 19 juin 1965), secrétaire général du Front de libération national algérien (FLN) depuis 1967.

– d'autre part, à ce qu'aucune mesure d'expulsion ne soit prise à l'encontre des ressortissants algériens, tous très honorables, déjà lourdement sanctionnés par le tribunal à la suite de ces incidents.

L'ambassade d'Algérie souhaitait qu'en donnant une suite favorable à sa requête, l'administration française reconnaisse le bon comportement général de la colonie algérienne et la rapidité avec laquelle ses ressortissants s'étaient conformés aux appels au calme et à la discipline que leur transmettaient les agents de l'ambassade dépêchés sur les lieux.

Il est à noter que, dès réception de la note algérienne, la direction des Conventions administratives et des Affaires consulaires a saisi la Chancellerie du problème, tout au moins en ce qui concerne le cas des ressortissants algériens mis en état d'arrestation, mais non jugés en audience de flagrant délit.

(*Direction d'Afrique du Nord, 1966-1975, Algérie, 1970, les relations franco-algériennes*)

4

Compte rendu de Mission pour M. Bruno de Leusse

Directeur des Affaires africaines et malgaches[1]

Mission en RCA

C.R. nº 361/DAM[2]. *Paris, 1er juillet 1970.*

1°) Les travaux du Comité mixte franco-centrafricain réuni à Bangui du 24 au 27 juin, en application de l'accord de Coopération en matière monétaire, économique et financière, se sont déroulés dans une excellente atmosphère. (Relevé des conclusions et communiqué final ci-joints)[3].

Du côté centrafricain, le mérite en revient certainement à M. François Pehoua, commissaire général au Trésor public de la RCA, chef de déléga-

[1] M. Bruno de Leusse de Syon, ministre plénipotentiaire, est chargé des Affaires d'Afrique-Levant au Département, depuis janvier 1970.

[2] Ce compte rendu est signé par M. Jacques Bertrand, conseiller des Affaires étrangères, à la direction des Affaires africaines et malgaches au Département, depuis août 1961.

[3] Ces documents ne sont pas joints au présent compte rendu mais sont classés dans le dossier d'archives DAM, direction des Affaires africaines et malgaches, 1970-1972, nº 39. L'ordre du jour de ce Comité mixte franco-centrafricain était le suivant : suites données aux conclusions de la précédente réunion ; examen des échanges en 1969 ; perspectives des échanges en 1970 ; problèmes de produits (coton, café, diamants, industries forestières) ; informations réciproques sur les accords conclus avec les pays tiers ; questions diverses (assurances, accord domanial, conséquences de la dévaluation sur les finances publiques centrafricaines). La délégation française était conduite par M. Pecriaux, chef du service des Relations économiques, monétaires et financières au secrétariat d'État aux Affaires étrangères.

tion, qui ne s'est pas départi, au cours des conversations, d'un grand esprit d'objectivité et a abordé les quelques points délicats de l'ordre du jour avec tact et intelligence. La compétence professionnelle des autres membres de la délégation centrafricaine était, il faut en convenir, assez inégale ; tous ont fait preuve à notre égard de dispositions amicales.

2°) Dès la première séance, se référant à la lettre en date du 7 avril 1970[1] du Président centrafricain à Monsieur le Président de la République française, la délégation de la RCA a marqué l'importance que les autorités de Bangui attachent aux suites qui seront réservées à cette correspondance qui constitue une demande d'indemnisation des charges supplémentaires découlant pour les finances centrafricaines de la dévaluation française.

M. Pehoua a demandé l'inscription de cette affaire sous la rubrique « divers » de l'ordre du jour[2].

Au total, les autorités centrafricaines évaluent à 1 milliard 100 millions de Frs CFA le préjudice résultant pour elles de l'opération monétaire d'août 1969. Les dernières pièces du dossier justificatif sont parvenues tout récemment au ministère français de l'Économie et des Finances où elles vont être étudiées.

En tout état de cause, la situation des finances centrafricaines apparaît critique. Le budget de 1970, établi tardivement, est en déséquilibre[3] ; par ailleurs, le montant des créances restant à régler au titre des exercices antérieurs s'élèverait, selon certaines estimations, à 2 milliards de Frs CFA. On s'attend donc à de sérieuses difficultés de trésorerie au cours des prochains mois. Il n'est pas douteux que, même si la dévaluation n'avait pas eu lieu, la RCA aurait été appelée à rechercher à l'extérieur certains moyens financiers susceptibles, sinon de résoudre entièrement, du moins d'atténuer ses difficultés actuelles.

3°) Il reste qu'en dépit de la faiblesse de son économie et du handicap constitué par son éloignement de la mer, ce pays accomplit un effort sérieux notamment dans le domaine de la production agricole qui intéresse l'immense majorité de la population. L'opération « Bokassa »[4] a produit des effets positifs. Ainsi les exportations de coton-fibre (17 000 tonnes en 1969 d'une valeur de plus de 2 milliards 300 millions de Frs CFA) dépassent-elles de très loin celles qui étaient effectuées au moment de l'indépendance.

[1] Ici, il y a erreur de datation, la lettre du président Bokassa au président Pompidou est du 6 avril 1970. Elle est reproduite dans *D.D.F.* 1970-I.

[2] Le 8 août 1969, le franc français est dévalué de 11,5 %. La situation financière de la RCA est exposée et commentée dans les télégrammes de Bangui, nos 748 à 759 du 22 juin 1970, et de Paris à Bangui nos 212 à 222 du 29 juin 1970. Ces documents ne sont pas reproduits. Les conséquences de la dévaluation du franc français en République centrafricaine ont fait l'objet d'un document établi par le ministère des Finances de la RCA, daté du 20 mai 1970, remis à M. Schumann, ministre des Affaires étrangères.

[3] La masse globale du budget pour 1970 est en augmentation apparente de 5,5 % mais en fait de 11 % par rapport aux prévisions initiales de 1969.

[4] « L'opération Bokassa » est un programme d'incitation de la population aux travaux agricoles. Cette campagne de retour à la terre est lancée dès la prise du pouvoir par le général Bokassa, en 1966. De grands progrès ont été réalisés dans la production du coton, café, manioc et arachide. Cette opération est complétée par la réforme agraire du 29 août 1970.

Les perspectives de développement ne sont pas mauvaises en ce qui concerne les cultures de café (9 100 tonnes en 1969). Les exportations de bois sont en très net progrès (près de 60 000 m^3) ; en valeur elles sont passées de 300 millions de Frs CFA en 1968 à plus de 600 en 1969.

Dans le secteur minier, la production des diamants constitue une intéressante ressource ; les ventes ont représenté plus de 4 milliards de Frs CFA en 1969.

Enfin la mise en exploitation des mines d'uranium de Bakouma et l'installation de deux nouvelles usines textiles du groupe Agache-Villot sont évidemment de nature à valoriser sensiblement l'économie centrafricaine.

Les autorités de Bangui sont toutefois préoccupées par la saturation du chemin de fer Congo-Océan dont la RCA est tributaire tant pour ses approvisionnements que pour ses exportations. Nos interlocuteurs nous ont marqué l'intérêt qu'ils attachent à la création d'une liaison ferroviaire Bangui-Douala. Cette affaire en est encore au stade des études mais, d'ores et déjà, le gouvernement centrafricain souhaite, dans ce domaine, l'appui du gouvernement français.

4°) En matière de commerce extérieur, nous ne pouvons que nous féliciter du pourcentage élevé des échanges de la RCA avec notre pays. Pour l'année 1969, 54,5 % des biens importés par la RCA étaient originaires de la France qui recevait 51,2 % des exportations centrafricaines.

On peut craindre cependant que l'orientation des échanges ne se modifie à l'avenir et que le commerce avec les pays de l'Est, en particulier, ne connaisse certains développements à notre détriment.

En tout état de cause, il conviendra, pour le maintien de nos positions, que les maisons françaises de Bangui (qui, en bien des cas, représentent, à la fois, des marques françaises et étrangères) fassent preuve d'un plus grand dynamisme commercial en faveur de nos productions nationales.

5°) Ayant exercé en RCA, de 1956 à 1959, des fonctions dévolues aujourd'hui aux membres du corps préfectoral, j'étais curieux de revoir ce pays après onze ans d'absence.

À vrai dire, il ne m'a pas semblé que la nature des rapports humains entre Français et Centrafricains ait tellement changé. Encore qu'il faille faire preuve de prudence en pareille matière, surtout après une aussi brève mission, nos interlocuteurs m'ont paru relativement moins « complexés » que lors de l'indépendance et de rapports apparemment plus faciles qu'à cette époque. Sauf exceptions, nos compatriotes ne se déplaisent pas en RCA où ils n'ont pas le sentiment d'être entièrement des étrangers, bien que des mesures récentes aient confirmé certains dans le sentiment de la précarité de leur situation. Les contacts de la colonie française avec la population africaine sont assez nombreux ; des relations souvent très anciennes se poursuivent. Plusieurs de nos interlocuteurs m'ont, de façon familière, donné des nouvelles d'Européens ou d'Africains que j'avais connus autrefois.

Notre ambassade jouit actuellement d'un prestige certain. Le discours prononcé par M. de Schonen lors du dîner qu'il a offert en l'honneur des

deux délégations, de même que le communiqué final publié à l'issue de nos travaux ont été intégralement diffusés sur les antennes de Radio-Bangui.

En ce qui concerne la vie des circonscriptions de l'intérieur, les quelques informations que j'ai pu recueillir m'inclinent à un jugement assez réservé. Je crains qu'une détérioration assez sensible de l'appareil administratif ne se soit produite et ne se poursuive, notamment dans l'exercice des fonctions d'autorité et dans les domaines de la justice, de la fiscalité et de la santé.

(*DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, 1970-1972*)

5

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3901 à 3909. *Washington, 2 juillet 1970.*

(*Reçu :* le 3, 2 h. 22).

Conférence de sécurité européenne
Résultats de la réunion de Budapest

Je me réfère à la circulaire du Département no 241 et aux télégrammes de Repan Bruxelles nos 1196 et suivants.

Au département d'État, et comme le montre la déclaration faite au Conseil atlantique par le représentant américain, c'est une attitude de prudence qui prévaut à l'égard des récentes décisions prises à Budapest par les pays du Pacte de Varsovie.

Cependant, dans l'analyse préliminaire à laquelle ils se sont livrés, les services du département d'État notent que, si les textes de Budapest ont évité toute polémique, et s'efforcent de donner l'impression d'une approche conciliante, sur le fond l'attitude de l'Est ne paraît s'être rapprochée qu'assez faiblement des positions alliées :

– les pays communistes ont en effet rejeté le point de vue occidental selon lequel des progrès appréciables et préalables doivent être réalisés dans les négociations en cours, et notamment, en matière de sécurité ;

– l'idée émise du côté occidental de créer un organisme permanent permettant d'amorcer des négociations multilatérales a été transformée assez sensiblement, puisque cet organisme serait mis sur pied à la suite de la conférence de sécurité ;

– il est fait écho, pour la première fois, aux propositions relatives à la réduction mutuelle et équilibrée des forces, mais rien ne permet de penser que l'Est accepterait de discuter sérieusement de ce problème, lors de la conférence ou après celle-ci ;

– les suggestions occidentales en faveur d'un libre-échange des idées et des personnes sont ignorées ;

– sans doute, convient-il de noter que l'Est accepte d'ajouter à la liste des thèmes de discussion, les relations culturelles et les problèmes de l'environnement ;

– c'est également la première fois que la participation des États-Unis et du Canada est formellement acceptée.

À partir de cette analyse prudente, voire réservée, nos interlocuteurs affirment cependant qu'aucune position définitive n'a encore été arrêtée. Avant d'en arriver là, il convient tout d'abord de poursuivre l'étude des documents, puis de procéder à des consultations approfondies entre alliés. C'est alors seulement qu'il sera possible d'arrêter une opinion et une ligne de conduite.

C'est pourquoi, estime-t-on, il y a quelque chose de trop précipité dans les suggestions de procédure faites à Bruxelles par sir Bernard Burrows[1]. À la vérité, on cache mal un agacement, un peu étonné, à l'égard de Londres : on ne s'attendait pas, semble-t-il, à voir le gouvernement conservateur endosser aussi rapidement, en ce domaine, les vues de M. Wilson[2].

Sans doute convient-il que le Conseil fasse un rapport, mais celui-ci ne saurait être mené à bien avant le début de septembre : on verrait alors ce qu'il convient de décider à propos d'une éventuelle réunion ministérielle. Toutefois, cette dernière question devrait être tranchée, non pas *a priori*, mais en tenant compte des positions qui auront été dégagées sur le fond du problème.

En revanche, peut-être pourrait-on envisager, d'ici la fin du mois de juillet, de faire publier par l'Alliance une sorte de communiqué de presse qui serait une réponse d'attente, et qui pourrait apaiser les préoccupations manifestées par certains alliés à l'égard de l'opinion publique.

Je me réfère à mon télégramme précédent.

En ce qui concerne l'interprétation à donner aux documents de Budapest, du point de vue des relations Est-Ouest, et sur le plan des intentions soviétiques, nos interlocuteurs du département d'État font remarquer que deux approches sont possibles.

D'une part, on pourrait considérer qu'en acceptant la perspective de négociations sur la réduction des forces étrangères, les pays de l'Est ont, partiellement, accepté la proposition occidentale, et qu'il y a donc là une concession limitée, mais portant sur le fond.

D'autre part, le fait de repousser une telle négociation à une date postérieure à la réunion d'une conférence de sécurité européenne constitue une

[1] Sir Bernard Burrows, représentant permanent du Royaume-Uni au Conseil atlantique depuis 1966.

[2] Rt Hon. James Harold Wilson, dirigeant du parti Travailliste, Premier ministre de Grande-Bretagne de 1964 à 1970.

évidente manœuvre tactique, qui peut vider de sa substance l'apparente concession faite aux thèses occidentales.

Quel est de ces deux aspects, celui qui, dans les intentions de Moscou, l'emporte ? Les experts du département d'État déclarent ne pas vouloir encore se prononcer. L'idée d'une réduction, voire d'une élimination des forces étrangères, a été souvent mise en avant par les pays de l'Est. Plus récemment, les Soviétiques ont, à diverses reprises, laissé entendre qu'ils seraient prêts à examiner des propositions concrètes qui leur seraient présentées en matière de réduction des forces mais ils insistaient à l'époque pour que l'affaire fût traitée en dehors de la conférence européenne, c'est donc sur ce point de procédure, qu'un certain infléchissement serait apparu. (À cela, on peut ajouter que, dans les propos tenus au début de l'année, soit au ministre néerlandais des Affaires étrangères[1] – cf. télégramme de Moscou n° 917 du 10 février, soit à M. Egon Bahr[2] – cf. mon télégramme n° 987 du 17 février, M. Gromyko aurait déjà laissé apparaître une certaine évolution dans ce sens).

En conclusion, et tout en réservant leur jugement final, nos interlocuteurs paraissent pencher davantage vers une interprétation tendant à donner aux décisions de la réunion de Budapest, une signification surtout tactique. Ils ne cachent pas qu'en tout état de cause, les Soviétiques ont exploité habilement les possibilités que leur offrait la proposition britannique de création d'une commission permanente.

Quant à l'attitude allemande, ils notent que les propos tenus devant le Conseil Atlantique sont plus nuancés et plus prudents que les déclarations publiques faites par le chancelier (cf. télégramme de Bonn 4366). L'attitude relativement favorable du gouvernement fédéral n'a pas surpris ici, car on savait que celui-ci souhaitait que la question de la réduction des forces fût examinée par la conférence de sécurité européenne, puis renvoyée, le cas échéant, à une commission *ad hoc* (cf. mon télégramme n° 1579 du 13 mars).

On suppose ici que cette question a pu, en diverses circonstances, être évoquée bilatéralement entre Allemands et Soviétiques, et notamment lors des entretiens Bahr-Gromyko. On croit savoir aussi que M. Tsarapkine en aurait parlé au chancelier peu avant la réunion ministérielle de l'Alliance à Rome. On n'exclut donc nullement l'hypothèse selon laquelle cet aspect des choses constituerait un des multiples éléments de la négociation entre Bonn et Moscou.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

[1] Joseph Luns, ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas depuis 1956.

[2] Egon Bahr, diplomate et homme politique de la RFA ; il est depuis 1969 secrétaire d'État et plénipotentiaire du gouvernement fédéral à Berlin.

6

M. Fontaine, Ambassadeur de France à Sofia,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 600/EU. *Sofia, 2 juillet 1970.*

Lutte contre le « courant gris »
dans les arts et la littérature

La presse bulgare publie à intervalles réguliers des articles sur le « courant gris »[1] dans la littérature et les arts et sur la nécessité de le combattre[2]. Lors de la conférence théorique de l'Union des écrivains bulgares qui s'était tenue en décembre 1969, de nombreuses interventions avaient été consacrées à la critique du « courant gris » particulièrement dans la poésie et la prose mais également dans d'autres arts.

La notion de « courant gris », qui n'est pas nouvelle est difficile à cerner. Le *Rabotnichesko Delo* du 14 juin indique que « l'impuissance artistique », « l'incapacité esthétique », la « négligence de la forme » n'en sont que des éléments. « L'essentiel » dans le « courant gris » poursuit le commentateur, « c'est sa passivité devant les problèmes du communisme », son « refus de penser civiquement ». Dans son rapport au congrès des peintres le 17 juin, M. Venelin Kotsev[3], secrétaire du PCB, précise que la définition du courant gris ne comprend pas « seulement les œuvres médiocres, naturalistes, illustratives, mais aussi des œuvres pseudo-novatrices où le manque d'idée et de sentiment se dérobe derrière des effets de couleurs, des compositions sans but, derrière une virtuosité professionnelle sans âme ». En bref, la notion de « courant gris » désigne les œuvres artistiques qui, pour des

[1] Le « courant gris » des « ouvrages sans valeur littéraire », c'est-à-dire, en fait, sans valeur idéologique. Voir à ce sujet la dépêche nº 131/EU du 26 février 1969, intitulée : *la lutte idéologique et le devoir de l'écrivain*, qui reprend un document publié par l'hebdomadaire *Litteraturen Front*, organe de l'Union des écrivains, se situant sur le plan de l'actualité politique bien plus que littéraire et correspond à la « ligne dure » du moment.

[2] *Note du rédacteur* : « Un article a été de nouveau consacré à ce thème dans le *Rabotnichesko Delo* du 14 juin. Le premier congrès des peintres bulgares qui s'est réuni les 18, 19 et 20 juin à Sofia l'a également abordé au cours de ses travaux (bilan de l'activité des peintres bulgares, tâches qui se posent à eux dans le futur, élection du bureau de l'Union) ». « Je communique ci-joint au Département quelques extraits significatifs de divers textes récents ». *Rabotnichesko Delo* est l'organe officiel du parti communiste bulgare.

[3] Venelin Kotsev, né en 1926, rejoint les *Komsomols* en 1940, est arrêté pour activités de résistance en 1944 et condamné à 10 ans de prison, libéré après la prise du pouvoir par les communistes en septembre 1944. Il travaille pendant près de 10 ans pour le *komsomol* et rejoint le parti communiste en 1946. En février 1951, il est élu membre du comité central du *Komsomol*, réélu en mai 1954. En 1956, il est nommé chef du département des institutions culturelles et éducatives au ministère de l'Éducation et de la Culture ; en 1959, il est chef du département cinématographique de ce même ministère. En novembre 1962, il est élu candidat-membre au comité central, le mois suivant, il abandonne le ministère de l'Éducation et de la Culture pour prendre la direction du département de la Culture et des Arts du comité central. Il est élu député à l'Assemblée nationale en février 1966, puis en novembre de la même année, élu membre à part entière du comité central et nommé secrétaire du comité central du PCB.

raisons à la fois esthétiques et idéologiques, ne sont pas considérées comme satisfaisantes.

Depuis le congrès des Komsomols de Sofia en mars 1969[1], le journal du parti reprend avec constance les thèmes du rapport de M. Todor Jivkov[2] sur le devoir des intellectuels : « Ils doivent placer au centre de leurs descriptions artistiques l'homme nouveau, l'édificateur du socialisme… ». Dans un éditorial du 10 avril le *Rabotnichesko Delo* insistait sur la nécessité pour les artistes d'être « plus près du peuple et plus près de la vie » et de consacrer leurs œuvres à des personnages éclatants tels « l'ouvrier, l'agriculteur, le communiste, le dirigeant communiste ». L'éditorialiste s'élevait contre les tentatives « d'ignorer, de minimiser ou de contourner » les principes et les critères de classe et de parti et insistait sur l'importance de la formation idéologique et communiste des créateurs.

À différentes reprises la presse bulgare a dénoncé en termes généraux et plus rarement en donnant des noms, « certains jeunes poètes, écrivains, metteurs en scène, peintres, compositeurs qui essayent d'imiter les courants modernistes de l'Occident et se prennent aux faux-semblants de la diversion idéologique de l'impérialisme qui spéculent sur des slogans éculés de « liberté créatrice » et de « littérature et art au-dessus des classes »[3]. C'est ainsi que des metteurs en scène de théâtre ont été vivement critiqués pour « des fautes idéologiques dans la mise en scène »[4]. Ce fut également le cas d'une des plus grandes poétesses bulgare, Blaga Dimitrova[5], critiquée par *Pouls*[6], journal littéraire des Komsomols, pour un grand nombre de « violations grossières du réalisme socialisme et de la philosophie marxiste-léniniste » et finalement pour son attitude « irresponsable » après la publication de 12 de ses derniers poèmes dans la revue bulgare *Septembri*.

La lutte contre « le courant gris » étant compliquée et noble, « il convient que l'État la développe et l'encourage ». Le critique, au premier chef, a un rôle à jouer dans ce domaine. On insiste pour qu'il se consacre à cette tâche avec une ardeur accrue, d'autant que ce combat est « plus nécessaire que jamais »[7]. Le rapport précité de M. Venelin Kotsev au congrès des peintres,

[1] *Note du rédacteur* : « Ma dépêche nº 215/EU du 26 mars 1969 ».

[2] Todor Khristov Jivkov, né le 7 septembre 1911, homme politique bulgare, est secrétaire général du parti communiste bulgare depuis le 4 mars 1954, président du Conseil des ministres depuis 1962.

[3] *Note du rédacteur* : « *Rabotnichesko Delo* des 22 et 26 mars 1970 ».

[4] *Note du rédacteur* : « *Rabotnichesko Delo* du 27 avril 1970 ».

[5] Blaga Dimitrova, née en 1922, est un écrivain, une romancière, traductrice, poétesse bulgare. Elle est diplômée en littérature slave de l'université de Sofia en 1945. À l'institut des jeunes écrivains, elle soutient en 1951 une thèse intitulée : « Maïakovski et la poésie bulgare ». Ses poèmes évoquent alors la résistance et la construction du socialisme. Elle publie son premier roman en 1966, « Voyage vers soi ». Elle se fait critiquer pour « apolitisme » ou pour « modernisme ». Les critiques se font de plus en plus violentes, elle est même accusée de « trahison envers la patrie ».

[6] *Note du rédacteur* : « *Pouls* du 23 décembre 1969 ». *Pouls* est le journal littéraire des *Komsomols*.

[7] *Note du rédacteur* : *Rabotnichesko Delo* du 14 juin : « parlant des « guerres puniques » qui sont menées contre les critiques ; l'auteur signale la « fermeté et la force morale » dont ont besoin ceux-ci pour défendre leur opinion honnête ».

souligne que le congrès se déroule « à un moment de lutte sévère entre l'idéologie socialiste et l'idéologie bourgeoise », et l'idéologue en chef ajoute, pour mieux situer son propos, que « les événements dans certains pays socialistes ont montré à quel point les conséquences peuvent être graves quand on ne riposte pas aux attaques de l'idéologie bourgeoise, lancées sous une forme bienveillante ».

Le nouveau président de l'Union des Peintres bulgares, M. Mirtchev[1], affirme pour sa part dans l'*Otecestven Front*[2] du 30 juin que « la direction de l'Union prendra une série de mesures pour la formation idéologique et pour le renforcement intellectuel des peintres, afin qu'ils puissent non seulement résister à toutes tentatives d'érosion idéologique, mais aussi, passer à l'offensive de l'art bourgeois moderne ».

La lutte contre « le courant gris » – notion suffisamment imprécise pour conférer à la vigilance du parti l'ubiquité optima – dans les arts et la littérature répond en fait à des préoccupations très précises. S'il s'agit en principe de créer un art « idéologiquement pur », l'essentiel est de combattre l'influence corrosive de l'Occident. Le rédacteur en chef d'un des grands hebdomadaires littéraires bulgares, le *Litteraturen Front* expliquait récemment à l'un de mes collaborateurs que la « diversion idéologique » agit au niveau du subconscient des individus qui, au contact de telle ou telle œuvre occidentale, ne peuvent même pas se rendre compte qu'ils sont contaminés. Il ne faut pas dans ces conditions s'étonner si le *Rabotnichesko Delo* énumère avec sérieux dans son édition du 29 juin, les mesures qui sont mises en œuvre à Varna, centre touristique par excellence de la Bulgarie, pour éviter « une contamination idéologique de la population par les touristes occidentaux »[3].

Une pareille méfiance semble difficilement conciliable avec l'acceptation des pays membres du pacte de Varsovie de faire figurer à l'ordre du jour de la conférence européenne l'élargissement des échanges au domaine culturel. Elle est à l'origine des difficultés que rencontre quotidiennement le service culturel de cette ambassade dans son action, en particulier de diffusion et dont je me propose d'entretenir le Département par dépêche séparée avant la réunion de la commission mixte en octobre prochain[4].

P.S. J'attire la particulière attention du Département sur la dernière des citations reproduites en annexe, qui constitue un intéressant commentaire d'une déclaration de M. Maurice Schumann.

[1] Nicolas Mirtchev, président de l'Union des peintres bulgares.

[2] *Otecestven Front* ou Front de la patrie, du nom de la coalition politique de gauche qui assume le pouvoir suite au coup d'État du 9 septembre 1944. Le président du premier gouvernement du Front de la Patrie est Kimon Gueorguiev du 9 septembre 1944 au 23 novembre 1946.

[3] Se reporter à la dépêche de Sofia n° 709/EU du 30 juillet 1970, non publiée, qui traite du problème de la diversion idéologique et des précautions à prendre pour enrayer l'infiltration touristique. Les villes des bords de la mer Noire, surtout l'été, sont particulièrement mises en garde. Le parti prévoit des écoles de marxisme sur les navires, car les marins se rendant en pays capitalistes peuvent être soumis à une diversion idéologique, et organise des séminaires théoriques pour les capitaines et chefs mécaniciens. Aucun domaine, pour les Bulgares, n'échappe à l'idéologie.

[4] Les négociations de la commission mixte culturelle, scientifique et technique ont lieu à Sofia du 12 au 14, octobre 1970.

ANNEXE

Annexe à la dépêche n° 600/EU du 2 juillet 1970 consacrée à la lutte contre le « courant gris » dans les arts et la littérature.

I./ …Votre congrès se déroule à un moment de grande lutte entre l'idéologie socialiste et l'idéologie bourgeoise. L'idéologie, la sphère spirituelle sont devenues l'arène principale de la lutte de classe. La bourgeoisie s'est posée pour but d'éroder de l'intérieur les pays socialistes. Elle emploie toutes sortes de moyens tactiques. Elle est très acharnée dans le domaine des arts et s'attaque aux représentants des arts. Les événements dans certains pays socialistes ont montré à quel point peuvent être graves les conséquences, quand on ne riposte pas aux attaques de l'idéologie bourgeoise lancées sous une forme bienveillante »[1] … (message adressé par le Comité central du PCB au premier congrès de l'Union des peintres bulgares[2], RD du 18 juin).

II./ …Le problème de l'unité a occupé une grande place au cours des travaux du congrès, en vue de l'exécution des tâches posées par le parti. L'aspiration à l'unité s'est manifestée nettement au moment de l'élection de la nouvelle direction de l'Union. Les résultats de l'élection ont démontré le désir d'unir toutes les forces, d'ouvrir une nouvelle page dans la vie de l'Union, de surmonter les côtés négatifs du passé, c'est-à-dire les antagonismes non fondés et la lutte sans raison entre différents groupes ». (Interview accordée au journal du Front de la Patrie par M. Mirtchev, nouveau président de l'Union des peintres bulgares, *OT Front* du 30 juin).

III./ …L'art joue un rôle particulier aujourd'hui dans la lutte titanesque entre les deux mondes – le camp socialiste et le camp capitaliste. Nous connaissons bien les tentatives de toutes sortes d'officines impérialistes pour influencer sous une forme ou une autre certains peintres… Le danger d'influence est loin d'être passé et la lutte ne faiblira pas. La direction de l'Union prendra une série de mesures pour la formation idéologique et pour le renforcement intellectuel de nos peintres, afin qu'ils puissent non seulement résister à toutes tentatives d'érosion idéologique, mais qu'ils puissent passer à l'offensive pour liquider les vestiges du passé et l'influence de l'art bourgeois moderne » (*Ibidem*) *OT Front* du 30 juin.

… « La vieille tactique de pressions directes de menaces, de chantage, de sabotage, d'intervention, de blocus économique, si largement utilisée autrefois par l'impérialisme contre la jeune République soviétique et plus tard contre les démocraties populaires a été remplacée dans la dernière décennie par une ligne plus raffinée, celle de la pénétration idéologique et psychologique, de la démoralisation interne, de l'érosion de la société socialiste » …Après avoir cité à ce propos le président Kennedy et le chancelier Brandt l'auteur de l'article poursuit : « Schumann a donné une formulation encore plus claire de cette ligne en déclarant lors de la dernière session de l'OTAN[3] qu'il fallait passer du stade de la coexistence pacifique à celui de l'interpénétration ». *Stoudenska Tribune* du 16 juin.

(*Europe, Bulgarie, 1961-1970, culture et relations culturelles avec la France, 1970, n° 146*)

[1] Allusion aux événements du « printemps de Prague » et à sa répression par l'entrée en territoire tchécoslovaque des troupes des pays membres du pacte de Varsovie le 21 août 1968.

[2] Le premier congrès des peintres bulgares se tient à Sofia du 18 au 20 juin 1970.

[3] Le Conseil ministériel de l'Atlantique-Nord se réunit à Rome les 26 et 27 mai. Cette réunion est consacrée essentiellement au problème des relations Est-Ouest ainsi qu'à celui de la réduction équilibrée des forces et à l'affaire grecque.

7

M. Wapler, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 899[1]. *Ankara, 2 juillet 1970.*

Visite à Istanbul de six navires de guerre français

Six bâtiments de l'escadre française de la Méditerranée, effectuant une croisière d'entraînement sous le commandement du contre-amiral Sauzay, après avoir participé à un exercice de l'OTAN, ont accompli du 25 au 29 juin, à Istanbul, une visite précédée et suivie d'une escale à Athènes et Naples.

Il s'agissait de trois escorteurs d'escadre – le Cassard[2] (vaisseau amiral), le D'Estrées et le Forbin – de deux escorteurs rapides – le Vendéen et l'Agenais – et d'un bâtiment de soutien logistique, le Rhin.

Les autorités turques ont réservé le meilleur accueil à notre flotte dont la visite – bien que non officielle – a été marquée par de nombreuses cérémonies et réceptions qui ont été autant d'occasions de célébrer l'amitié entre les deux pays.

Je tiens à souligner l'excellent effet que produisait l'escadre française durant ces quatre jours où, alignée dans un ordre parfait, elle a stationné au cœur même du Bosphore, au large de l'ancien palais impérial de Dolmabahçe[3], sorti en 1968 de sa torpeur pour accueillir le général de Gaulle.

Il convient de mentionner également la bonne impression produite sur la population locale par les nombreux marins de l'escadre, qui se sont signalés dans l'ensemble par la correction de leur tenue et auxquels les habitants d'Istanbul ont prodigué d'emblée les marques de sympathie dont ne

[1] M. Arnauld Wapler est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Ankara le 20 mars 1970. Il succède à ce poste à M. Gontran Begoügne de Juniac.

[2] Le *Cassard* a été conçu comme escorteur antiaérien et anti-sous-marin. Mis sur cale aux Ateliers et Chantiers de Bretagne à Nantes en novembre 1951, il est lancé en mai 1953 et mis en service en avril 1956. Au début des années 1960, il entre en grand carénage pour devenir navire de commandement. Le navire participe aux événements de Suez en novembre 1956. Le port-base du *Cassard* est Toulon durant toute son existence. Il devient, durant quelques mois, navire-amiral de l'escadre française de la Méditerranée, en remplacement du *Colbert* parti à Brest pour sa refonte en croiseur lance-missiles à partir de novembre 1969. Il est désarmé le 1er octobre 1974. La ville marraine du *Cassard* est Nantes.

[3] Le palais de Dolmabahçe est situé à Istanbul, sur le côté européen du Bosphore et a servi en tant que principal centre administratif de l'Empire ottoman de 1853 à 1922, à l'exception d'une vingtaine d'années, entre 1889 et 1909, où fut utilisé le palais de Yildiz. Six sultans y résidèrent de 1856 à l'abolition du califat en 1924. Le dernier des califes à y vivre fut Abdülmecit II. Le 3 mars 1924, une loi transfère la propriété du palais au patrimoine national de la nouvelle République turque. Mustafa Kemal Atatürk, le fondateur de cette République, a utilisé le palais présidentiel comme résidence d'été. Il y mourut le 10 novembre 1938.

bénéficient plus guère les marins d'une VI^e Flotte[1] dont les apparitions se font d'ailleurs de plus en plus rares.

Retenu à Ankara par la présentation de mes lettres de créance[2], je n'ai pu prendre part aux manifestations organisées en l'honneur de l'escadre qu'à partir du soir du 26 juin marqué d'une réception au Palais de France, qui a permis à nos officiers de rencontrer les autorités turques. Avant mon arrivée à Istanbul, l'ambassade était représentée aux premières cérémonies par notre consul général[3] et notre attaché militaire[4].

Le premier jour de l'escale, des visites de courtoisie ont été échangées par l'amiral avec les autorités civiles et militaires d'Istanbul, le second fut marqué par diverses cérémonies du souvenir, au cours desquelles des gerbes furent déposées par l'amiral, d'abord au monument d'Atatürk, ensuite au cimetière français de Feriköy[5] où reposent notamment les 26 000 morts de la guerre de Crimée. L'amiral célébra leur mémoire, après l'absoute, dans une courte allocution très appréciée du côté turc, où l'on vit une marque d'attention dans le soin apporté par l'orateur à évoquer la campagne de Crimée où Français et Turcs combattaient côte à côte. On nous rendit d'ailleurs la politesse, car le capitaine de vaisseau turc, chef d'État-major de la zone Nord, qui assistait à cette cérémonie aux côtés de l'amiral Sauzay, s'associa à l'hommage rendu à nos morts et fleurit lui aussi le monument français, un tel geste étant accompli pour la première fois par un officiel turc.

Une réception offerte par l'amiral à bord du Cassard, le soir du 28, clôtura cette visite, dont je ne voudrais pas terminer le compte rendu sans dire un mot de la conférence de presse qui, bien que restreinte, a été fort bien accueillie par les auditeurs de l'amiral Sauzay. Notamment les représentants de la télévision turque se montrèrent satisfaits des réponses très complètes données à leurs questions.

[1] La VI^e Flotte des États-Unis est une unité opérationnelle de l'*US Navy* opérant dans la mer Méditerranée. Elle dépend du commandement *Naval Forces Europe*. En 1946, une petite escadre, la *Sixth Task Fleet* de la *US Naval Forces, Eastern Atlantic and Mediterranean* est déployée en Méditerranée orientale pour contrer les menées de l'Union soviétique dans la région en ce tout début de guerre froide et en 1950, la VI^e Flotte est créée sous son nom actuel. Son port d'attache fut la rade de Villefranche-sur-Mer entre 1945 et 1966, il est actuellement à Gaète en Italie. En 1964, la V^e *Eskadra* soviétique fait son apparition. En 1970, elle dépasse en nombre la flotte américaine.

[2] Arnauld Wapler présente ses lettres de créance le 25 juin 1970. Voir le télégramme d'Ankara n^os 432 et 433 du même jour, non repris.

[3] Charles de Geis de Guyon de Pampelonne est consul général à Istanbul depuis juillet 1968.

[4] Le colonel Eugène, Jules Henze est attaché des Forces armées, chef de poste, attaché militaire, naval et de l'air à Ankara depuis 1968.

[5] Le cimetière catholique latin de Feriköy où des monuments ont été édifiés en mémoire des soldats français, italiens et savoyards tombés pendant la guerre de Crimée (1854-1856), guerre entre l'Empire russe et une coalition comprenant l'Empire ottoman, le Royaume-Uni, la France du Second Empire et le royaume de Sardaigne. Le 26 février 1856, un congrès s'ouvre à Paris, sous la présidence du ministre français des Affaires étrangères, Walewski. Les Anglais et les Français obligent la Russie à reconnaître l'indépendance de l'Empire ottoman Les négociations aboutissent le 30 mars 1856 à la signature du traité de Paris.

L'amiral, qui exprima en particulier son appréciation de l'excellente tenue des bâtiments turcs qu'il avait eu récemment sous ses ordres au cours de manœuvres interalliées, formula le vœu d'accueillir une escadre turque à Toulon. Il autorisa ses hôtes à photographier notre flotte, les entretint de l'armement de nos navires – modernes sans être nucléaires – et particulièrement des torpilles magnétiques destinées à la guerre sous-marine.

(*Europe, Turquie, 1961-1970, relations politiques avec la France, 1970, n° 143*)

8

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT
SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Visite au Président Kaunda

N.[1] *Paris, 2 juillet 1970.*

À l'occasion du voyage qu'il a effectué à Lusaka pour remettre la réponse de M. le Président de la République au président Kaunda au sujet des ventes d'armes de la France à l'Afrique du Sud et au Portugal, le sous-directeur d'Afrique a eu deux entretiens avec les dirigeants zambiens, le premier avec le Président lui-même, le second avec un groupe de hauts fonctionnaires réunis autour du conseiller personnel du chef de l'État, M. Mark Chona[2].

L'entretien avec le Président se déroula dans une atmosphère de grande courtoisie et cordialité. Dans sa réponse aux explications qui lui étaient données par M. Kaunda marqua combien il était sensible au fait que M. le Président de la République lui ait dépêché un messager, en quelle estime il tenait la France qui à l'instigation du général de Gaulle avait donné l'élan à l'émancipation de l'Afrique et quelle confiance il lui gardait.

Il n'en a pas moins formulé avec netteté son désaccord avec notre argumentation : les livraisons d'armes par des firmes françaises, même si elles ne revêtaient, comme nous l'assurions, qu'un caractère défensif, étaient inacceptables. Aucun pays ne menaçant sérieusement l'Afrique du Sud et le Portugal, elles constituaient indiscutablement un soutien politique à ces deux pays.

[1] Cette note porte la mention marginale de la main d'Hervé Alphand, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères : « Pour le ministre H.A. Signalé » et au-dessus : « B. de L. le Ministre est favorable à l'action suggérée p. 4 x. H.A » Bruno de Leusse de Syon, B. de L. est ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des Affaires d'Afrique – Levant à l'administration centrale.

[2] Mark Chona est le conseiller spécial du président zambien Kaunda pour les Affaires étrangères depuis le 18 février 1969.

Cabora Bassa[1] ne l'était pas moins car la construction de ce barrage, en permettant l'installation au Mozambique d'un million de Portugais, assurerait la perpétuation de la domination blanche sur la région. Elle renforcerait en outre de façon considérable la puissance globale des deux adversaires de la Zambie. Un autre problème palestinien était en train de naître sous les yeux indifférents, sinon complices, de la France. Puisqu'elle avait mis l'embargo sur les livraisons d'armes à destination d'Israël, pourquoi n'agissait-elle pas pareillement en ce qui concernait l'Afrique du Sud et le Portugal ?

Avec les jeunes technocrates du régime l'échange de vues fut beaucoup plus tendu et donna lieu, à l'exclusion de toute autre considération, à une critique systématique des ventes d'armes françaises. Notre attitude en la matière est considérée par eux comme une véritable trahison à l'égard des idéaux dont se réclame la France. Un pays chrétien peut-il consentir à un pareil déni de justice ? « Tout cela finira dans un bain de sang ».

En réalité les dirigeants zambiens vivent actuellement dans une crainte obsidionale de l'encerclement. Ils estiment que l'Afrique du Sud et le Portugal, conjuguant leurs efforts, à l'initiative de la première considérée comme principal adversaire, préparent contre la Zambie une agression destinée à éliminer de leur dispositif cette enclave à gouvernement noir indépendant. L'Afrique du Sud est installée aux frontières sud-ouest de la Zambie, à la pointe de la bande de Caprivi. Elle l'est aussi au sud-est puisqu'elle a des troupes en Rhodésie. Par Cabora Bassa elle va être toute proche à l'est car il est clair qu'elle ne permettra jamais qu'un ouvrage de cette importance tombe sous le contrôle d'un pays noir indépendant.

Or voici que la situation menace de s'aggraver encore : la Grande-Bretagne, très probablement va reprendre ses livraisons d'armes à l'Afrique du Sud. Elle a vu que la France pouvait impunément prendre sa place sur ce marché. Pourquoi continuerait-elle à le lui abandonner ?

Les autorités françaises doivent comprendre que la Zambie ne peut dans ces conditions donner aux firmes françaises la place qu'elles pourraient prendre dans le développement économique de la Zambie, même dans les secteurs où leurs offres sont plus avantageuses que celles des autres pays. Acculée comme elle l'est, la Zambie d'autre part n'hésitera pas à faire appel pour sa défense aux pays communistes qui eux ne transigent pas avec les principes qu'ils professent. Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'elle s'y résoudrait car elle n'a aucune sympathie pour l'idéologie marxiste. Mais nécessité fait loi. La responsabilité en incombera aux pays tels que la France, l'Allemagne et l'Italie qui par leurs livraisons d'armes font le jeu de leurs adversaires.

Cette conviction de la Zambie qu'elle est directement et de plus en plus menacée est susceptible de nous valoir, si nous ne lui fournissons aucun

[1] Un important barrage est construit à Cabora Bassa sur le Zambèze en vue d'alimenter en électricité bon marché l'Afrique du Sud, la Rhodésie et le Mozambique. La France participe aux travaux. Voir *D.D.F.* 1968-II nos 238, 285 ; 1969-II no 301.

apaisement, de très sérieuses difficultés, lors de la prochaine réunion des pays non alignés à Lusaka en septembre d'abord, à l'OUA lors de la session ordinaire d'automne ensuite et encore à l'ONU. La Tanzanie lui emboîtera certainement le pas, sans doute aussi l'Ouganda ; les autres pays africains à tendance socialiste ne se faisant pas faute de faire écho.

Nous risquons fort d'être la cible principale des adversaires de l'*apartheid* aux lieu et place de la Grande-Bretagne. On ne saurait trop en conséquence recommander qu'un geste soit fait rapidement sur le plan des armes pour prouver de façon concrète notre volonté de prendre en considération les préoccupations qui nous ont été exprimées. Ce pourrait être par exemple l'indication donnée à la Zambie que nos livraisons d'hélicoptères à l'Afrique du Sud et au Portugal seront suspendues[1] tant que la tension actuelle qui, selon les Zambiens, va s'accroissant, subsistera. Les Africains du Sud et les Portugais devraient pouvoir comprendre que cette mesure temporaire irait dans le sens de leurs intérêts.

Une intervention près de l'Afrique du Sud en vue d'obtenir que d'une façon ou d'une autre une déclaration apaisante à l'égard de la Zambie vienne compenser l'effet de propos agressifs qui auraient récemment été tenus par un député de la majorité de Pretoria serait d'autre part opportune. En nous en attribuant discrètement le mérite, nous ferions la preuve de l'efficacité de l'action modératrice que nos relations avec l'Afrique du Sud nous permettent d'exercer. Une décision plus appréciée encore serait le retrait de tout ou partie des troupes que l'Union Sud-Africaine est censée entretenir aux frontières zambiennes[2].

Il paraît indispensable que nous puissions faire état de tout ou partie de ces développements positifs avant que soit annoncée par les Sud-Africains la participation française à la construction d'une usine de séparation isotopique car sinon, une accusation de duplicité à notre égard risque fort d'être formulée.

(Afrique-Levant – Afrique - Zambie 1966-1970
Relations politiques avec la France – ZA 6-3)

[1] On lit l'annotation marginale de la main de M. Alphand : « on sait bien que ce n'est pas possible. »

[2] Le paragraphe est encadré, il porte une croix (x) et le mot « oui » est inscrit en marge. (Voir note 1)

9

Note

Consistance du Vietcong

N. *Paris, 3 juillet 1970.*

– Militairement, le Vietcong[1] constitue une réalité incontestable. Les Américains eux-mêmes évaluent ses forces à 160 000 hommes, soit les deux-tiers des forces opposées à Saigon et à Washington.

– Politiquement, l'impact du Vietcong est plus difficile à évaluer. Les Américains admettent qu'il dispose de 75 000 cadres politiques qui quadrillent le Sud-Vietnam mais affirment que 90 % de la population est contrôlée par le gouvernement de Saigon.

Le GRPRSV[2] assure pour sa part que les 4/5 du territoire sud-vietnamien et 11 000 000 de personnes sur 17 500 000 habitants sont contrôlés par le FNL. Il ajoute que le « pouvoir révolutionnaire » est installé dans 41 provinces sur 44, 150 districts sur 259 et 1 300 communes sur 1 600. Il aurait enfin déjà réparti entre les paysans 2 000 000 d'hectares de terres cultivables sur 3 500 000.

– Ce serait de toutes manières une erreur que de déduire des positions communes actuelles d'Hanoï et du GRPRSV (que l'adversité commune rend solidaires dans leur lutte comme dans la négociation) que le FNL constitue seulement une émanation du Nord-Vietnam. Une fois la négociation véritablement engagée et la paix revenue, le GRPRSV et le RDVN[3] pourraient en effet avoir des intérêts du Sud-Vietnam des conceptions non nécessairement concordantes.

– Il semble à cet égard que la disparition d'Hô Chi Minh[4] a contribué à relâcher les liens de subordination entre l'organisation sudiste et ses tuteurs du Nord.

(*Asie-Océanie, Vietnam Conflit, 1955-1978, n° 4*)

[1] Vietcong, abréviation de « communiste vietnamien », nom donné par ses adversaires au Front national de Libération du Sud-Vietnam (FNL), créé le 20 décembre 1960.

[2] Le gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Sud-Vietnam, le plus souvent abrégé en : gouvernement révolutionnaire provisoire (GRP). Sur sa constitution, le 8 juin 1969, voir *D.D.F.* 1969-I, n° 422.

[3] République démocratique du Vietnam (RDVN).

[4] Hô Chi Minh (Nguyen Sinh Cung, dit), (19 mai 1890 ?-3 septembre 1969) président de la République démocratique du Vietnam de 1955 à sa mort.

10

COMPTE RENDU

Tête-à-tête entre M. le Président de la République
et M. le Chancelier Willy Brandt
Bonn, le 3 juillet 1970 – 11 h. 15-13 h.

C.R.

M. Brandt. Je vous souhaite une très cordiale bienvenue et suis très heureux que nous puissions nous revoir pour poursuivre l'échange de nos points de vue. Si j'ai bien compris votre ambassadeur[1], vous souhaitez que les questions bilatérales soient cette fois-ci surtout traitées par nos ministres bien que j'ai l'intention d'aborder certaines de ces questions cet après-midi. Je m'en remets à vous pour l'ordre dans lequel vous souhaitez traiter ces problèmes.

M. Pompidou. Je suis prêt à adopter l'ordre qui vous convient et je pense que les problèmes à discuter le plus utilement entre nous deux sont ceux des relations Est-Ouest et les problèmes européens.

Si nous débutons par les relations Est-Ouest, je n'ai pas à vous redire mon avis d'ensemble qui vous est bien connu, c'est-à-dire l'appui moral et politique que nous donnons à vos négociations avec l'Est et notamment avec les Soviétiques. Si je l'ai répété à plusieurs reprises, c'était d'une part pour vous appuyer vis-à-vis de votre opposition et vis-à-vis de certaines réticences dans l'opinion allemande et peut-être aussi vis-à-vis de certaines réticences américaines, mais bien sûr, je pense que les points dont nous avons à parler doivent être plus précis, que vous me direz où vous en êtes et comment vous voyez les négociations des prochaines semaines. Je vous dirai alors franchement pourquoi nous, peut-être plus que d'autres, soulevons le problème des responsabilités quadripartites.

Je voulais d'abord vous dire cela et puis j'aimerais savoir comment vous envisagez vos conversations des prochaines semaines. Les responsabilités quadripartites sur l'Allemagne, sur Berlin, ne nous intéressent pas pour des raisons de vanité. Pour nous, ce rapprochement avec l'Est, que vous avez entrepris à juste titre, présente à terme une possibilité de danger pour l'Allemagne, pour l'Europe, pour l'Occident, c'est l'affaire de Berlin. Je suis convaincu que pour les Soviétiques l'objectif est que vous reconnaissiez d'une façon ou d'une autre le *statu quo* des frontières, ce qui finira par ressembler à une reconnaissance de la RDA, même sans le dire. Cela situera la question de Berlin[2] entre la RFA et la RDA jusqu'au moment où ils feront

[1] M. Jean Sauvagnargues est ambassadeur de France à Bonn depuis avril 1970.

[2] Le statut de Berlin, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, a été défini en 1944 par les trois grandes puissances de la coalition antihitlérienne (Royaume-Uni, URSS, USA) (protocole de Londres du 12 septembre 1944, auquel le gouvernement français s'est joint le 14 novembre 1944, qui stipule que la zone de Berlin serait occupée conjointement par les forces armées des pays

admettre qu'il y a trois Allemagnes : un danger évident et je crois en réalité que dans un deuxième temps on étouffera Berlin dans la RDA. Cela est peut-être moins sûr et moins imminent, mais je crois que la volonté soviétique c'est de faire admettre, d'une manière ou d'une autre, que Berlin n'a que des liens économiques avec la RFA. Nous pensons que dans l'Europe d'aujourd'hui, dans l'Allemagne divisée actuelle, la situation de Berlin est vitale pour le maintien de l'équilibre général et pour admettre une évolution vers l'avenir. C'est pourquoi nous sommes très soucieux que dans les négociations, dans les différents traités ou bien vous obteniez un véritable accord sur Berlin, ce que nous ne pensons pas possible, ou bien que vous ne preniez pas le risque de laisser disparaître la responsabilité quadripartite actuelle qui est seule susceptible d'empêcher une évolution menant vers un isolement de Berlin, qui finalement sera étouffé.

M. Brandt. Permettez-moi tout d'abord de vous dire que j'apprécie beaucoup l'attitude de compréhension que vous et votre gouvernement nous témoignez. Vous serez peut-être surpris si je vous dis, qu'à mon avis, les difficultés politiques intérieures rencontrées dans ce domaine ne dureront pas encore très longtemps. La plus grande probabilité, c'est que nous avons maintenant passé une sorte de pointe politique et très probablement vers la fin de l'année, lorsque le traité de *modus vivendi* – et au fond c'est de cela dont il s'agit – sera signé, les choses se passeront comme après notre signature du traité de non-dissémination. Les gens regarderont autour d'eux, ils verront qu'il n'y a pas de char soviétique devant le palais de Schaumburg et notre politique extérieure pourra à nouveau se tourner vers des affaires moins spectaculaires à l'Ouest aussi bien que dans la coopération avec l'Est. La controverse de politique intérieure se concentrera alors à nouveau sur les véritables problèmes de politique intérieure. C'est cela mon appréciation ; bien entendu, je peux me tromper, mais c'est cela qui paraît le plus probable compte tenu de la situation actuelle. C'est pourquoi les mois à venir seront d'autant plus importants.

La question principale est bien entendu celle de nos relations avec l'Union soviétique. Moralement nous attachons plus d'importance à l'équilibre

signataires. Cet accord fut précisé par deux des déclarations publiées à Berlin par les quatre gouvernements. La première dispose dans son article 2 : « La région du Grand Berlin sera occupée par les forces de chacune des quatre puissances. Une autorité interalliée de gouvernement, composée de quatre commandants supérieurs, nommés par leur commandant en chef respectif, sera établie pour diriger conjointement l'administration de cette région ». La seconde déclaration définissait la structure et les attributions du Conseil de contrôle, organisme allié quadripartite, qui exerce l'autorité suprême pour les questions intéressant l'ensemble de l'Allemagne. Les accords quadripartites de 1944-1945 s'appliquent à la totalité de la ville de Berlin. La thèse d'un « Berlin-Ouest » séparé de l'ensemble est dénuée de tout fondement juridique, de même que celle d'un Berlin faisant, à l'origine, partie intégrante de la zone soviétique. La région de Berlin était formellement exclue de la zone soviétique d'occupation à laquelle Berlin-Est n'appartenait et n'appartient pas. Que Berlin-Est ait été incorporé à la RDA est un pur état de fait, contraire au statut quadripartite qui demeure valable à l'Est comme à l'Ouest. Ces points sont développés dans le télégramme de Bonn n^{os} 4002 à 4007 du 11 juin 1970, non publié, qui présente un résumé de l'exposé prononcé à Berlin, le 9 juin, par l'ambassadeur de France lors de la réunion quadripartite de ce même 9 juin. Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe centrale au Département du 13 juin 1970, intitulée : *conversations quadripartites sur Berlin*, non publiée. Voir également *D.D.F.* 1970-I, n^{os} 267 et 274.

avec la Pologne et j'eusse préféré régler cela d'abord. Les Polonais aussi d'ailleurs, au début, mais plus maintenant, car les Russes leur ont dit de s'abstenir. Donc politiquement, le plus important c'est l'accord avec l'Union soviétique. Au cours des derniers mois, je me suis constamment interrogé sur le fait de savoir où était l'intérêt russe. Nous n'avons pas eu de réponse précise à cette question ni en ce qui concerne la Chine, ni en ce qui concerne les problèmes intérieurs, mais nous avons l'impression que les dirigeants soviétiques s'occupent de nous avec beaucoup plus d'intensité qu'auparavant depuis quelques mois. Je citerai un petit exemple : le Premier ministre suédois[1] a été récemment en Russie et m'a dit qu'il a dû consacrer la moitié de son temps à parler de l'Allemagne et de moi-même, car il me connaît bien, et que les Russes se sont montrés extrêmement curieux. Ils voulaient savoir quelle sorte de gens nous étions, quelle convention on pouvait conclure avec nous, quelles étaient nos intentions, etc. Quant au calendrier, nous aurons un conseil de Cabinet au début de la semaine prochaine et je pense que nous déciderons de prendre un contact avec l'Union soviétique dans la deuxième moitié de ce mois, afin de convenir d'une date pour une visite de notre ministre des Affaires étrangères[2] à Moscou en vue de négocier sur un traité de non-recours à la force. Nous ne dirons pas quand le ministre des Affaires étrangères se rendra à Moscou, nous dirons qu'un contact sera pris avec le gouvernement soviétique pour fixer une date. Le ministre des Affaires étrangères devra se rendre auparavant devant la Commission des Affaires étrangères du Parlement et parler avec le groupe des Quatre sur certains points. Si les conversations de Moscou ne se déroulent pas avec plus de facilité que je le suppose, notre ministre des Affaires étrangères ne devra pas essayer en quelques jours à Moscou de négocier un véritable traité. Il devra parler ouvertement des questions en suspens et essayer d'acquérir une vue d'ensemble. Il rentrera alors à Bonn et en reparlera avec notre gouvernement, avec vous, avec les puissances occidentales et avec l'opposition. Si les conditions préalables sont alors satisfaites, il fera une deuxième visite. J'ajoute que si ces conditions préalables sont remplies, je ne voudrais pas que les choses traînent trop longtemps, jusqu'à la fin de l'automne par exemple ; on verra bien.

Si je viens de parler de questions en suspens, vous en avez cité deux vous-même, mais nous ajouterions encore une troisième avec le texte du traité. Nous souhaitons mettre au point avec l'accord des Russes, une lettre dans laquelle nous exposerions ce que nous appelons « l'opinion allemande », c'est-à-dire notre recherche du droit à l'autodétermination ou, en d'autres termes, d'une autre forme de coexistence entre Allemands, que celle qui existe aujourd'hui. Cette lettre ne serait pas en contradiction avec un tel traité et ceci serait affirmé de part et d'autre.

[1] Olof Palme est Premier ministre depuis le 14 octobre 1969. Homme politique socialiste réformiste suédois, il dirige le parti social-démocrate des Travailleurs depuis 1968. Dès 1953, il dirige le secrétariat du chef du gouvernement, Tage Erlander, qui le nomme ministre en 1963.

[2] Walter Scheel est ministre des Affaires étrangères et vice-chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis le 21 octobre 1969.

Quant à la responsabilité quadripartite, nous sommes tout à fait de votre avis et il est de notre intérêt de voir la question ainsi. La question se pose simplement, de savoir s'il faut donner raison à ceux qui disent qu'il faudrait essayer d'y faire une référence directe dans le texte du traité avec les Russes. On peut peut-être l'essayer bien que je n'en attende pas grand-chose. J'ai des doutes en principe ; en effet, s'il s'agit d'un droit originel, celui-ci ne peut constituer un élément de droit entre l'Allemagne et l'un de ses vainqueurs. Il faudra donc trouver une autre forme pour exprimer cette même idée ; vous savez que depuis 1955, soit depuis quinze ans, l'Union soviétique n'a jamais été prête à réaffirmer ces droits par rapport aux trois occidentaux. Elle ne le fera certainement pas par l'intermédiaire de l'Allemagne. Il faut donc trouver une forme pour garder le fond et cela pourrait se faire à l'aide de ce que j'ai appelé « l'opinion allemande ».

Mon troisième point, qui était votre second, c'est Berlin. Vous savez combien ce problème me hante. J'ai été longtemps responsable de cette ville et je sais que si l'on ne fait rien, l'immobilisme provoquera de plus en plus à Berlin-Ouest un processus d'érosion ; celui-ci a malheureusement déjà fait des progrès et nous ne pourrons pas l'arrêter par notre aide économique et la présence des trois puissances occidentales ou plutôt par la présence des trois puissances occidentales et notre aide économique. La ville doit recevoir un sentiment de plus grande sécurité non pas dans le sens d'une défense contre les attaques mais dans le sens d'une plus grande confiance et d'une foi dans son avenir. Sans penser pouvoir obtenir actuellement quelque chose des Russes qui serait valable à très long terme, je ne désespère pas d'arriver à ce que les Russes prennent note, je dis bien prennent note, du fait que Berlin-Ouest a son statut propre dérivé de la responsabilité quadripartite, mais qu'au-delà de l'économie, Berlin-Ouest a beaucoup de liens avec la RFA et qu'en dehors de certains points critiques, relevant de la responsabilité des trois Puissances, la représentation extérieure, consulaire, etc. de Berlin-Ouest est assumée par la RFA. Voilà l'objectif. Un autre objectif consiste à exercer une influence sur la RDA par l'intermédiaire des Russes afin de faciliter davantage les accès à Berlin. Sans en faire un *package deal*, nous dirons franchement à l'Union soviétique, que nous ne pouvons pas conclure un traité avec eux si nous n'obtenons pas une plus grande sécurité pour Berlin. Vous savez peut-être qu'en liaison avec le paragraphe et la signature d'un tel traité, nos espoirs sur Berlin seront formulés expressément dans une déclaration que nous mettrons au point en accord avec les trois Occidentaux.

Je voudrais ajouter un point que j'ai déjà exposé, bien qu'avec plus de prudence, au mois d'avril dernier au président Nixon. Je dis qu'il faudra aboutir à quelque chose qui s'ajoutera aux traités avec Moscou, Varsovie, Prague et éventuellement Berlin-Est, afin de maintenir l'équilibre. Je pense que si nous réussissons à conclure ce traité, il faudrait ajouter une sorte de réaffirmation, de confirmation des relations entre la RFA et la France, le Royaume-Uni et les États-Unis. Il ne s'agit pas seulement d'une référence au traité de Bonn mais d'une confirmation véritable des relations entre la RFA et les trois Puissances occidentales à la lumière des

conventions conclues ou en train de se conclure. Ce n'est qu'alors que cet ensemble formera un tout et c'est un tel tout que je souhaite soumettre à mon Parlement.

Je voudrais ajouter quelques mots sur Varsovie : nos prochaines conversations avec les Polonais auront lieu le 20 juillet. Sans doute, nous n'aboutirons pas alors à un texte définitif, mais nos points de vue se seront beaucoup rapprochés ; si nous avons de la chance, nous pouvons prévoir une certaine harmonie dans le temps, c'est-à-dire que l'accord avec les Polonais, difficile à cause de la question des frontières, ne sera pas signé beaucoup plus tard que celui avec les Russes.

Avec Prague, c'est plutôt un problème de la situation intérieure en Tchécoslovaquie. Il faudra se mettre d'accord pour supprimer plus ou moins la question de Munich. Mais nous ne pouvons pas beaucoup bouger par rapport à Prague. On y sait que nous sommes prêts à un tel accord. Malheureusement, les difficultés intérieures occupent suffisamment les Tchèques.

Quant à Berlin-Est, nous ne savons pas du tout comment cela va continuer. Ulbricht[1] est rentré de Moscou plus nuancé qu'avant. Si Berlin-Est avait une attitude trop rigide, nous pourrions attendre. Je pense que Moscou influencera Berlin-Est pour que les Allemands de l'Est soient prêts à parler. Je ne suis pas prêt quant à moi, d'accepter une troisième rencontre avec Stoph[2] sur le modèle d'Erfurt et de Cassel. Deux fois suffisent ; une troisième rencontre n'aurait de sens que si elle était préparée sur le fond. La dernière fois, dans nos différents points, nous avons dit jusqu'où nous pouvions aller. Nous pouvons aller relativement loin mais nous ne voulons pas aller au-delà des limites que nous avons fixées. Voilà le cadre dans lequel nous nous trouvons actuellement.

M. Pompidou. Je vous remercie beaucoup d'avoir parlé si librement et de m'avoir donné ces précisions. J'ai noté votre optimisme sur le statut de Berlin par rapport à Moscou. Si cela est réel, je m'en félicite. Vous savez probablement qu'au cours des rencontres des Quatre, M. Abrassimov[3] s'est montré de plus en plus dur. C'est peut-être de la tactique et une apparence. Mais lorsque Gromyko est venu à Paris[4], il m'a beaucoup parlé de la

[1] Walter Ulbricht est le premier président du conseil d'État de la République démocratique allemande (RDA) depuis le 12 septembre 1960 et secrétaire général du comité central du parti socialiste unifié d'Allemagne (SED) de 1950 à 1971.

[2] Willi Stoph est depuis le 21 septembre 1964 président du Conseil des ministres et vice-président du conseil d'État. Il rencontre le chancelier fédéral, Willy Brandt, d'abord à Erfurt, le 19 mars 1970, puis à Cassel, le 21 mai 1970. Se référer à la note de la sous-direction d'Europe centrale du 12 juin 1970 portant sur les rapports interallemands, non reprise ici.

[3] Petr A. Abrassimov est ambassadeur d'Union soviétique en République démocratique allemande depuis 1962.

[4] Andreï Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères, se rend en visite officielle en France du 1er au 5 juin 1970. Il est reçu à déjeuner, le 2, par le président Pompidou et rencontre MM. Chaban-Delmas et Giscard d'Estaing. Il s'entretient à plusieurs reprises avec son homologue, M. Schumann. Parmi les sujets abordés figurent : le Moyen-Orient, l'Indochine, la conférence sur la sécurité européenne, la question de Berlin. Sur le sujet, se reporter à *D.D.F.* 1970-I, nos 295 et 296.

conférence sur la sécurité européenne. Chaque fois, je lui ai dit que pour cela, il fallait que le climat soit différent, que des progrès soient obtenus dans les relations et dans les négociations entre la RFA et l'Union soviétique et également dans les négociations sur Berlin, chaque fois il réagissait en répondant que Berlin était autre chose. Que faut-il penser ? Cela manifeste sans doute la volonté de faire savoir que sur Berlin ils seront très durs. J'ai cherché à le faire parler mais sans succès.

M. Brandt. Sans doute nous avons également entendu de telles remarques. Il est bon que nos amis nous donnent des appels à la prudence mais il s'agit tout de même d'une question qui nous concerne au premier chef. Si dans cette phase historique nous devons déjà renoncer à obtenir quelque chose sur le terrain de notre unité nationale, et si nous devons nous satisfaire d'une amélioration des contacts humains, nous ne pourrons accepter en plus que l'on démolisse Berlin-Ouest. Même un Allemand, qui n'aurait pas les liens sentimentaux que j'ai avec cette ville, même un Rhénan, qui est loin de Berlin, ne pourrait accepter une telle formule. Cela ne serait pas réaliste. Le gouvernement qui est ici doit pouvoir dire à la population que Berlin se trouve dans une situation plus sûre et plus confiante qu'auparavant ; c'est là notre point de départ. Votre point de départ, c'est que l'Occident, ni les Français, ni les Anglais, ni les Américains ne peuvent accepter d'être chassés de Berlin. Même si ce territoire est petit, les répercussions en seraient épouvantables sur l'ensemble de la situation. La question est donc de savoir si l'intérêt soviétique de détendre et de normaliser les relations avec nous et avec l'Europe occidentale en général est suffisamment grand. S'il est assez grand, les Russes feront une concession, quoi qu'en dise M. Abrassimov. Je ne pense pas d'ailleurs à un traité qui soit une très belle œuvre mais plutôt à une fixation de certaines données de fait. Ce n'est d'ailleurs pas la forme mais le fond qui importe. Si cette appréciation s'avérait fausse, alors une condition préalable de notre politique ne serait pas remplie.

M. Pompidou. Je vous comprends. La France, la politique française ne sont pas du tout tournées vers le passé ni ne souhaitent, d'une manière ou d'une autre, que l'Allemagne ait moins de contact avec l'Est ; qu'elle soit considérée avec méfiance ou qu'elle reste divisée. Absolument pas. Cette politique est dépassée : elle ne correspond ni aux réalités ni aux possibilités d'avenir. Nous ne voulons pas ressasser les vieilles querelles et les vieilles rivalités ; nous sommes tous solidaires. Les intérêts de l'Allemagne et de la France se rejoignent sur l'avenir. Cela ne veut pas dire que nous n'aurons pas toujours des problèmes, ce qui est normal entre voisins, mais nous sommes solidaires. Sur le fond, vous demandez s'il n'y a pas d'arrière-pensée. Je vous dirais que je me méfie un peu des Russes et je ne sais ce qu'ils cherchent. L'explication la plus simple serait qu'ils veulent la paix et la tranquillité en Europe pour être mieux armés et plus libres en Asie. Peut-être est-ce la bonne explication ?

M. Brandt. Je trouve intéressant qu'il y ait un élément de sérieux chez les Russes qui apparaisse dès maintenant, lors qu'on ne sait pas encore du tout où l'on va. En effet, ils ont déjà cédé un élément qui était jusqu'à présent le

plus fort instrument de coercition pour instaurer la discipline au sein du pacte de Varsovie. Jusqu'à présent, ils suivaient toujours une ligne antiallemande et appelaient à la vigilance contre le revanchisme allemand. Ceci a toujours été utilisé comme un moyen pour établir la discipline dans le pacte de Varsovie et cela était encore vrai au moment de la crise tchécoslovaque. Si l'Union soviétique fait une telle politique avant le Traité, en supprimant cet instrument de coercition, elle paie déjà un certain prix. Elle cède plus de liberté de mouvement à ses partenaires du pacte de Varsovie.

Compte tenu du problème de la Chine qui est une forte contrainte à terme pour les Russes, compte non tenu des problèmes intérieurs qui incitent à augmenter les échanges économiques et techniques avec l'Ouest, les dirigeants soviétiques, même sans se l'avouer, ont vu dans les répercussions de la crise tchécoslovaque, et que l'on parle de la doctrine Brejnev ou non, que cette discipline serait en tout état de cause très difficile à maintenir dans les territoires situés entre l'Allemagne et la Russie. Si cela est vrai, il y aurait quelques chances supplémentaires pour augmenter les contacts entre les pays de l'Est et de l'Ouest de l'Europe. Je suis positivement fasciné par ce phénomène qui a amené les Russes à céder leur carte antiallemande dans les relations inter-communistes. Il faut suivre cela de près, car beaucoup en dépend.

M. Pompidou. Le ciment du pacte de Varsovie a longtemps été la lutte contre le revanchisme allemand. Je pense que sur le plan doctrinal les Russes s'orientent davantage vers une défense du socialisme contre le capitalisme. J'ai été frappé par le fait que les Roumains qui veulent avec tant d'énergie secouer le joug de la Russie, accompagnent toujours leurs manifestations de déclarations de foi communiste. En Russie, on note également un raffermissement doctrinal dans l'économie. Cela conduit à une situation étrange. En effet, si les relations avec l'Ouest s'améliorent, les faiblesses de l'Est apparaîtront de plus en plus même aux Soviétiques. Il faudra donc également qu'il y ait une évolution là-bas.

En tout cas, si vous pouvez aboutir dans ces perspectives et si cette espèce de préalable est satisfaisant pour améliorer les relations entre l'Europe de l'Ouest et de l'Est, nous aurons tous à y gagner sur le plan économique et aussi sur le plan politique.

M. Brandt. Au sujet de l'économie, je voudrais dire en passant, que je crois utile que nous fassions le nécessaire partout où des affaires raisonnables se présentent, en particulier nos milieux économiques à les traiter en commun. Je pense par exemple aux conversations de Daimler-Benz pour la construction d'une usine de camions en Union soviétique. Nous les avons encouragés à traiter avec Renault. C'est un exemple ; il faudrait que dans le plus grand nombre de domaines possibles, nous nous harmonisions lorsque des échanges économiques raisonnables sont en vue avec l'Europe de l'Est.

M. Pompidou. Je suis tout à fait d'accord. Il n'y a d'abord aucune raison qu'un client éventuel nous mette en concurrence et puis, il me semble qu'actuellement, les Soviétiques, qui ont de très grands projets, souhaitent

en fait les faire financer par des crédits occidentaux qui leur permettraient ainsi de réaliser le plan soviétique. À tous égards, et notamment à cause de la dimension de ces opérations, il est donc nécessaire que nous agissions non seulement en liaison, mais en association entre l'Allemagne et la France et aussi avec d'autres comme l'Italie par exemple. Je suis, quant à moi, prêt à encourager toutes ces tentatives et nous avons également fait une telle recommandation à Renault. Il y a aussi une grande affaire de cuivre dans l'extrême nord, qui est actuellement en cours, et nous avons aussi dit aux entreprises françaises de rechercher une association en Europe et en Allemagne.

M. Brandt. Puis-je évoquer un autre aspect du même problème : lorsque vous avez parlé de Gromyko, vous avez dit que les Russes parlaient beaucoup de la conférence sur la sécurité. Je voudrais en quelques mots évoquer notre attitude au Conseil de l'OTAN en mai à Rome[1], sur la limitation équilibrée mutuelle des forces et des armements. Je ne suis pas certain que nos motifs aient été suffisamment compris ni que nous ayons prévu toutes les réactions.

Sur les motifs, je vous dirai ceci : je pense que nous sommes d'accord pour envisager que les Américains ne garderont plus pendant très longtemps, la même présence en Europe qu'actuellement. Je ne veux pas dire qu'ils veuillent abandonner leurs intérêts. Ils ne pourraient même pas, s'ils le voulaient, mais sous la pression de l'opinion publique, du Sénat, etc. ils sont en train de réduire leurs engagements. Ils veulent d'abord réduire leur « trop plein » d'engagements et cela n'est pas dans notre intérêt. C'est pourquoi nous pensons qu'un débat entre l'Est et l'Ouest sur une limitation équilibrée et mutuelle des forces, aura un effet stabilisateur sur les engagements américains en Europe. En effet, certains disent que si dans les années à venir, un tel débat devait s'instaurer, il ne serait pas raisonnable de procéder à trop de retraits auparavant.

Voilà un point. Un autre point, c'est qu'à la surprise de certains, les Russes n'ont pas dit non à ce qui s'était dit à Rome. Leur première réaction était négative, puis M. Maurer nous a dit, il y a quelques semaines, qu'une grande discussion avait eu lieu à Budapest. Au moins pour la tactique, quelque chose a été mis sur pied. On peut rester sceptique mais la discussion est en train et cela n'est pas mauvais. M. Maurer[2] a dit que les Russes envisageaient d'enterrer cette question dans une commission *ad hoc* à la conférence sur la sécurité, mais que les autres n'étaient pas d'accord. Cette discussion est intéressante et pourrait conduire à une évolution semblable à la discussion pendant des années à Genève sur la limitation des armes stratégiques qui a conduit aux conversations d'Helsinki et de Vienne. Nous ne nous faisons pas d'illusions, mais nous pensons que cette discussion est

[1] La session de printemps du Conseil atlantique se tient à Rome les 26 et 27 mai 1970. Cette réunion a été dominée par les problèmes des relations Est-Ouest. La déclaration du Conseil atlantique sur les réductions mutuelles et équilibrées de forces est publiée dans *La politique étrangère de la France, Textes et documents*, 1er semestre 1970, p. 172 et 173.

[2] Ion Gheorghe Maurer, avocat roumain, est Premier ministre depuis le 21 mars 1961.

bonne parce qu'elle contribue à freiner les Américains dans leur retrait et leur désengagement.

Je voudrais ajouter une autre remarque dans cet ordre d'idées. J'ai suivi avec attention ce que vous avez dit au sujet de la sécurité et ce que vous avez encore dit hier sur votre position par rapport à la partie intégrée de l'OTAN. Néanmoins, je vous demande si tout en maintenant le point de vue qui est le vôtre, en pratique, on ne pourrait pas trouver quelque forme nécessaire pour améliorer la coopération militaire. Lorsque la France s'est retirée de la défense intégrée[1], un accord Ailleret-Lemnitzer[2] a été conclu au sujet des troupes françaises en Allemagne par rapport aux autres alliés. Mes experts me disent que tout en respectant votre point de vue, quelque arrangement pratique permettrait de perfectionner l'accord Ailleret-Lemnitzer. Je voulais vous demander si cette question pourrait trouver un accueil favorable auprès de vos collaborateurs.

M. Pompidou. Au sujet de la réduction équilibrée des forces, vous parlez d'un motif qui serait le ralentissement du désengagement américain. Si l'on veut, j'ajouterai même un second motif de cet ordre : je crois que c'est un peu une garantie pour les pays du pacte de Varsovie de n'avoir pas les Russes « sur le dos ». Si on parle de se retirer, cela veut dire qu'on n'entrera pas demain. Les Roumains y sont très attachés.

Mais il y a un instinct chez nous. Je peux me tromper, mais je pense que si cette discussion a lieu, elle se traduira par un affaiblissement de l'Alliance. Je n'ai aucune raison, aucun motif logique, mais c'est un sentiment très profond. Je ne suis pas sûr que les Russes répondront positivement ; je n'ai jamais pensé qu'ils répondraient toujours négativement ; je crois d'ailleurs que c'est leur intérêt. À terme, la réduction équilibrée des forces signifie le départ des Américains, peut-être plus lentement, mais en tout cas complètement.

Au sujet de la France, vous me posez la question. Nous sommes très déterminés à ne pas rentrer dans l'organisation intégrée pour les raisons que j'ai souvent exposées et depuis longtemps. Mais cela ne signifie pas que nous nous dérobions à des conversations. Récemment encore, nous avons conclu un accord au sujet du système de transmissions et d'alerte avancée de l'Alliance. Nous avons également des contacts avec le commandement américain dans le cadre des accords Ailleret-Lemnitzer. Je ne sais pas sur quels points vous envisagez une amélioration possible. Il faudrait poser des questions précises pour pouvoir y répondre. Mais nous ne nous dérobons aucunement. Nous savons bien que s'il y avait un conflit, nous serions impliqués tous ensemble ; il vaut donc mieux s'y préparer.

[1] Le 21 février 1966, lors d'une conférence de presse, le général de Gaulle annonce l'incompatibilité entre « la volonté qu'a la France de disposer d'elle-même et une organisation de défense où elle se trouve subordonnée ». Sur cette question se reporter à *D.D.F.* 1966-I, n^os^ 78, 150, 153, 154, 163, 173.

[2] L'accord Ailleret-Lemnitzer du 22 août 1967 résulte d'un échange de lettres dans lequel il est stipulé qu'en cas de guerre les forces françaises en Allemagne pourraient être rattachées au contrôle opérationnel du commandement allié Centre Europe si la France en décidait ainsi et tout en restant sous l'autorité supérieure du président de la République, chef des Armées. Voir *D.D.F.* 1967-II, n^o^ 77.

Quant à la conférence sur la sécurité, je suis persuadé qu'elle finira par avoir lieu.

M. Brandt. Oui, cela en a l'air. J'ai toujours pensé qu'une conférence n'était pas importante en soi. Ce qui importe, ce sont les questions qui y sont débattues. Nous ne sommes pas en faveur de la réunion rapide d'une telle conférence, mais le nombre de ceux qui sont moins réservés que nous semble être en augmentation. Nous pensons que c'est la discussion des thèmes de la conférence qui sera intéressante.

Considérons le manifeste de Budapest. Les pays du bloc de l'Est avaient initialement proposé des sujets assez maigres pour cette conférence : la renonciation au recours à la force et les échanges économiques. Puis à Bruxelles, le Conseil de l'OTAN a dit que si on parlait de renonciation du recours à la force, il fallait parler de sécurité et que si on parlait de coopération économique, il fallait également parler de coopération culturelle pour pouvoir soulever la question des contacts humains. Il semble que du côté de l'Est, on ne soit plus aussi rigide qu'on l'avait dit initialement. Les Roumains (que vous avez cités) et d'autres, cherchent dans ces discussions une certaine protection. J'attends beaucoup des contacts bilatéraux et multilatéraux, mais je n'attends rien d'une conférence « préparatoire » qui rencontrerait les mêmes problèmes que la conférence proprement dite. Quant à l'idée suggérée par les Russes d'une troïka composée de la Pologne, de la Finlande et de la Belgique, il y en a beaucoup qui ne seront pas d'accord et je crois qu'il faut la rejeter. Comme vous, je pense cependant que, sinon l'année prochaine dans les un ou deux ans à venir, cette conférence aura lieu. Il ne s'y passera probablement rien d'autre que le discours prononcé par le représentant de chacun des gouvernements.

M. Pompidou. Oui, sans doute.

M. Brandt. Je voudrais ajouter un mot sur l'aspect militaire. Notre Traité, sur lequel se fondent nos consultations régulières, comporte des dispositions très précises sur la coopération militaire. Les contacts entre les deux responsables de ces questions laissent un peu à désirer. Je voudrais donc suggérer de promouvoir les contacts entre nos deux ministres de la Défense, qui n'ont pas nécessairement besoin de se placer au même moment que nos propres rencontres. Cela ne répondra pas seulement au texte de notre Traité, mais permettra de tenir compte de la nécessité existante de nous consulter et de confronter nos points de vue.

M. Pompidou. Je suis tout à fait d'accord. Je souhaiterais même également que nous demandions à nos ministres de la Défense, non seulement d'étudier les problèmes de leur compétence, mais de convoquer une réunion au sujet de la construction d'armements. Je déplore qu'à de rares exceptions près, nous n'ayons jamais fait quelque chose ensemble. Je constate que si les deux États-majors, les deux ministres, chacun de son côté ne se rencontrent pas, les problèmes se compliquent, même si la décision de principe a été prise. C'est le cas actuellement pour l'avion-école ; les spécialistes tirent chacun de leur côté et, ou bien on aboutira à un monstre (comme dans le cas où avec la Grande-Bretagne nous avons abouti au *Jaguar* qui est

beaucoup trop cher), ou bien on n'aboutira pas du tout. Je crois bon que M. Debré et son collègue allemand prennent les choses en main. Il faut étudier ces problèmes au-delà de la simple coopération militaire et voir si nos deux industries peuvent coopérer dans le secteur des armements, si nos deux États-majors sont capables d'harmoniser leurs désirs et leurs projets.

Alors, il y a l'Angleterre. Nous venons d'avoir la première séance où le porte-parole du Royaume-Uni a été volontairement très dur. On verra bien. Je souhaite que dans la discussion nous ne nous laissions non seulement pas diviser, mais que nous la suivions de près ensemble avec la volonté, la vôtre comme la nôtre, d'aboutir. D'ailleurs, on ne peut pas ne pas aboutir, sinon les problèmes deviendraient très sérieux. Mais il faut savoir à quoi l'on veut aboutir. Les difficultés seront nombreuses. Je pense que le plus grand problème sera le problème monétaire, qui tient aux difficultés britanniques (qui sont loin d'être surmontées et qui probablement vont même recommencer) et au statut de la livre, monnaie de réserve. Si l'on n'y prend garde, cette position pourra nous obliger tous à absorber des livres comme vous êtes déjà maintenant obligés d'absorber des dollars. Et il vaut encore mieux absorber des dollars que des livres. En plus, si nous n'avons pas de politique monétaire commune – je ne parle pas d'une monnaie commune, car il ne faut pas s'amuser à de tels rêves, cela sera peut-être un jour, mais sûrement ni en 1971 ni en 1972 – je crains que l'Allemagne, qui est économiquement le plus fort partenaire de la Communauté et qui est probablement aussi celui qui possède la discipline monétaire la plus sage et la plus ferme, soit amenée tous les trois ou quatre ans à réévaluer le DM ou à instaurer un DM flottant en perpétuelle réévaluation. Alors, il n'y aura plus de Marché commun, il craquera, notamment sous le poids de l'agriculture. Je ne vous vois pas en train de réduire vos prix agricoles tous les trois ou quatre ans. Je pense que l'aspect monétaire sera le plus difficile entre les Six et la Grande-Bretagne. Il sera bon que nos ministres de l'Économie et des Finances gardent un contact très étroit sur cette question et harmonisent nos positions.

M. Brandt. Au sujet de l'Angleterre, je pense que nous n'avons rien à convenir en ce moment, puisque nous avons une base de départ plus ou moins commune pour la négociation. Toute concertation serait donc actuellement trop prématurée. Dès que des difficultés apparaîtront, je crois qu'il sera décisif que nous nous entendions entre nous, sans écarter cependant nos quatre partenaires. Cette affaire de la Grande-Bretagne, dont j'espère qu'elle sera menée à bonne fin, devra pour y parvenir, rencontrer un point de vue commun de nos deux gouvernements dès que l'on rencontrera des points critiques. C'est ma profonde conviction. Je crois que nos ministres des Affaires étrangères et nos ministres de l'Économie devront se rencontrer dès qu'un problème difficile se présentera pour tout faire afin d'arriver à une position commune. Voilà pour l'Angleterre.

Quant à l'autre question, au problème monétaire qui se trouve posé dès maintenant entre les Six, j'ai l'impression qu'il existe ici ou là le sentiment que nous, Allemands, sommes un peu en arrière depuis quelques mois par

rapport à la déclaration que j'avais faite à La Haye en décembre 1969[1]. Bien que l'expérience prouve que certains objectifs deviennent moins brillants lorsqu'ils passent dans la bureaucratie, celle de Bruxelles ou du comité Werner[2], que lorsqu'on les évoque dans un beau discours, je dois vous dire que notre politique est toujours celle que j'ai indiquée dans ma déclaration de La Haye. J'ai reparlé avec mes collègues du gouvernement pour que nous facilitions les travaux dans le comité Werner à condition qu'il y ait ce que nous appelons un « parallélisme effectif ». Nous ne voulons pas dire, comme certains semblent l'avoir compris, que la coopération monétaire ne pourra faire des progrès que lorsque certaines décisions auront été prises en politique économique. Si je pense au Fonds de Péréquation des Changes, je crois bien que cela pourra se traiter à un stade plus précoce, par exemple. Mais il est alors nécessaire d'avoir un parallélisme effectif entre les mesures destinées à mener vers un comportement plus unifié en politique économique et celles destinées à aboutir à une politique monétaire commune.

M. Pompidou. Nous ne sommes pas hostiles à un parallélisme. Là aussi, il a beaucoup été dit que la France était plus « monétaire » que l'Allemagne. C'est probablement vrai, car nous avons tendance à penser que la politique monétaire finit par entraîner la politique économique. Mais nous sommes bien pour un parallélisme entre l'économique et le monétaire.

J'ai non seulement évoqué les progrès de la politique monétaire, mais la position de principe sur le rôle de la livre et sur les problèmes monétaires européens vis-à-vis du dollar. Flotterons-nous ou resterons-nous stables ? Est-ce qu'à un moment donné nous ne devrons pas prendre des mesures contre l'afflux excessif de dollars ? Nous, peut-être moins vite que vous, car le problème ne se pose pas de la même façon. Nous n'avons pas ce problème actuellement ; nous sommes débiteurs au Fonds monétaire mais pour vous, ce problème se pose déjà. Toutes ces questions ont forcément une incidence sur la politique communautaire et sur la vie de la Communauté.

Ce n'est même pas le problème allemand qui m'obsède, mais par exemple le problème de l'Italie. Une dévaluation de la lire est proposée par certains en Italie. Je ne la crois pas souhaitable. Il faudra prendre des mesures contre les conséquences d'une telle dévaluation si elle avait lieu. Le problème de la réévaluation du DM est posé par certains à l'étranger. Il y a même une spéculation dans ce sens. J'ajoute que des hommes d'affaires anglais m'ont dit qu'avant d'entrer, l'Angleterre dévaluera la livre. C'est

[1] Sur l'initiative du gouvernement de la République française et sur l'invitation du gouvernement des Pays-Bas, les chefs d'État ou de gouvernement ainsi que les ministres des Affaires étrangères des États membres des Communautés européennes se sont réunis à La Haye les 1er et 2 décembre 1969. Voir *D.D.F.* 1969-II, nos 349 et 397.

[2] Pierre Werner, président du gouvernement luxembourgeois depuis le 2 mars 1959 et ministre des Finances depuis le 6 février 1969. En mars 1970, il se vit confier, à la demande du conseil de la Communauté économique européenne (CEE), la présidence d'un groupe spécial d'études. Celui-ci était chargé de l'établissement d'un plan par étapes de l'Union économique et monétaire (UEM). Le travail de ce groupe aboutit au rapport Werner, présenté le 8 octobre 1970 à la Commission européenne et aux gouvernements des États membres.

aussi une question qui se pose. Finalement, ces problèmes monétaires sont malheureusement d'actualité.

M. Brandt. Si je fais maintenant une remarque sur notre propre situation, je crois qu'il ne serait pas convenable, par exemple, que nous nous rencontrions le vendredi et que le lundi suivant mon gouvernement décide des mesures de politique conjoncturelle sans que je vous en aie parlé.

Nous avons reçu le conseil de quelques experts véritablement très compétents de prendre parmi d'autres une mesure de réévaluation, même modeste, du DM. Je ne peux pas vous en donner la garantie absolue, mais je pense qu'il est à peu près certain que nous ne prendrons pas cette mesure. Si elle était cependant prise, elle serait de l'ordre de 4 ou 5 %. Nous ne le ferons probablement pas, car nous ne voulons pas aller contre l'avis de la Banque d'émission indépendante. En dehors de quelques mesures de détail, nous nous concentrerons essentiellement sur la suspension pendant six ou neuf mois des amortissements dégressifs des investissements et sur l'augmentation des tiers provisionnels, pour prendre aussi une mesure d'ordre fiscal.

M. Pompidou. J'ai déjà posé le problème des prix agricoles qui s'était manifesté lors de votre réévaluation et de notre dévaluation. Évidemment, on ne peut pas s'imaginer un marché commun agricole vivant normalement si les monnaies varient constamment.

M. Brandt. Même si nous n'avions pas réévalué mais laissé les cours de change flottants pendant quelque temps, cela aurait représenté une lourde charge pour l'État, sans satisfaire les agriculteurs. Ou alors, il faut envisager une péréquation aux frontières, ce qui implique une régression des efforts d'unification européenne. Pour ces raisons, je suis à peu près sûr que de telles mesures ne seront pas prises lundi.

(*Europe, EU RFA 1961-1970, relations France-République fédérale d'Allemagne, rencontre au sommet des 3-4 juillet 1970, n° 1647*)

11

COMPTE RENDU

Tête-à-tête entre M. le Président de la République
et M. le Chancelier Willy Brandt
Bonn, le 3 juillet 1970 – 15 h. 35.

C.R.

M. Brandt. Si avant de parler de l'Europe occidentale je peux me permettre de reprendre l'une de vos remarques, je voudrais y ajouter deux points.

Vous m'avez dit craindre que la conférence sur la sécurité européenne et la discussion sur la limitation équilibrée et mutuelle des forces risquaient de causer un dommage à l'Alliance. Je comprends que l'on puisse se faire de telles idées, mais je pense qu'il n'y a aucune incertitude entre nous sur le fait que la RFA et ses responsables pensent, malgré quelques polémiques, que ces forces ont un rôle à jouer ici. Nous sommes également d'avis que la coopération et l'unification de l'Europe ne doivent en aucun cas souffrir de ces autres développements. Certains trouvent même que l'Europe occidentale s'unit trop lentement. Pour un avenir prévisible nous ne voyons pas d'alternative à la sécurité offerte par l'Alliance. Je tenais à souligner cela, car nos efforts politiques vis-à-vis de l'Europe de l'Est n'ont un sens que si cela peut promouvoir la réunion de l'Europe et maintenir l'Alliance.

M. Pompidou. Je vous remercie de le dire. Je n'ai jamais voulu dire de mon côté que votre politique avec l'Est ou la conférence sur la sécurité aura des conséquences fâcheuses pour notre Alliance. Je crois que le risque d'une réduction soi-disant équilibrée des forces est que finalement le déséquilibre sera instauré à notre détriment. L'équilibre existe entre les États-Unis et la Russie. Les Russes sont plus près de nous que les Américains et un retrait symétrique finira par nous laisser sans protection américaine, sans leur engagement immédiat. C'est cela mon idée. Je retiens ce que vous me dites. Nous croyons aussi que pour un avenir prévisible l'Alliance est nécessaire pour tous.

M. Brandt. Au sujet de l'Europe, je pense que la coopération politique devrait être tentée dans la voie à laquelle les ministres des Affaires étrangères ont réfléchi. J'ai lu ce que vous avez dit à ce sujet ces derniers jours. J'ai déjà dit que chez nous certains voudraient aller plus loin. J'essaie de leur dire qu'il faut faire ce que la situation donnée permet de faire et c'est un échange d'idées, une consultation qui, dans plus d'un domaine, peut conduire à un comportement harmonisé. Je crois que les choses seraient plus faciles pour nous si l'Assemblée parlementaire de la Communauté[1] y était un peu plus intéressée qu'auparavant. Notre Parlement attache beaucoup d'importance à cet aspect des choses.

Un autre aspect de la question est le problème américain. Si notre Communauté était élargie dans quelques années, il sera encore plus nécessaire qu'aujourd'hui de veiller à éviter dans nos relations avec les États-Unis toute tension inutile, résultant des courants d'intérêts économiques contraires. Il convient de s'y préparer le plus tôt possible. Il faut en parler franchement avec les Américains. Les contacts avec la représentation diplomatique auprès de la Commission de Bruxelles sont insuffisants à cet effet. Le moment venu, les politiciens responsables devront avoir une conversation

[1] La Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) a établi, en septembre 1952, une assemblée commune de 78 membres, issus des parlements nationaux des six pays constituant la CECA. Dans cette assemblée, les députés disposaient du pouvoir de contrôle. En mars 1957, est instituée la Communauté économique européenne (CEE) dans laquelle le parlement a un rôle consultatif. Dès le mois de mai 1960, les députés adoptent une convention relative à l'élection de l'Assemblée au suffrage universel. Le 30 mars 1962, une résolution de l'Assemblée parlementaire européenne décide que l'Assemblée prendra désormais le nom de Parlement européen.

franche avec les Américains. Ce n'est pas un problème du jour mais il pourra le devenir dans les années à venir.

M. Pompidou. Au sujet de la coopération politique, je répète que nous sommes d'accord pour que les ministres des Affaires étrangères se rencontrent à intervalles réguliers pour parler politique et non des problèmes intérieurs de la Communauté, mais bien des problèmes généraux, pour qu'ils se consultent et qu'ils s'informent. Il est utile d'examiner s'il est possible de rapprocher les points de vue, voire d'atteindre une certaine harmonisation dans certains cas. Il faut aussi tenter d'harmoniser les attitudes et les démarches. Mais je pense que si l'on veut progresser, une certaine prudence est de mise. Pour différentes raisons, nous pouvons avoir une position différente sur un point ou sur un autre. Cela est encore beaucoup plus vrai pour la Grande-Bretagne. Finalement, ce que vise la coopération politique c'est une position européenne. Nous savons tous que si la Grande-Bretagne est poussée dans ses derniers retranchements, elle finit toujours par prendre une position non européenne, calquée sur la position américaine. Les intérêts de l'Amérique et de l'Europe ne sont pas en contradiction, mais ils ne se confondent pas non plus. On ne peut pas imaginer une politique européenne calquée sur la politique américaine. Il faut donc être prudent. Il ne faut pas augmenter les divergences qui empêcheraient les progrès.

Vous avez aussi parlé de l'Assemblée parlementaire. Les Hollandais et les Italiens en parlent également beaucoup. Nous ne souhaitons pas créer des difficultés pour le plaisir d'en créer. Mais pour nous, l'Assemblée parlementaire a une valeur très modeste ; elle n'est pas représentative et ne peut pas l'être ; elle n'a pas de pouvoirs et ne peut en avoir puisqu'elle n'a pas de gouvernement en face d'elle. Les conditions d'un régime parlementaire ne sont donc pas remplies. Elle a une tendance permanente au verbalisme, la facilité à se payer de mots plus que de réalités. Nous ne voulons pas la tuer, nous ne le pourrions d'ailleurs pas, mais nous ne pensons pas qu'elle représente une base de travail solide. Bien entendu, il faut la tenir au courant. Nous avons fait des propositions à ce sujet et la Commission en a fait d'autres. On discutera et on trouvera un moyen terme. Il est hors des réalités de dire que cette Assemblée devrait avoir plus de poids ; elle n'en a pas et elle n'a pas non plus de responsabilités, ne pouvant en avoir. Je comprends votre problème de politique parlementaire mais vous demande de comprendre aussi que j'ai les miens, et en sens contraire. On se bat, dans cette affaire, contre des moulins à vent. Et puis, ce problème aura aussi immédiatement des répercussions sur les candidats à la Communauté. Il va y avoir un problème à ce sujet avec la Suède et avec la Suisse qui sont très réservées sur cet aspect politique de la Communauté. Cela pose un problème. Pour nous, la Suède c'est loin, mais la Suisse est notre client, le premier après l'Allemagne.

M. Brandt. Nous avons un problème particulier. Il est déjà ancien, mais je veux le rappeler car je crains qu'il entraîne des difficultés. Je veux parler du problème qui se pose du fait que vous êtes une puissance nucléaire qui

n'a pas signé le traité de non-dissémination. Nous l'avons signé[1] comme l'Italie et le Benelux, sans l'avoir ratifié, car nous voulons une procédure qui permette la vérification grâce au contrôle d'Euratom.

Je pense qu'il serait très regrettable que dans un certain avenir, l'un ou l'autre des partenaires aille seul à Vienne pour négocier avec l'Agence atomique internationale[2]. Au lieu d'affirmer efficacement le contrôle d'Euratom, cela signifierait la dispersion des efforts.

D'autre part, je comprends parfaitement que la France, puissance nucléaire, ne veut pas, en tant que telle, accepter un statut inférieur à celui des autres puissances nucléaires. Je me demande si la difficulté ne pourrait être surmontée par une formule communautaire tenant compte d'une part des intérêts légitimes de la France, et offrant un maximum d'égalité au sujet des aspects civils de l'énergie nucléaire dans la Communauté. Si cela pouvait être réussi, des progrès pourraient également être réalisés dans la question de l'installation européenne d'enrichissement de l'uranium, un sujet que la France a quelquefois soulevé dans la discussion. Je ne veux pas traiter ces questions maintenant sur le plan technique, mais vous dire que nous pensons avoir trouvé une formule permettant de modifier l'article 85 du Traité d'Euratom[3] sans requérir la procédure de ratification. Ce serait un règlement entre la France et la Communauté, ou plutôt la Commission, qui tiendrait compte des deux aspects que je viens d'évoquer. Je crois que mes collaborateurs ont remis aux vôtres les textes correspondants, dont je vous remets également un exemplaire. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire examiner cette question à fond, car il serait bon que lors de la réunion de Bruxelles dans la deuxième moitié de ce mois, on puisse régler cette question.

M. Pompidou. Je suis hors d'état de répondre avec précision sur un texte, car il s'agit d'un problème où la diplomatie bat tous les records de subtilité. Je ne comprends pas non plus les différences qu'il y a entre un mot et l'autre. J'ai des idées simples. La première de ces idées, c'est que de toutes les Communautés, Euratom est celle qui a le moins bien marché. Je ne sais pas pourquoi, mais jusqu'à maintenant, elle n'a pas donné grand-chose. Elle

[1] La République fédérale d'Allemagne a signé le traité de non-prolifération nucléaire le 29 novembre 1969, simultanément à Londres, Washington et Moscou. Se reporter à *D.D.F.* 1969-II, n° 338.

[2] L'AIEA ou agence internationale de l'énergie atomique est une organisation internationale autonome sous l'égide de l'ONU. Le statut de l'AIEA est approuvé le 25 octobre 1956 par 81 pays, suite au discours *Atoms for Peace*, prononcé, le 8 décembre 1953, par le président des États-Unis, Dwight D. Eisenhower, devant l'Assemblée générale des Nations unies. L'AIEA est responsable du contrôle de la bonne application de la sécurité et de la protection des personnes ainsi que du transfert des technologies nucléaires. L'agence entre officiellement en fonction le 29 juillet 1957. Son siège est à Vienne (Autriche). En 1968, avec la ratification du traité de non-prolifération nucléaire, l'AIEA devient responsable de la surveillance de la bonne application du traité.

[3] L'article 85 du traité de Rome instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique du 25 mars 1957, stipule : « Au cas où des circonstances nouvelles le nécessiteraient, les modalités d'application du contrôle prévues au présent chapitre peuvent être adaptées, à l'initiative d'un État membre ou de la Commission, par le Conseil, statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission, et après consultation de l'Assemblée. La Commission est tenue d'instruire toute demande formulée par un État membre ».

n'a fait aucune réalisation spectaculaire et elle n'a même pas suscité beaucoup de recherches communes. Je pense que c'est une erreur et qu'on a peut-être manqué une occasion d'exister en tant qu'Europe sur le plan atomique civil. Tout peut se rattraper, mais jusqu'à présent, les travaux ont été conduits seuls, isolément et même avec des groupes en dehors de la Communauté.

Et puis, il y a l'affaire du traité de non-prolifération. Nous ne l'avons pas signé, mais nous en appliquons les dispositions. Donc, nous sommes moralement engagés à la non-dissémination. Il reste le problème du contrôle. Actuellement, c'est l'agence de Vienne qui est prévue. Je comprends le souci de nos partenaires d'obtenir la reconnaissance par Vienne d'un contrôle valable par Euratom. Je suis prêt à me rallier à une formule qui donnerait un mandat à la Commission, si celle-ci ne change pas la situation pour la France, si elle n'augmente ni ne complique le contrôle actuel. Par Euratom, nous avons déjà accepté un contrôle plus étroit que celui auquel les autres puissances nucléaires se sont éventuellement soumises dans le cadre du traité de non-dissémination. Pour nous, l'objectif est d'être sur un pied d'égalité avec les autres puissances nucléaires. Il faut donc concilier cette absence de contrôle avec l'Euratom actuel. Nous étudierons vos suggestions et il faudra aboutir. Là aussi, des questions se posent en fonction de l'élargissement des Communautés. *Quid* de la Grande-Bretagne ?

M. Brandt. Je m'en rends parfaitement compte et il faudra essayer d'en tenir compte.

Dans cet ordre d'idées, je voudrais évoquer un problème bilatéral dont nous avons parlé en janvier dernier, à savoir la coopération plus étroite de nos économies dans la construction de centrales nucléaires. Mes collaborateurs m'ont dit que pour cette fois-ci il n'y avait encore aucun succès. Les responsables français préfèrent coopérer avec des sociétés américaines. Je le regrette. Il est possible qu'il y ait des cas où nos intérêts ne peuvent être les mêmes aussi vite que cela serait souhaitable. Mais si mon appréciation est bonne, dans ce domaine, au lieu d'une coopération plus étroite entre la France et l'Allemagne, nos sociétés vont probablement se tourner vers des projets communs avec les Anglais et les Italiens. Le monde ne s'écroulera pas pour autant, mais je pense qu'il est très dommage que pour une période qui risque d'être assez longue, nos pays ne travaillent que peu ou pas du tout ensemble dans ce secteur.

M. Pompidou. Je vois. En réalité, l'industrie française n'a pas encore fait son choix. Notre situation est très compliquée. Nous avions nous-mêmes une formule nationale pour les centrales nucléaires à uranium naturel. On y a renoncé. Mais alors nous nous trouvons en retard pour les différentes formules à uranium enrichi, en retard par rapport à vous et par rapport aux sociétés américaines. Nous sommes en train d'essayer de concentrer l'industrie française dans ce domaine. Vous savez que j'ai refusé l'achat de Jeumont-Schneider[1] par *Westinghouse*. Nous nous concentrons donc

[1] Jeumont-Schneider était une entreprise française de construction électromécanique, électrique, électronique et nucléaire, de dimensions européennes, dont le siège social se situait à

autour d'Alsthom et de la CGE[1]. Que va-t-il alors se passer ? Ce n'est pas encore fini, mais admettons que cela se fasse. Alsthom est lié à la *General Electric* et a un penchant à travailler avec celle-ci. *Westinghouse* cherche à s'installer tout de même en France avec d'autres, notamment dans la mécanique. Et puis, il y a *Brown Boveri*[2] en France, tout comme à Mannheim. Je sais que *Siemens* a approché nos entreprises avec des propositions de coopération. Je ne sais pas où tout cela ira. Il y a beaucoup d'intérêts qui se heurtent. J'ai donné des instructions que M. Ortoli[3] a transmises afin que les propositions de *Siemens* soient examinées avec tout le sérieux qu'elles méritent. Ce sont mes instructions expresses.

Nous avons mis une centrale au concours. Jusqu'à présent, nous avons reçu deux offres, l'une avec la technique GEC, l'autre avec la technique *Westinghouse*. Le choix n'a pas encore été fait. Mais il est certain que nous concentrerons l'essentiel de nos industries électriques et mécaniques autour du noyau Alsthom-CGE. Malgré leurs liens avec GEC, la coopération avec *Siemens* n'est pas écartée et sera sérieusement examinée.

M. Brandt. Je tenais à vous parler de cette question bilatérale dans le secteur nucléaire. Pour revenir à la politique générale, je vous serais très reconnaissant de me dire comment vous voyez l'évolution en Méditerranée et au Moyen-Orient.

M. Pompidou. Au sujet de la Méditerranée même, comme vous le savez, nous faisons un effort pour resserrer les liens avec les différents pays riverains. Nous avons signé un accord avec l'Espagne[4], nous avons renoué des relations officielles avec le Maroc, complétées par une coopération plus

Puteaux, près de Paris. Appartenant au Groupe Empain-Schneider, cette société a été créée en 1964 pour réunir deux firmes anciennes et connues : Les Forges et Ateliers de constructions électriques de Jeumont et le Matériel Électrique de Schneider-Westinghouse, qui ont participé activement aux premières électrifications dès la fin du XIX[e] siècle. Les ateliers électriques étaient situés sur le site de Champagne-sur-Seine (France). Les activités de Jeumont-Schneider étaient très étendues concernant notamment : la construction électrique et électromécanique dans la gamme des matériels moyens et lourds, la distribution et le transport de l'énergie électrique, les équipements d'électronique industrielle, de contrôle, commande, régulation, les installations d'ensembles « clé en mains » dans les secteurs de la métallurgie et de la sidérurgie, des chemins de fer et métros, de la marine, de la recherche pétrolière, des stations de pompage et d'épuration des eaux, de la ventilation et du dépoussiérage industriel.

[1] La CGE ou Compagnie générale d'électricité est créée en 1898 avec pour objectif de rivaliser avec les grands groupes industriels européens de l'électricité. Un siècle plus tard, elle est devenue le *leader* mondial des équipements de télécommunications. La période 1950-1965 est marquée par deux mutations : l'introduction de l'électronique dans les matériels électriques et la constitution d'un pôle des télécommunications au sein de la CGE. Cette société participe au plan de rattrapage téléphonique et à ses plans dérivés (télématique, satellite), au programme nucléaire et au train à grande vitesse.

[2] *Brown Boveri* & Cie est un groupe suisse d'électrotechnique, fondé à Baden (Suisse) en 1891 par Charles Lancelot Brown et Walter Boveri. Ses domaines d'activités comprennent : les moteurs, générateurs, turbines, transformateurs, équipements électrique pour locomotives.

[3] François-Xavier Ortoli est ministre du Développement industriel et scientifique depuis juin 1969.

[4] Le 7 février 1969 est signé un accord de coopération culturelle, scientifique et technique avec l'Espagne. Il entre en vigueur le 6 novembre 1969. Le 10 février 1970 est signé un accord de collaboration technique et industrielle en matière d'aéronautique qui entre en vigueur le 10 février 1970.

importante, nous négocions un accord avec l'Algérie dans différents domaines, culturel et pétrolier. C'est un pays difficile, ses dirigeants sont difficiles, mais très actifs. Nos liens avec l'Italie sont amicaux. Mon Premier ministre va se rendre en Yougoslavie. Avec la Tunisie, nous sommes en termes très étroits. Nous avons également établi des liens avec la Libye et nous voyons avec satisfaction que la Libye qui était très liée avec l'Égypte, a de bonnes relations avec la Tunisie et avec l'Algérie et dessine une politique de liaison entre les deux parties du monde arabe, sans basculer vers l'Égypte uniquement.

Il y a le problème du pétrole, qui vous intéresse également. Il semble que la réunion des producteurs à Alger ne soit pas parvenue à un accord. L'Irak et l'Arabie saoudite se sont opposés à l'Algérie et à la Libye assez brutalement. Nous, consommateurs, ne risquons donc pas pour l'instant de nous trouver devant un front des producteurs.

Tout le monde peut vivre ensemble. Il y a une tension apparente entre le Maroc, la Mauritanie et l'Algérie d'une part, et l'Espagne de l'autre, au sujet du Maroc espagnol. Mais tout cela n'est pas très sérieux. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour que cette région soit à l'abri de la contagion des conflits, parce que nous souhaitons qu'à travers la Méditerranée, l'Afrique – et notamment l'Afrique du Nord – se rapprochent de l'Europe occidentale. Cette région offre en effet un champ de rivalité entre les Soviétiques et la Chine. L'Amérique s'en désintéresse, regarde les affaires de loin, notamment en Afrique noire et même en Afrique du Nord. Il faut rattacher cette région à l'Europe si nous ne voulons pas qu'elle nous échappe.

Et puis, il y a le problème du Moyen-Orient. Les faits sont connus. Le problème est de savoir si on trouvera une solution ou non. Actuellement, il est certain que le conflit est devenu plus ouvertement un conflit entre Russes et Américains. Dans la mesure où l'Égypte paraît craquer, les Russes interviennent. Dès que l'Égypte se redresse, les Américains interviennent en faveur d'Israël. C'est dangereux et très mauvais.

Il y a peu d'espoir : depuis quelque temps, les Russes ont fait des pas importants pour se rapprocher du point de vue américain en ce qui concerne un règlement, et notamment un règlement de paix. Vous savez que là-bas les uns veulent le retrait puis la paix, les autres la paix, puis le retrait. Après des mois de discussions, on en est enfin arrivé à admettre un parallélisme entre la paix et le retrait. Les Russes montrent une volonté d'aboutir. Il me semble qu'actuellement les Russes souhaitent un règlement.

Les Américains ont commis une erreur en sortant leur plan[1] qui ne comprend que quinze lignes. Il reprend la résolution 242 du Conseil de sécurité[2] et reste donc très vague. Ils l'ont distribué aux intéressés, à l'Égypte, à

[1] Il s'agit du plan Rogers du nom du secrétaire d'État américain, William P. Rogers, pour mettre fin au conflit israélo-arabe. Ce plan est rendu public le 9 décembre 1969 et formellement annoncé le 19 juin 1970.

[2] Allusion à la résolution 242 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée à la majorité absolue des quinze membres, le 22 novembre 1967, suite à la guerre des Six jours.

la Jordanie, à Israël. Bien entendu, si c'est un règlement américain, les Arabes n'en veulent pas. Ils ne le disent pas tout de suite car ils seraient alors responsables de la poursuite de la guerre. Israël ne veut pas d'un règlement soviétique. Nous pensons qu'il faut un règlement anonyme des Quatre qui établisse d'un même pas la paix et le retrait des troupes et puisse ainsi satisfaire tout le monde. Évidemment, ce sera très difficile à faire admettre à Israël, car même si son gouvernement fait preuve de conciliation, il sera très difficile d'avoir son accord sur l'affaire des hauteurs du Golan et sur le problème de Jérusalem. Il sera également difficile d'avoir l'accord des Arabes sans avoir celui des Syriens. Actuellement, la Syrie jour un rôle plus important, car si ce pays n'est pas d'accord, Nasser et le roi de Jordanie ne pourront pas recommander la paix à cause des mouvements palestiniens. Plus les jours passent et plus le problème palestinien devient grave. Actuellement, Nasser fait encore mine de ne pas avoir à en tenir compte. Mais nous venons de voir en Jordanie qu'ils ont l'opinion publique pour eux, qu'ils sont armés de partout et qu'une fraction d'entre eux refuse tout. Arafat devient presqu'un modéré alors qu'il y a six mois on le considérait encore comme extrémiste. Il y a là une évolution préoccupante qui, si elle se poursuit, empêchera toute solution. Les Palestiniens diront qu'ils n'acceptent ni l'idée d'une Cisjordanie palestinienne, ni une Jordanie palestinienne, mais qu'ils veulent toute la Palestine, Israël compris, où Juifs et eux cohabiteront. Israël ne pourra évidemment jamais accepter cela.

Je crois qu'on est inquiet du côté des Russes et des Américains. C'est peut-être une chance pour un nouvel effort en vue d'aboutir à un mandat nouveau à M. Jarring. Actuellement, la discussion porte sur le fait que les Américains veulent un mandat très vague, tandis que les Russes – et nous aussi – pensons à un mandat précis, pour qu'il s'agisse d'une base véritable de négociation.

Je ne crois pas à une guerre entre l'Amérique et la Russie pour les raisons que vous comprenez. Cela fait peur aux deux. Mais au Moyen-Orient, toutes les conditions sont réunies pour une guerre. La bombe atomique nous protège dans cette affaire.

16 h. 30 La réunion s'élargit à MM. Chaban-Delmas et Ehmke[1]*, secrétaire d'État à la Chancellerie fédérale.*

M. Brandt. Je vous souhaite la bienvenue, M. le Premier ministre. Nous parlions justement des problèmes du Moyen-Orient.

M. Pompidou. J'exposais au Chancelier la situation au Moyen-Orient, en lui faisant remarquer que toutes les conditions étaient réunies pour une guerre mondiale ; la seule raison pour laquelle elle n'éclate pas, c'est que tout le monde en a peur.

M. Brandt. Nous pouvons peut-être résumer pour le Premier ministre ce que nous avons dit ce matin. Nous avons passé en revue les questions des

[1] Horst Ehmke, ministre fédéral avec attributions spéciales, directeur de la chancellerie fédérale depuis le 22 octobre 1969. Il fut antérieurement ministre fédéral de la Justice du 26 mars 1969 au 22 octobre 1969.

relations Est-Ouest, les questions de la coopération en Europe occidentale, et nous en sommes maintenant aux questions de la Méditerranée et du Moyen-Orient. Ces questions nous intéressent tout particulièrement ; nous les comprenons moins bien que vous, mais notre entrée dans la Communauté[1] a fait de nous des riverains indirects de cette mer.

M. Pompidou. Je répète, ou bien nous aurons un règlement relativement rapide, dans les mois à venir, ou bien le problème se compliquera tellement du fait des Palestiniens qu'on ne saura plus comment en sortir.

M. Brandt. La tendance russe de coopérer en vue d'une solution peut-elle s'expliquer par leur crainte de renforcer la présence chinoise derrière les Palestiniens ?

M. Pompidou. Je crois surtout que les Russes considèrent le régime de Nasser comme étant la base de leur influence dans cette région. Au fond, ils sont hostiles aux Palestiniens, même s'ils disent le contraire. Si l'on se met d'accord, si l'on trouve un règlement de paix acceptable pour Nasser, le roi de Jordanie, la Syrie – et c'est là que réside le problème – et Israël, en accord avec les Quatre, avec des garanties, tous affronteront les Palestiniens s'il le faut. Si les choses durent, les Chinois soutiendront de plus en plus les Palestiniens et leur livreront des armes. Mais ils sont loin et on voit bien en Indochine que celui qui est plus près a plus de facilités que ceux qui sont loin.

M. Chaban-Delmas[2]. Je vois mal comment on pourrait trouver un autre moyen de règlement pacifique que le système de concertation où les deux principales puissances sont représentées. D'où l'intérêt de la concertation à Quatre et les inconvénients de tout effort isolé.

M. Brandt. Lorsque j'étais aux États-Unis, en avril[3] – où vous m'aviez précédé de peu – le président Nixon a beaucoup parlé de la Méditerranée, non seulement de la crise du Moyen-Orient, mais de la Méditerranée en général. Avez-vous l'impression que dans les considérations américaines sur une réduction de leur engagement en Europe, ils envisagent également la réduction de leur flotte en Méditerranée ? Je n'ai pas cette impression, mais je n'en suis pas sûr et aimerais connaître la vôtre.

M. Pompidou. À mon avis, ils n'ont pas l'intention de se retirer de la Méditerranée.

M. Ehmke. Un bruit circulait ces jours derniers que si les Russes retiraient ou réduisaient la présence de leurs pilotes, les Américains pourraient réduire les forces aériennes de la VI[e] Flotte. Cette information n'est pas vérifiée et il ne s'agit que d'un bruit.

[1] La CECA (Communauté économique du charbon et de l'acier) est créée, le 18 avril 1951, par six pays : la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas. Ces mêmes six pays créent, le 25 mars 1957, la Communauté économique européenne (CEE) et l'EURATOM (Communauté européenne de l'énergie atomique).

[2] Jacques Chaban-Delmas est Premier ministre depuis le 20 juin 1969.

[3] Willy Brandt, au cours d'une visite officielle aux États-Unis, s'entretient avec le président Nixon le 10 avril 1970.

M. Pompidou. Je pense que les Russes voudraient rouvrir le canal de Suez[1] qui est très utile pour eux. Les Égyptiens et les Israéliens seraient alors séparés, eux seraient moins engagés et il y aurait moins de problèmes. Les Russes sont moins acharnés pour la solution des autres problèmes avec la Syrie et la Jordanie. C'est la raison pour laquelle ils veulent aboutir maintenant. Les Américains sont en retrait ; ils cherchent une opération personnelle de propagande et ne cherchent pas à aboutir absolument.

M. Chaban-Delmas. Si les choses évoluent dans le sens souhaité par les Russes, toutes les causes de risque véritable demeureront potentiellement.

M. Pompidou. Nous sommes en faveur d'un « paquet » complet englobant le retrait et l'engagement de paix et ceci vis-à-vis de tous, y compris Israël. Les Anglais soutiennent cette façon de voir. Il y a toujours l'un des grands qui est à la traîne, un jour ce sont les Russes, un jour les Américains. Actuellement, ce sont ces derniers.

M. Brandt. Je vous souhaite de l'endurance et du succès.

Nous pourrions peut-être reprendre maintenant quelques questions bilatérales. Dans notre entretien de politique générale, nous avons déjà évoqué trois questions bilatérales :

1°- la nécessité de contacts plus étroits entre les ministres de la Défense comme cela est prévu par le Traité ;

2°- en revenant sur nos entretiens de janvier dernier[2], la possibilité, sans doute pas facile, mais qu'il ne faudrait pas laisser échapper de rapprocher nos industries dans la construction de centrales nucléaires. J'ai également dit au président de la République que notre attitude est ouverte, après étude, pour évoquer la question des installations d'enrichissement de l'uranium ;

3°- et les contacts aussi étroits que possible dans les projets industriels en Europe de l'Est, par exemple Daimler-Benz et Renault, pour le projet éventuel d'une usine de camions en Union soviétique.

Je voudrais maintenant ajouter deux points. D'abord, mon ministre des Transports[3] m'a transmis une série de points assez intéressants, que je ne veux pas traiter ici dans le détail, mais dont je crois qu'il serait bon qu'il puisse parler avec son collègue français. Il s'agit de points bilatéraux et de points à activer ensemble au sein de la Communauté. La politique des transports n'a pas été expressément prévue par le Traité de Rome, mais chacun sait qu'il n'est pas possible de pratiquer une politique économique sans politique des transports. J'ai appris que votre ministre des Transports[4]

[1] Le canal de Suez, bloqué en 1956, est rouvert en 1957, puis bloqué, à nouveau, à la suite de la guerre des Six jours, en 1967, il ne sera rendu à la circulation qu'en 1975.

[2] Le chancelier Willy Brandt s'est rendu à Paris les 30 et 31 janvier, pour la rencontre semestrielle au sommet, prévue par le traité franco-allemand de 1963. Parmi les principales questions traitées figure celle des relations entre l'Est et l'Ouest de l'Europe.

[3] Georg Leber, membre du parti social-démocrate (SPD), député au *Bundestag* depuis 1957, ministre fédéral des Transports depuis le 1er décembre 1966, portefeuille qui est fusionné avec celui des Postes et Télécommunications depuis le 22 octobre 1969.

[4] M. Raymond Mondon est ministre des Transports du 20 juin 1969 à sa mort, le 31 décembre 1970.

est malade. Je le regrette, mais je pense que les responsables devront se réunir avant nos prochaines consultations pour pouvoir alors nous rendre compte de leurs travaux.

Ma seconde question concerne la Commission des industriels, M. Berg, qui vient d'être réélu président du BDI[1] (patronat allemand) m'a écrit pour me demander de veiller à ce qu'un membre du gouvernement assiste à leurs réunions qui ont lieu tous les six mois. Cela renforce leur travail. De mon côté, je suis d'accord, si vous l'étiez également, et si vous trouviez aussi cette procédure utile.

M. Pompidou. J'ajoute, pour ces Messieurs, qu'à propos des ministres de la Défense, nous pensons aussi qu'il est utile de faire le point des travaux communs sur le plan des armements. Je pense notamment aux études d'avions, de l'avion-école et des autres équipements militaires.

Quant aux centrales nucléaires, j'ai dit que quelle que soit l'évolution actuelle dans l'industrie française, nous avons demandé à la société qui en sera le pivot en France, même si elle n'est pas seule, de voir avec le plus grand soin la proposition de Siemens et de ne pas l'écarter par principe à cause de ses liens avec une société américaine. M. Ortoli en a parlé aux dirigeants de cette société française.

Quant à votre question, je ne vois qu'avantage à ce qu'un ministre, représentant du gouvernement, assiste aux réunions de la Commission des industriels. Chez nous, ce sera M. Ortoli. Il semble que les travaux de cette Commission marchent mieux qu'avant, il y a une volonté de coopération des deux côtés. Si un ministre peut aider et inciter à faire mieux, tant mieux. Je suis donc d'accord.

Dans le même cadre de la Commission des industriels, je crois qu'on devrait situer un organisme pour les petites et moyennes entreprises industrielles. Plus que pour les grandes sociétés, des rapprochements, des fusions, des accords de coopération sont possibles dans ce secteur.

M. Brandt. Nous avons quelques doutes à ce sujet. Je serai curieux d'entendre le résultat des conversations de MM. Schiller et Giscard d'Estaing là-dessus. Nous attendons beaucoup du Bureau de Conseils qui doit être instauré à Francfort pour donner aux intéressés des deux côtés de meilleures possibilités, notamment aux petites et moyennes entreprises, pour prendre des engagements économiques dans l'autre pays.

M. Pompidou. Que nous reste-t-il à traiter ?

M. Chaban-Delmas. Les problèmes de l'espace après la conférence du 30 juin[2]. Les conclusions en semblent positives.

M. Pompidou. Grâce à l'accord entre Français et Allemands.

[1] BDI (*Bundes verband der Deutschen Industrie*) ou Union fédérale de l'Industrie allemande est la plus importante organisation patronale allemande. Son président est Fritz Berg, également président de l'Union des industries de la Communauté européenne (UNICE) depuis 1967.

[2] Le 30 juin 1970, se tient à Bruxelles, la réunion des ministres de la Recherche scientifique de France, Belgique, Allemagne fédérale, Grande-Bretagne, Italie et Pays-Bas pour préparer la conférence spatiale européenne qui doit se tenir en juillet et dont le but est de mettre au point un programme spatial européen.

M. Chaban-Delmas. Il a été convenu qu'avant la prochaine réunion, le 22 juillet, que l'Angleterre se rallie ou non à un accord, on indiquerait si l'on souhaite participer à l'opération complète, la recherche scientifique, le lanceur et le satellite à mettre en orbite.

M. Pompidou. Pour nous, cela a beaucoup d'importance d'avoir un système de télécommunications indépendant du système américain. Il faut donc avoir un lanceur. Le problème est de savoir si nous sommes vraiment d'accord pour ce lanceur et si nous acceptons de dépenser l'argent nécessaire. Si les Américains nous offrent leurs lanceurs, ce qui n'est peut-être pas impossible, comment et avec quelles réserves cette offre sera-t-elle faite ? Si tous les autres abandonnent, sommes-nous d'accord et décidés à poursuivre jusqu'à l'aboutissement ?

M. Brandt. J'ai été heureux d'apprendre de la bouche de M. Leussink[1], ministre de la Recherche, que nous étions d'accord et qu'il n'y avait plus rien à harmoniser et uniquement à poursuivre sur la voie actuelle, avec un certain degré d'indépendance européenne et d'essayer de tirer des Américains tout ce que l'on pourra en tirer. Nos moyens sont insuffisants et il ne serait pas raisonnable de vouloir tout refaire quand cela a déjà été fait. J'ai l'impression que nous pouvons poursuivre sur la voie actuelle.

M. Pompidou. Je serai très net. Il y a un aspect scientifique et un aspect industriel. Sur le plan scientifique, nous sommes prêts à prendre des Américains tout ce que nous pourrons prendre. Il ne faut pas tout refaire, cela ne servirait à rien. Sur le plan industriel, plus nous travaillerons avec d'autres, même avec les Américains, et mieux cela vaudra.

Mais il y a un aspect politique. Nous ne pouvons pas admettre que les télécommunications spatiales ne dépendent que des Américains. Il faudra pour cela consacrer les dépenses et les recherches nécessaires, même si techniquement et scientifiquement elles sont peut-être inutiles.

M. Chaban-Delmas. C'est la volonté politique européenne dans un domaine dont l'importance apparaîtra très nettement à tous dans cinq ou six ans, mais qui ne doit pas échapper aux responsables des pays concernés dès maintenant. Les Anglais n'ont pas tout à fait la même motivation, donc on ne peut pas prévoir leur réponse.

M. Pompidou. Jusqu'à présent, les Anglais ont toujours choisi d'être les seconds des Américains plutôt que les premiers ailleurs. Ils en ont tiré profit. Pour le sous-marin atomique, pour les armes nucléaires, ils ont eu une grande avance sur les autres, à moindres frais. Mais nous disons : en aliénant une certaine liberté politique. Nous cherchons, et nous n'avons d'ailleurs pas le choix, donc pas grand mérite, à faire nous-mêmes ce que nous pouvons. Mais nous le faisons seuls et je voudrais que nous le fassions ensemble. Nous aurons du mal avec les autres partenaires qui trouveront des appuis plus facilement en dehors des Six qu'à l'intérieur. L'Italie n'est pas très tentée quand il s'agit de dépenser de l'argent.

[1] Hans Leussink est ministre fédéral pour l'Éducation et la Recherche depuis le 22 octobre 1969.

M. Chaban-Delmas. Cela ne tente jamais personne.

M. Brandt. L'Italie est un exemple très intéressant. Ce pays démontre que l'on peut vivre sans gouvernement, même sur le plan économique.

M. Pompidou. Jusqu'à maintenant ; mais je ne suis pas sûr que cela soit une situation durable. Les chefs d'industrie italiens que je connais sont très inquiets. Les élections provinciales récentes les ont un peu réconfortés ; ils s'attendaient à une plus forte poussée communiste et ils ont ainsi repris courage. Mais ils ne sont pas tout à fait rassurés pour autant. Une affaire comme Fiat par exemple connaît des difficultés.

M. Ehmke. La présence d'un Premier ministre stable évite ces difficultés.

M. Chaban-Delmas. Notre Constitution est très bien faite. Le chef de l'État définit les orientations et le Premier ministre les exécute.

M. Pompidou. Et la colère peut s'adresser tour à tour à l'un et à l'autre.

M. Chaban-Delmas. C'est le Premier ministre qui est là pour ça.

M. Pompidou. Vous avez une petite majorité. Ce sont en général les plus solides.

M. Brandt. Je la souhaiterais quand même un peu plus solide. Une majorité faible est bonne pour la discipline du parti, qui, lorsqu'il est trop grand, a également des inconvénients.

M. Pompidou. Je ne sais pas si vous avez entendu dire que vous êtes attaqué par le président Kaunda[1] au sujet du barrage de Cabora Bassa[2]. Nous restons fermes comme un roc à ce sujet.

M. Brandt. J'aimerais pouvoir être aussi sûr que vous. Chez nous, il y a une force, non par le nombre, mais par l'influence de l'église, qui mobilise l'opinion et nous créée des difficultés. Il ne s'agit pas de gauchistes, de communistes ou de maoïstes, mais d'une force qui rendra peut-être cette affaire semblable à celle du Biafra. L'opinion est fortement influencée par les églises, des étudiants non radicaux, mais moralisateurs. Cette opinion est en train de se former actuellement. Elle dispose d'un membre influent au gouvernement. Dans quelques jours, celui-ci aura un débat avec nous et nous verrons.

M. Pompidou. Si une entreprise anglo-saxonne avait eu ce marché, il n'y aurait pas de débat moralisateur. Les Italiens ont trouvé un stratagème. Ils ont créé une filiale en Afrique du Sud. Ils se sont retirés comme Italiens et se retrouvent comme Sud-Africains.

M. Brandt. Les Suédois en sont sortis sans stratagème, uniquement pour des raisons morales.

M. Pompidou. Les travaux ont commencé. Notre position est la suivante : nous construisons un barrage et celui-ci est pour les populations et non pour le gouvernement.

[1] Kenneth Kaunda est le premier président de la Zambie depuis le 24 octobre 1964.

[2] Caborra Bassa est un barrage sur le Zambèze, au Mozambique, dont la construction a débuté en 1967.

M. Chaban-Delmas. Ce n'est tout de même pas un acte de guerre.

M. Pompidou. Cela renforce l'économie pour la population. J'ajoute que j'ai envoyé un émissaire au président Kaunda qui m'avait écrit au sujet de nos relations avec l'Afrique du Sud et de nos ventes d'armement. Nous ne vendons d'ailleurs pas d'armes pouvant servir dans une guérilla. Il a donc reçu mon envoyé spécial qui a été durement attaqué sur ces questions d'armement. Mais personne ne lui a parlé du barrage. J'en conclus que cela s'est calmé.

M. Brandt. Les groupes de résistance dans les territoires portugais répandent la version que grâce à ce barrage, les Portugais veulent installer deux millions de Blancs dans la région. Cette idée est grotesque, car où les Portugais prendront-ils ces deux millions de Blancs ? Mais c'est le bruit qu'on fait circuler.

M. Pompidou. Laissez-moi encore vous dire un mot sur notre situation intérieure. Économiquement, les choses vont bien en ce moment en France. Nous sommes en expansion rapide. Une tendance au tassement peut être notée dans la consommation. Nous pourrons donc supprimer progressivement un peu les contraintes qui ont été instaurées. Mais deux éléments de base devront être maintenus : un certain encadrement du crédit et le contrôle des changes, à cause de tous les autres. Nous ne connaissons pas de crise spéculative contre notre monnaie comme nous l'avons connue deux ou trois fois dans un passé récent. Je crois que dans quelques mois, si les choses s'apaisent à l'automne, tant pour ceux pour qui les choses vont trop bien que pour ceux pour qui elles ne vont pas assez bien, nous pourrons revenir à la liberté. Nous allons également relever nos prix agricoles pour rejoindre progressivement et lentement ceux de la Communauté.

M. Chaban-Delmas. Vous avez les mêmes soucis ici.

M. Pompidou. Ici, il s'agit de la réduction des prix agricoles. Il n'y a pas de décisions importantes en perspective. Je me rendrai à Moscou au début d'octobre. Vos affaires auront alors beaucoup avancé là-bas. J'y resterai huit jours et j'irai à Moscou et en Sibérie.

M. Brandt. Vous connaissez Moscou ?

M. Pompidou. Oui, j'ai été à Moscou et à Leningrad. Je connais Brejnev[1], Podgorny[2] et les autres dirigeants. Avez-vous une idée au sujet de Kossyguine[3] ?

[1] Léonid Brejnev a été premier secrétaire du comité central du parti communiste de l'URSS du 16 octobre 1964 au 8 avril 1966 puis secrétaire général du comité central du parti communiste d'URSS depuis le 8 avril 1966. Il a été également président du *Praesidium* du Soviet suprême de l'URSS du 7 mai 1960 au 15 juillet 1964.

[2] Nikolaï Viktorovitch Podgorny, membre du comité central du parti communiste d'URSS (PCUS) en 1956, est premier secrétaire du parti communiste d'Ukraine de 1957 à 1963, participe au renversement de Nikita Khrouchtchev le 14 octobre 1964 et entre rapidement en concurrence avec Léonid Brejnev. Il accède, le 9 décembre 1965, à la fonction de président du *Praesidium* du Soviet suprême de l'URSS.

[3] Alexis Kossyguine, ministre des Finances de l'URSS en 1948, ministre de l'Industrie légère jusqu'en 1953, devient, en 1959, président du comité d'État pour le Plan puis en 1960, membre du *Praesidium* du Soviet suprême de l'URSS. Quand Khrouchtchev est écarté du pouvoir en octobre 1964, Kossyguine devient président du Conseil des ministres de l'URSS.

M. Brandt. Je ne sais pas grand-chose. Nous avons des rumeurs en provenance des autres pays et aussi de certains milieux russes intérieurs d'après lesquels, après le prochain congrès du Parti, des modifications importantes interviendraient au sommet, moins pour des divergences d'opinions que parce que certaines personnes atteignent la limite d'âge, Souslov[1] par exemple. Un plus jeune, Chélépine[2], doit également se retirer. Kossyguine, très touché par la mort de sa femme, se retirerait également. J'ai posé la question aux Roumains et aux Yougoslaves, mais ils ne savent rien de précis non plus. Maurer[3] m'a dit qu'en tout état de cause, la puissance s'est de plus en plus concentrée chez Brejnev, sans que Kossyguine soit en conflit avec lui. Les Yougoslaves pensent aussi qu'on va à nouveau de plus en plus vers un sommet à un seul.

M. Ehmke. Chélépine a été malade et il ne sera pas remplacé.

M. Pompidou. Je pense de même. Kossyguine a fait lui-même allusion à son départ. Gvichiani[4], son gendre, dit au contraire que son beau-père est plus fort que jamais.

M. Chaban-Delmas. En tout cas, Podgorny est vraiment malade, il est cardiaque. Son travail le met d'ailleurs à l'écart des grandes secousses et il n'a pas grande influence.

M. Ehmke. Il est intéressant de noter que si les divergences d'avis portent sur la Chine et sur l'économie, il n'y en a pas au sujet de la politique vers l'Ouest, y compris chez les militaires. D'autre part, les changements se font maintenant avec les honneurs et les remerciements de la patrie.

M. Brandt. C'est tout de même une différence très importante pour les personnes concernées.

M. Pompidou. Ceausescu s'attend à une période d'accalmie entre la Chine et la Russie. J'ai vu que la Chine vient de donner son agrément à l'ambassade soviétique qui l'attendait depuis plusieurs mois.

M. Brandt. Entre les États cela va un peu mieux, mais pas entre les partis. La lutte idéologique continue.

M. Pompidou. Le fond reste le même. Les partis sont là pour entretenir l'émotion et les États pour entretenir les relations.

[1] Mikhaïl Souslov, membre du bureau politique et du secrétariat du PCUS, fut le principal acteur de la mise à l'écart de Khrouchtchev en 1964. Il est l'idéologue du parti, mentor de Youri Andropov et de Gorbatchev.

[2] Alexandre Nikolaïevitch Chélépine, un des principaux cadres de la propagande auprès de la jeunesse des pays non communistes, dans le cadre de l'Union internationale des Étudiants et de la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique, il fut membre du comité central du parti communiste et du bureau politique du PCUS et chef du KGB (*Komitet gossoudarstvennoï bezopasnosti* ou comité pour la sécurité de l'État) du 25 décembre 1958 au 13 novembre 1961. Il devint jusqu'en 1967, secrétaire du comité central, responsable des organes de sécurité de l'URSS. Il participe à la chute de Nikita Khrouchtchev en 1964, écarté du pouvoir progressivement par Léonid Brejnev, il perd une à une toutes ses fonctions.

[3] Ion Gheorghe Maurer, avocat de profession, a été président du *Praesidium* de la Grande Assemblée nationale de Roumanie du 11 janvier 1958 au 21 mars 1961, président du conseil d'État de Roumanie du 19 au 24 mars 1965, Premier ministre de Roumanie depuis le 21 mars 1961.

[4] German Gvichiani, haut fonctionnaire soviétique, co-président de la « Petite Commission » de coopération scientifique et technologique, gendre de M. Kossyguine, vice-président du comité d'État pour la Science et la Technologie.

M. Ehmke. Pour quelle raison vos propres relations avec la Chine ne se sont-elles pas étendues après votre reconnaissance de ce pays ?

M. Pompidou. Il n'y a pas grand-chose à faire avec la Chine. J'envoie lundi un ministre en Chine pour quinze jours. C'est la première fois qu'un ministre français s'y rend. Nos relations économiques ne sont pas mauvaises, mais bien entendu, elles pourraient encore se développer. Politiquement, nous parlons de l'Indochine. À part cela, il n'y a pas grand-chose d'autre. La Chine est encore très refermée sur elle-même. Il faut développer nos relations économiques. Mais le Français n'est pas « né » exportateur. Il a fallu du temps pour sortir de France. Maintenant, il est habitué au Marché commun, en Europe cela va, en Afrique, cela va encore ; mais pour l'Asie c'est plus difficile.

M. Brandt. Nous ne sommes pas mal avec la Chine. Nous faisons un peu plus d'échanges que vous, sans aucune forme. Nous n'avons pas l'intention de prendre une initiative actuellement. Les Chinois ne sont pas intéressés par une mission commerciale. S'ils veulent des relations, ils les veulent véritables. Notre situation est différente de la vôtre ou de celle des Américains. Nous n'avons pas encore réglé nos relations avec l'Union soviétique. Il est important pour nous de ne pas donner l'impression de vouloir exploiter le conflit sino-soviétique. Après un accord avec les Russes, sans nous presser, nous pourrons procéder à une normalisation de nos rapports avec la Chine. Il faut veiller à ne pas apparaître comme des intrigants dans cette situation déjà assez difficile en soi.

M. Pompidou. Il est également intéressant de noter que les Japonais et les Américains n'ont pu se mettre d'accord sur les importations textiles aux États-Unis. C'est le premier signe que les Japonais commencent à inquiéter économiquement les Américains. Dans l'affaire du conflit indochinois, c'est également la première fois que les Japonais marquent sur place leur désir de parler à des partenaires asiatiques après la fin de ce conflit. Il y a quelque chose de nouveau à l'Est… ou à l'Ouest, vu du côté américain.

M. Brandt. Depuis des années, le Japon s'intéresse beaucoup à la situation après la fin de la guerre du Vietnam et à la coopération avec d'autres Asiatiques à ce moment-là.

M. Pompidou. Combien de temps pensez-vous que vont durer les négociations avec la Grande-Bretagne ?

M. Brandt. Pour les conversations proprement dites, je pense à quelque dix-huit mois. Mais si l'on se met d'accord dans ce délai, il faudra environ un an pour la ratification puis il y aura les périodes transitoires. Il est donc difficile de donner un temps total jusqu'à l'instauration de la Communauté élargie.

M. Pompidou. Cela promet bien des discussions. On n'en a pas encore fini. Le gouvernement conservateur vient d'être élu pour cinq ans je crois.

M. Chaban-Delmas. Il dispose d'une majorité suffisante pour tenir à moins d'une difficulté majeure sur le Marché commun, mais c'est peu probable.

M. Pompidou. Donc, dans deux ans et demi, si nous en avons fini, ce ne sera pas encore une période électorale[1].

M. Brandt. Il y a une minorité de conservateurs contre l'entrée de l'Angleterre dans la CEE. Je ne pense pas que les travaillistes de M. Wilson[2] fassent beaucoup d'opposition. Si le second *leader* des travaillistes est lord Jenkins[3], il y aura un pro-européen dans l'opposition.

(*Europe, EU RFA 1961-1970, relations France-République fédérale d'Allemagne, rencontre au sommet des 3-4 juillet 1970, nº 1647*)

12

M. Rostain, Ambassadeur de France à Niamey,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 434 à 440. *Niamey, 4 juillet 1970.*

(*Reçu* : 17 h. 00).

Développement économique au Niger

Les préoccupations actuelles du président de la République sont d'ordre essentiellement économiques.

Le retard des pluies provoque ici une inquiétude telle que ce serait la principale cause du report du voyage présidentiel en France. C'est d'ailleurs la raison qu'il m'a confié avoir donné au président Houphouët-Boigny.

De plus, lors de notre entretien de mercredi, le président Diori m'a parlé de la création simultanée d'une société nigéro-canadienne de travaux publics, « La Nigérienne », à Niamey[4], et au Canada, d'une société similaire l' « AFCAN » (Afrique-Canada). Le but de l'opération étant l'investissement au Niger de capitaux canadiens[5].

[1] Edward Heath (membre du parti conservateur) est Premier ministre du Royaume Uni depuis le 19 juin 1970.

[2] Harold Wilson, Premier ministre britannique de 1964 à 1970.

[3] Roy Harris Jenkins, secrétaire d'État britannique à l'Intérieur du 23 décembre au 30 septembre 1967, Chancelier de l'Échiquier du 30 novembre 1967 au 19 juin 1970.

[4] « La Nigérienne » participerait à la construction de travaux d'infrastructure au Niger ainsi qu'à la construction de la route de « l'unité et de l'amitié canadienne ».

[5] Le Canada, qui participe depuis 1959 avec la Grande-Bretagne au programme d'assistance aux pays africains membres du *Commonwealth*, a étendu son action, à partir de 1961, aux pays d'expression française. L'aide canadienne à ces pays n'a pris, toutefois, une réelle ampleur qu'après la mission effectuée en 1968 par M. Chevrier, ancien ministre fédéral. Quatre pays d'Afrique noire d'expression française bénéficient d'une aide privilégiée : la République fédérale du Cameroun, le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Niger. L'aide directe du Canada au Niger s'est élevée pour 1969-1970 à 32 millions de dollars et pour 1970-1971, à près de 47 millions de dollars. L'intervention du Canada s'exerce principalement dans le domaine de l'infrastructure avec les travaux tendant à améliorer la navigabilité du fleuve Niger, la construction de la route de « l'unité et de l'amitié canadienne », d'une longueur de 460 kms, qui desservira le sud-est du pays et permettra de relier le fleuve Niger au lac Tchad, la fourniture de courant électrique, enfin dans le domaine de l'enseignement, l'agrandissement d'un collège et l'envoi d'enseignants.

À cette occasion, j'avais déjà enregistré l'agacement présidentiel devant la réaction de défense des sociétés françaises installées ici.

L'adjudication de l'aérogare[1], dont le Département connaît les péripéties, ont ravivé l'irritation du Président qui a demandé à M. Thiercy, chef de la mission d'aide et de coopération et membre de la Commission d'adjudication, de passer le voir hier matin.

Au cours de cette conversation, le président Diori a exprimé sa réprobation de l'action que menaient les sociétés françaises établies au Niger pour décourager l'insertion d'entreprises étrangères dans l'économie nigérienne. Il a rappelé que, lors du passage de M. Foccart[2], il lui avait fait part de l'importance qu'il attachait à un accroissement de l'aide indirecte du secteur privé par des investissements dans le pays et par une action de formation des cadres. Il constate avec regret que les sociétés françaises ne font rien dans ce sens et ne cherchent qu'à se constituer un monopole en évinçant toute concurrence étrangère.

En effet, les autorités nigériennes avaient pu craindre que la soumission de « La Nigérienne » pour la construction de l'aérogare de Niamey ne soit rejetée, faute de références locales en matière de travaux publics.

Conscient de l'éclat qu'aurait provoqué une exclusion pure et simple de « La Nigérienne » le chef de mission de la commission de dépouillement avait, avant la démarche présidentielle et en plein accord avec moi, insisté pour que les offres de cette société soient examinées du moment qu'elle pouvait se prévaloir d'une option exclusive de rachat de la firme Vidal (cf. lettre n° 1633/MP et synthèse 242/DAM). Ce fut accepté mais « La Nigérienne » n'est venue qu'en 4e position.

Le Président a, ensuite, fait part à M. Thiercy[3] du souci que lui causait la société nationale des grands travaux du Niger[4]. Il souhaite que des travaux de faible importance lui soient confiés de façon à réduire peu à peu son déficit. En suite de quoi, « La Nigérienne », dotée d'une direction technique et administrative de haut niveau, se substituerait complètement à elle.

[1] Les entreprises de travaux publics, ayant retiré les dossiers pour l'adjudication de la construction de l'aérogare de Niamey, dont le dépôt des soumissions a été différé au 22 juin 1970, sont les suivantes : société anonyme des travaux outre-mer, Régie générale des chemins de fer et travaux publics (dont les principaux actionnaires sont la société française d'entreprises de dragages et de travaux publics et Paribas), société nationale des grands travaux du Niger (société d'économie mixte associant l'état nigérien, et diverses entreprises privées), la Lorraine de travaux publics en Afrique, entreprise Vidal, entreprise El Nasr.

[2] M. Jacques Foccart, secrétaire général à la présidence de la République pour les Affaires africaines et malgaches, a visité divers pays d'Afrique du 24 avril au 5 mai 1970 : la Côte d'Ivoire, le Togo, pour assister à l'anniversaire de l'indépendance de ce pays, puis le Niger où il visite certaines installations minières et s'entretient avec le président Hamani Diori.

[3] M. Georges Thiercy, administrateur en chef de la France d'outre-mer, directeur adjoint du cabinet de Pierre Messmer (ministre des Armées) de 1960 à 1965 puis de 1967 à 1969, administrateur (1962-1969) de la société nationale d'études et de construction de matériels aéronautiques (Snecma), chef de la mission d'aide et de coopération à Niamey depuis 1970.

[4] La société nationale des grands travaux du Niger (SNTGN), créée le 18 février 1963, est une société anonyme d'économie mixte, au capital social de 200 millions de francs CFA. Ses actionnaires sont la République du Niger (70 %), diverses sociétés d'économie mixte (4,5 %) et des intérêts privés (25,5 %). La société a pour objet de réaliser et de promouvoir tous travaux publics, tels que travaux de génie rural et civil, routes et ponts, bâtiments, puits.